

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU JEUDI 17 MARS 2022

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 10/03/22 s'est réuni le jeudi 17 mars 2022, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange (à partir du point n° 3), Monsieur Henri Mellier, Monsieur Noël Boursin (du point n° 1 au point n° 3), Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire (du point n° 1 au point n° 3 puis du point n° 8 au point n° 23), Monsieur Christopher Domba, Madame Monique Cellierier, Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet, **Adjoints**

Monsieur Michel Robert (jusqu'au point n° 5), Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Madame Odile Razé, Monsieur Mourad Salah, Madame Aude Luquet (du point n° 1 au point n° 3), Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur Giovanni Recchia, Madame Sylvie Bordeaux, Monsieur Guillaume Dezert, Madame Semra Kilic, Madame Eliana Valente, Monsieur Khalid Obeidi, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Hélène Pajot, Madame Angélique Dehimi, Madame Bénédicte Monville (du point n° 1 au point n° 10), Madame Céline Gillier, Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Eric Tortillon (à partir du point n° 4), Madame Cécile Prim, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS :

Madame Marie-Hélène Grange (point 1 et 2), Monsieur Olivier Pelletier (point 1 et 2), Monsieur Mohammed Hadbi, Monsieur Eric Tortillon (du point n° 1 au point n° 3), Madame Aude Luquet (à partir du point n° 4)

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marie-Liesse Dupuy a donné pouvoir à Monsieur Henri Mellier, Madame Brigitte Tixier a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Amélia Ferreira De Carvalho a donné pouvoir à Monsieur Baytir Thiaw, Madame Andrianasolo Rakotomanana a donné pouvoir à Monsieur Khalid Obeidi, Monsieur Olivier Pelletier a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène Grange (à partir du point n° 3), Monsieur Noël Boursin a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek (à partir du point n° 4), Madame Catherine Stentelaire a donné pouvoir à Madame Monique Cellierier (du point n° 3 au point n° 7), Monsieur Michel Robert a donné pouvoir à Madame Semra Kilic (à partir du point n° 6), Monsieur Jason Devoghelaere a donné pouvoir à Monsieur Arnaud Saint-Martin, Madame Monville a donné pouvoir à Madame Cécile Prim (à partir du point n° 11)

SECRETARE :

Madame Catherine Stentelaire (jusqu'au point n° 3, puis du point n° 8 au point n° 23)
Madame Monique Cellierier (du point n° 4 au point n° 7)

Monsieur Vogel : Avant d'entamer les délibérations proprement dites, je voudrais faire le point sur les différentes actions qui ont été engagées par la Mairie et l'Agglomération puisque ça a été fait la main dans la main, suite au drame ukrainien.

Comme vous le savez, depuis le 23 février, l'Ukraine a subi cette attaque inqualifiable de la part de la Russie. Cette crise, c'est une crise majeure qui a bien sûr des conséquences sur l'équilibre des forces et la sécurité en Europe mais aussi des conséquences humaines, les plus tangibles aujourd'hui. Ce sont plus d'un million et demi d'ukrainiens qui se sont jetés sur les routes pour échapper aux bombes.

Cette situation humanitaire tragique appelle de notre part, bien sûr, un sentiment de solidarité et une vraie réaction, une réaction forte. La Communauté d'Agglomération, les communes de la Communauté, bien évidemment la nôtre, ont pris leurs responsabilités, c'est ce que je voulais vous dire.

Des centres de dépôt et de tri – je salue l'action de tous ceux des membres du Conseil Municipal qui y participent, Pascale, Brigitte, j'en oublie parce que ce sont ceux que j'ai vu lorsque je suis passé... qui d'autre... Semra, Charles, bien sûr (Charles, il portait un gros paquet), Monique... Franchement, c'est très bien. Merci à toutes et à tous !

Donc, les centres de dépôt et de tri ont été mis en place pour accueillir les dons matériels. Et puis, il y en a, bien sûr chez nous, mais aussi d'autres. Les deux principaux sont Melun et Saint-Fargeau-Ponthierry mais il y a aussi Dammarie-les-Lys, Boissettes, Voisenon, Boissise-le-Roi, Montereau-sur-le-Jard, Réau, Limoges-Fourches, Lissy, La Rochette, Rubelles, Le Mée, Boissise-la-Bertrand, Livry-sur-Seine et Vaux-le-Pénil.

Les associations se sont mobilisées : Croix Rouge, Secours Catholique, Secours Populaire et accueillent aussi des dons matériels.

Les entreprises se sont mobilisées et ça, c'est très intéressant. Damien Marques, JPV Système, implanté à Villaroche qui a une entreprise qui possède une filiale à la frontière entre la Pologne et l'Ukraine a immédiatement mis en place avec Safran un pont routier pour acheminer les dons matériels que nous collectons.

Devant l'afflux de dons, le SYMPAV - que je préside puisque nous sommes actionnaires du SYMPAV, la Communauté d'Agglomération – a mis à la disposition de Damien deux hangars, soit 2 400 m² de surface de dépôt organisé pour procéder au tri et au paquetage. La Communauté d'Agglomération et les communes lancent d'ailleurs, je le fais ce soir, un appel à tous les bénévoles qui souhaiteraient encore participer à ces opérations de tri et d'empaquetage parce que ce sont des opérations fastidieuses et que l'on n'a pas de machines et on a besoin de main d'œuvre.

Concernant l'hébergement, après le chapitre dons matériels, l'hébergement des personnes, l'hébergement des réfugiés qui vont arriver très vite, il y en a déjà qui sont arrivés à l'EPHAD, ils arrivent au compte-goutte mais ils vont arriver en masse. La Préfecture de Seine-et-Marne a fait parvenir au Maire un courrier qui présente la procédure globale de l'offre et de la demande. Une plateforme numérique va être ouverte pour que les offres d'hébergement qui émanent de personnes physiques et que les initiatives citoyennes soient enregistrées. Ces offres seront ensuite confrontées aux demandes qui nous arrivent et qui émaneront des organismes agréés. Donc, c'est par l'intermédiaire de cette plateforme que tout se fera.

Il faut noter que les ministres de l'Union Européenne se sont accordés le 3 mars sur le déclenchement d'un mécanisme de protection temporaire pour l'ensemble des personnes qui sont déplacées d'Ukraine. Les personnes éligibles, pourront bénéficier pour une durée d'un an renouvelable, dans la limite de 3 ans, d'un statut protecteur qui est assimilable au statut de réfugié.

Les modalités pratiques de la mise en place de cette protection ne sont pas encore tout à fait finalisées parce qu'il faut un arrêté interministériel mais c'est sur le point d'aboutir.

Par ailleurs, bien sûr la Communauté d'Agglomération et la Ville de Melun, lancent un appel aux dons pour tous ceux qui le souhaitent et qui le peuvent. Ces dons financiers, peuvent être directement donnés aux associations qui sont agréées mais aussi aux CCAS de chaque commune qui sont habilités à les recevoir.

Je crois que la mobilisation rappelle un peu la mobilisation qu'il y a eu pendant la crise, la pandémie. Ce n'est pas seulement une mobilisation des personnes publiques, c'est aussi une mobilisation des personnes privées. J'ai l'impression qu'il y a un vrai élan de solidarité qui se manifeste de nouveau parce que des personnes veulent aider, on ne les oblige pas à le faire. Je pense que nous sommes l'un des territoires où l'action est menée de la façon la plus efficace. La semaine dernière on avait décompté et il y avait 15 semi-remorques, c'est une énorme quantité, de dons matériels qui sont partis en Ukraine. Donc, depuis que tout le système a été mis en place. Voilà.

Alors, la délibération n° 1, c'est la désignation du Secrétaire de séance... Oui ? Bien sûr, vous pouvez intervenir !

Je dis merci à tous ceux et toutes celles qui participent à ce grand mouvement de solidarité et, bien sûr, à tous les services de la Ville parce qu'on met aussi à disposition des personnels de la Ville, Pascale me le rappelle à très juste titre. C'est tous ensemble qu'on arrive à faire quelque chose et, il me semble, que ça marche bien. Tout ce que j'en ai vu, j'ai l'impression que c'est très efficace.

Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Je voudrais moi aussi et au nom du Groupe m'associer aux remerciements que vous venez de formuler à l'égard à la fois des personnels, des élus et des citoyennes et des citoyens qui au sein de la Ville se mobilisent aujourd'hui pour accueillir les réfugiés d'Ukraine.

Je voudrais redire cependant ce que j'ai déjà dit au Conseil d'Agglomération : je regrette que pendant toutes ces années et alors qu'on vous a plusieurs fois sollicité à propos de l'accueil des réfugiés au moment de la crise en Syrie, au moment de la crise en Afghanistan qui dure et qui s'éternise, vis-à-vis des réfugiés d'Irak ou encore de celles et ceux qui arrivent d'Afrique subsaharienne, des régions qui sont déchirées par la guerre et par les conflits endémiques comme au Congo, que vous n'avez jamais répondu aux appels que nous avons fait.

La crise des réfugiés, aujourd'hui, dure depuis très longtemps, elle ne commence pas avec les ukrainiennes et les ukrainiens et tous les réfugiés doivent être traités de la même manière.

Alors, aujourd'hui l'Europe se dote vraisemblablement d'un mécanisme qui permet d'intégrer plus rapidement les réfugiés d'Ukraine. Personnellement, je regrette cette différence de traitement entre réfugiés et je pense, en plus, que ça posera des difficultés dans nos villes parce que les travailleurs sociaux ont à traiter et gérer l'ensemble des populations réfugiées et pas seulement les réfugiés ukrainiens et ukrainiennes.

Je remarque aussi et je l'ai déjà dit que dès lors que le pouvoir politique met en place des outils pour accueillir des réfugiés, ces réfugiés sont accueillis dans les meilleures conditions possibles et une vie nouvelle, une vie future leur est offerte quand d'autres en sont systématiquement privés. Voilà, je regrette cette différence de traitement et je tiens à le dire à nouveau.

Monsieur Vogel : Bon, vous m'obligez à réintervenir, d'ailleurs, j'avais oublié quelque chose : c'est l'Etat qui organise l'accueil des réfugiés, ce ne sont pas les collectivités

territoriales. D'ailleurs, l'Etat le fait pour tous les types de réfugiés, les mineurs non accompagnés, procédure étatique et qui existe et qui est spécifiquement destinée, jusqu'à présent, à accueillir les réfugiés syriens et autres qui viennent sur notre territoire.

Nous, cette plateforme va être mise en place par l'Etat et nous nous inscrivons dans le cadre de cette procédure étatique. Donc, il ne faut pas me reprocher à moi de ne pas avoir réagi par rapport à un type de réfugié, ce qui est tout à fait faux.

Ce que j'avais oublié de dire, c'est que la Communauté d'Agglomération a voté un don financier de 10 000 € au dernier conseil de la semaine dernière. Voilà.

Madame Monville : Monsieur le Maire, non seulement vous n'avez pas... enfin... il est exact de dire que vous aviez réagi à l'époque, j'ai même repris quelques articles de journaux où vous vous plaigniez de voir arriver des réfugiés à Melun.

Monsieur Vogel : Bon, Madame Monville on ne vas pas ouvrir une polémique. Vous gêchez vraiment tout ce qui est sympathique. Je ne répondrais même pas à la remarque que vous avez faite.

Maintenant, je vais, enfin, arriver à désigner le secrétaire de séance ou la secrétaire de séance...

Monsieur Guion : S'il vous plait ?

Monsieur Vogel : Oui Monsieur Guion ?

Monsieur Guion : Je voudrais juste intervenir avant le conseil municipal et ce n'est pas du tout une polémique, c'est juste pour vous faire part du décès de Marc Soléry qui est un melunais au grand cœur, Président de section de la Cour des Comptes. Voilà, qui était connu sur Melun et le quartier Saint-Ambroise. Je voulais lui rendre un hommage appuyé et vous faire part qu'il y aura un dernier hommage qui lui sera rendu demain à 10h00, salle du Stade, rue Doré. Merci.

Monsieur Vogel : Vous faites bien de le rappeler, d'ailleurs, justement on nous avait demandé... Eliana s'était occupé de ça, de trouver un espace où procéder à cette cérémonie laïque. Voilà... Marc... j'ai été très proche... Il a aussi été Directeur de cabinet d'un ministre.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vogel : Je vais donc procéder à la désignation du Secrétaire de séance. Donc, normalement c'est Catherine mais elle n'est pas là... Si, elle est là ! Elle est arrivée. Donc, c'est Catherine, si tu en es d'accord.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Madame Catherine Stentelaire en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 3 FEVRIER 2022

Monsieur Vogel : délibération n° 2, c'est l'approbation du compte-rendu de la séance du 3

février 2022. Alors, il faut que je dise quelque chose : Monsieur Guion, je ne sais pas si le problème s'est réglé parce qu'il y a eu un problème technique qui est survenu lors de l'enregistrement de la séance. C'était lors de la séance du 3 février. Certaines interventions n'ont pas pu être retranscrites par la machine et c'est tombé sur vous sans faire exprès. C'était à l'occasion de la délibération relative à la protection sociale complémentaire, je ne me rappelle plus du tout de ce qui a été dit. Le Service des affaires juridiques c'est proposé d'organiser une rencontre pour que vous puissiez dire un peu ce que vous aviez dit. Est-ce que cette rencontre a eu lieu ou pas ?

Monsieur Guion : Ce n'était pas une rencontre, c'est juste un mail.

Monsieur Vogel : Oui, un mail. Vous avez pu dire...

Monsieur Guion : J'ai répondu que j'avais profité de cette intervention pour réclamer les documents que je n'avais pas eu, notamment les comptes rendus de CT et de CHSCT.

Monsieur Vogel : D'accord. Vous avez envoyé un mail pour dire ça ?

Monsieur Guion : Oui, oui, avant le conseil.

Monsieur Vogel : D'accord. C'est en cours.

Est-ce qu'il a des observations sur ce compte-rendu indépendamment de ce que je viens de dire ? Oui, allez-y !

Madame Durand : Oui, merci. Je reviendrais sur la page 55 de ce compte-rendu, suite aux questions et aux documents qu'on vous avait demandé, vous avez répondu « certains documents sont faits, d'autres pas encore. Vous aurez l'ensemble la semaine prochaine au lieu de vous les donner au fur et à mesure on vous donnera ça en un seul paquet ». Alors, Monsieur Vogel, la parole a une valeur pour moi, surtout lorsque vous êtes Maire et mes demandes datent, pour certaines, de septembre ce qui fait quand même 7 mois...

Monsieur Vogel : J'essaie de savoir ce qui s'est passé

Madame Durand : 7 mois où je n'ai toujours pas de réponse, sachant quand même que les services ont donné les documents au mois d'octobre... Allo ? Allo ?

Monsieur Vogel : Allez-y, vous savez, je suis capable de faire deux choses en même temps, j'ai une oreille qui vous entend et j'essaie de savoir ce qui est arrivé.

Madame Durand : Oui, mais j'aime bien qu'on me regarde quand je parle. Ça me fait plaisir.

Monsieur Vogel : Oh ! Je vous regarde même quand vous ne parlez pas !

Madame Durand : C'est super alors !

Monsieur Vogel : Le spectacle est admirable !

Madame Durand : Magnifique ! Ceci étant, trêve de plaisanterie, ça fait quand même 7 mois que je demande ces documents. 7 mois depuis septembre. Vos services vous les ont envoyés au mois d'octobre pour certains. Je ne les ai toujours pas.

Monsieur Vogel : Si j'ai bien compris, vous avez reçu certains documents...

Madame Durand : Rien du tout ! On ne doit pas avoir la même notion du temps parce que une semaine, un mois, 7 mois...

Monsieur Vogel : Donc, vous n'avez reçu aucun document ?

Madame Durand : Rien !

Monsieur Vogel : D'accord...

Madame Durand : Il faut peut-être que je vous redonne mon adresse mail si vous le souhaitez ?!

Monsieur Vogel : Non, je crois que les services ont du mal à réunir les documents.

Madame Durand : Oui, ça, je l'entends mais il y a des documents...

Monsieur Vogel : Les services essaient de faire de leur mieux pour vous répondre dans les meilleurs délais.

Madame Durand : Monsieur Vogel, il a tout de même des questions qui vont s'accumuler au fur et à mesure et si vous attendez d'avoir tous les documents depuis le début de toutes les questions, je n'aurais mes réponses qu'en 2026 !

Monsieur Vogel : Au mieux... on va essayer de faire au mieux. D'accord.

Le Compte-rendu Analytique de la séance du 03 février 2022 est adopté à l'unanimité.

Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.

3 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Monsieur Vogel : Délibération n° 3, c'est le compte-rendu des décisions du Maire et des marchés. Vous avez la liste des décisions. Est-ce qu'il y a des observations ? Madame Monville et Monsieur Saint-Martin.

Madame Monville : Oui, déjà sur la décision 2022.02 et sur la décision 2022.03. Ces deux décisions concernent des occupations... enfin, des conventions d'occupation d'un logement communal. Même question que lors du dernier conseil municipal, alors, pour l'une d'entre-elles comme ça va jusqu'en 2026, je ne m'inquiète pas trop, par contre, pour l'autre qui n'est que pour un an (de janvier 2022 à janvier 2023), quelle est votre intention avec ce logement une fois qu'il ne sera plus occupé ?

Monsieur Vogel : Henri ?

Monsieur Mellier : Oui, donc, il s'agit d'un logement qui a été mis à disposition d'un agent qui a réintégré la Ville - et qui travaille d'ailleurs au Service de l'éducation - qui

provisoirement en attendant qu'elle ait... qu'elle trouve le logement qui lui convient dans le parc social, on a mis ce logement, moyennant les prix que vous avez, à sa disposition pour un an renouvelable une fois et, on l'espère, que dans ce temps-là son dossier aura été, effectivement, agréé. Voilà.

Monsieur Vogel : D'accord.

Monsieur Mellier : Pardon ?

Monsieur Vogel : on n'a pas entendu ce que vous avez dit.

Madame Monville : Vous avez l'intention de le vendre ensuite ?

Monsieur Mellier : Non, non. Ce sont des logements qui sont dans le périmètre scolaire actuel. Il s'agit d'un logement du Groupe scolaire Les Mézereaux, il y a des personnels de l'Education Nationale dedans, il y a des agents de la Ville qui sont là depuis des années ; l'autre, c'est à Jules Ferry. Non, il n'a jamais été question de vendre des logements de fonction qui sont actuellement occupés.

Ceux qu'on a vendu, c'est ceux qui ont été déclassés, ces sont les fameux logements de l'avenue Pompidou dont on a souvent parlé mais là il n'y avait plus personne qui était concerné par la Ville de Melun.

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Merci Monsieur le Maire. Ça concerne des prestations sophrologiques. Je crois qu'il s'agit du lot 220011, agrémenté aussi de musicothérapie, ce sont deux contrats différents mais bon, c'est toujours les mêmes lieux, c'est dans les Résidences Autonomie.

J'avais déjà posé la question et j'avais eu l'occasion de dire combien les fondations intellectuelles de la... Ça n'intéresse personne ? Ça va ? Non, ça va ? Je continue ? Donc, j'avais eu l'occasion de dire que les fondations intellectuelles, voir scientifiques, de la sophrologie, sont plus que douteuses. Je n'insisterai pas sur cette dépense que nous jugeons oiseuse. Je n'avais pas été convaincu, d'ailleurs, par les réponses qui m'avaient été apportées. Autant jouer au scrabble si l'enjeu est de passer du bon temps entre résidents plutôt que de subir des leçons de sagesse cosmique.

Alors, je ne prononcerai pas non plus d'évocations sur la musicothérapie parce que je connais un peu moins, en tout cas sur sa pertinence comme soin. On constate que ça coûte cher 2400 et 9600 euros et que c'est comparablement plus significatif - en tout cas en terme de budget - que les budgets alloués aux centres sociaux, qui eux-mêmes sont fléchés pour d'autres cours et interventions bien-être dont, une nouvelle fois, j'interroge le bien-fondé.

La généralisation de ces prestations relaxation, thérapies new age, alternatives, dispensables mais dispensées par des praticiens qui – quand on les interroge, ça m'est déjà arrivé – ont un mal fou à objectiver ce qu'ils font (ça relève parfois de la pensée magique), cet usage devrait s'envisager plutôt à dose homéopathique, si l'on peut dire. A fortiori quand on connaît les dérives des variantes les plus cintrées de ces spécialités, pour certaines épinglées par les services de l'État chargés de lutter contre les dérives sectaires et le marché du bien-être et du bonheur, c'est aussi celui de nombreux charlatans, de gourous et de manipulateurs. Mais imaginons un seul instant que cela a du sens de le faire – imaginons – et bien nous aimerions, assez rapidement, à bientôt 2 ans de mandat, que soit rédigé à l'attention vigilante des élus – dont nous sommes - une note de synthèse ou un bilan d'étape de ces activités et prestations.

Mesdames Granges et Bordeaux, en charge de ces questions de bien-être, sont évidemment toutes indiquées pour mener à bien cette mission qui nous paraît s'imposer d'elle-même.

Monsieur Vogel : Monique et Sylvie aussi.

Madame Cellier : Moi, je peux vous parler, Monsieur Saint-Martin, de la sophrologie dans les Résidences, dans nos deux Résidences Autonomie.

Vous vous interrogez, je crois, la dernière fois sur les qualifications de la sophrologue. C'est quelqu'un qui a un Master de l'Ecole Caycédiennne. Donc, voilà.

Monsieur Saint-Martin : De quelle université ?

Madame Monville : De l'Université de Paris V.

Monsieur Vogel : Une bonne université. Surtout dans le domaine de la santé.

Madame Cellier : En tout cas, je crois que... Vous avez eu des remarques, Monsieur Saint-Martin, de la part des résidents ? Vous avez eu des remontées négatives ou pas ?

Monsieur Saint-Martin : Moi j'avais envie d'y aller, en fait. J'étais plus ou moins invité et ça ne s'est jamais fait. Donc, vraiment, je suis ouvert pour une évaluation, et pas sauvage. Je suis passé par Paris V, je connais un peu ses formations, qui délivre aussi des diplômes d'homéopathie et ce n'est pas forcément admirable dans la méthode. Mais moi je suis tout à fait ouvert à voir à quoi ça ressemble donc, vraiment, conviez-moi et je dialoguerai avec beaucoup d'intérêt avec cette praticienne de la variante caycédiennne de la sophrologie – j'ai un peu étudié la question – et on verra. En tout cas, moi, je suis très perplexe, et je l'ai dit, sur cette généralisation et pas simplement pour ces Résidences.

Madame Cellier : On ne peut pas parler d'une généralisation puisqu'elle vient une fois par mois une heure dans chaque Résidence. L'année dernière, elle venait un peu plus, ça nous semblait important compte-tenu de la situation avec la Covid de permettre aux personnes âgées d'avoir un petit moment où elles puissent se retrouver, elles ont beaucoup travaillé sur la respiration, le fait d'accepter leur vie en collectivité, enfin, ce ne sont pas du tout des médecines douces, des massages ou des choses comme ça. Ce n'est pas du tout ça mais, bon, puisque vous semblez bien connaître le sujet.

Bien sûr, les gens ne sont pas obligés d'y aller, c'est très libre. Ce sont des groupes de 10 personnes. Ça nous a été redemandé cette année. Donc, là, on a un peu diminué la fréquence comme je venais de vous l'évoquer et les retours sont plus que positifs.

Monsieur Vogel : Sylvie ?

Madame Cellier : Et si je puis me permettre, juste deux secondes... Si on peut permettre à nos aînés d'avoir un petit moment dans la sérénité et pour véritablement vivre plus sereinement cette période compliquée qui était l'année dernière, avec les retentissements qu'il peut encore cette année, puisqu'on est une structure médico-sociale donc quand même vous savez que c'est très drastique au niveau des règles sanitaires, qu'elles ne peuvent pas voir leurs familles comme elles le voudraient et cela nous a été redemandé. Donc bon... Vous êtes toujours aussi sceptique ? Mais je croyais que vous aviez eu des retours négatifs parce que je me disais qu'un tel acharnement, il y a quelqu'un qui a dû dire qu'il n'était pas content !

Monsieur Saint-Martin : Je n'ai eu aucun retour, on ne m'a rien dit. Moi, je m'interroge et je lis beaucoup de littérature sur la question et j'ai envie de voir, voilà ! Apprendre à respirer, je pense qu'on sait à peu près faire, on n'a pas besoin d'un sophrologue.

Madame Cellierier : C'est réducteur ce que je dis-là, je ne suis pas une spécialiste particulièrement et c'est très réducteur, bien sûr, excusez-moi, la sophrologue serait là elle serait mécontente de ma...

Monsieur Vogel : Sylvie, est-ce que tu veux ajouter quelque chose ? Et Noël veut dire quelque chose.

Madame Bordeaux : Oui, là, effectivement, c'est dans le cadre... voilà... c'est très encadré la sophrologie. Comme le disait Monique, on ne prend pas la première personne qui se présente, je pense, elle est quand même diplômée. Voilà, je vous laisse... De toute façon, le mieux, c'est de tester parce qu'on peut disserter pendant des heures mais le mieux c'est d'essayer. Donc, on va se rapprocher de Monique et de cette diplômée en Master 5 pour faire une séance. J'invite tout le monde, d'ailleurs, à faire une séance de sophrologie même avant un conseil municipal, je pense que ce ne serait pas mal ! En tout cas, venez quand vous voulez ! Noël, peut-être que tu veux rajouter aussi quelque chose dans le milieu sportif.

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin, vous ne serez pas seul finalement ! C'est bien parti cette opération ! Noël.

Monsieur Boursin : Dire que je rejoignais ce que disait Monsieur Saint-Martin sur un point : dès lors que l'on s'occupe de personnes dites « vulnérables » puisque ça fait partie de ça, on se doit d'être vigilant et d'évaluer ce qui se passe.

S'agissant de dire qu'on ne trouve que des gourous, on en trouve dans toutes les professions, avec des gens qui ont des diplômes sur des connaissances très exactes, vérifiables et mesurées et qui pour autant font autant de malaisance que d'autres.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Oui, il y avait d'autres points tout à l'heure et donc je voulais terminer. Sur le point 2022.11, vous avez signé un avenant pour la mise à disposition précaire d'un parc de 79 places avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Je voulais juste savoir si cela concerne le parc de stationnement provisoire qui a été créé à la place de l'ancienne Halle Sernam. C'est ça ?

Et qu'est-ce que ça veut dire du coup cette convention avec la CAMVS ?

Et puis j'ai encore un point. Je ne sais pas si je les dis tous ?

Monsieur Vogel : Michel.

Monsieur Robert : Merci Monsieur le Maire. Oui, donc en réponse à la question, c'est effectivement une prolongation d'un an, tel que prévu dans la convention initiale passée entre la CAMVS et la Ville, en son article 4 qui prévoyait cette possibilité de prolonger d'un an, dans la limite maximale de deux ans. Donc, c'est prolongé jusqu'au 10 février 2023, qui sera la date buttoir. Et ça concerne bien le parc de stationnement provisoire de 79 place sur le terrain de l'ancienne Halle Sernam qui est en cours de cession par la SNCF.

Monsieur Vogel : Très bien. Voilà. C'est bon Madame Monville ? Non ? Encore une ?

Madame Monville : inaudible, micro coupé

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Je respire à nouveau... C'est sur... c'est un contrat, enfin, un marché sur les archives – rien à voir avec la sophrologie, je vous rassure. Ça concerne la restauration d'archives communales.

Monsieur Vogel : C'est quel numéro ?

Monsieur Saint-Martin : Excusez-moi, c'est la 2022.07, la décision. C'est au tout début. Je voulais juste m'enquérir de la nature de ces archives : qu'est-ce que c'est exactement comme type d'archives ? Est-ce que c'est administratif, littéraire, des correspondances, des manuscrits, des cartes ? Quel type de restauration ? Et c'est bien ! Je ne critique pas du tout ! Est-ce que ça s'accompagne d'un travail de numérisation ? Voilà, des questions très ouvertes. Ce n'est pas une dépense énorme, c'est moins de 2 000 €, mais quand même.

Monsieur Vogel : Je vais demander au DG Culture. Est-ce que ça s'accompagne d'un travail de numérisation ?

Monsieur Mathiot : C'est un début de travail de numérisation effectivement.

Monsieur Vogel : Bien. Oui ? Madame Monville.

Madame Monville : Oui, alors, deux points qui sont à la fin du tableau 21014 et 210149... 1 et 2... le tableau est petit et mon ordinateur n'est pas très gros et du coup je ne vois pas grand-chose, excusez-moi. Juste... alors... bon, l'équipement de la Police Municipale coûte très cher et nous en avons ici encore un exemple. Il coûte très cher déjà en lui-même puisque nos polices municipales sont toujours plus armées, équipées, d'équipements lourds, d'équipements compliqués, compliqué technique disons. Dons, on voit bien là ce que signifie la politique que vous mettez en œuvre en matière de sécurité.

Je rappellerai juste qu'au moment où vous avez fait la consultation pour le projet de territoire, la question de la sécurité et l'une des questions qui est arrivée en dernier des préoccupations des habitants de notre agglomération, preuve étant qu'ils sont sans doute plus raisonnables que vous ne l'êtes sur cette question-là et pour regretter, encore une fois, que vous dépensiez autant d'argent pour équiper la police municipale, déployer la vidéosurveillance dans la Ville alors que nous aurions besoin, au contraire, d'avantage de travail social, mais nous y reviendrons au moment où on discutera du Budget.

Autre point, vous avez acheté et vous allez continuer à acheter pour des sommes relativement importantes des plantes. Alors, Melun a un label « Ville fleurie », bon... personnellement, je trouve ça, effectivement, très agréable de se promener dans une ville qui est fleurie. D'ailleurs, je voudrais en profiter pour remercier le travail des jardiniers et des jardinières de Melun parce qu'ils font un super boulot, ils font ce qu'on leur demande... en termes d'orientation, ils font ce qu'on leur demande mais par contre ils le font très bien, ils font un super boulot. Mais là, vous avez choisi d'acheter des plantes à un fournisseur « Graines volt » qui est un très gros semencier qui fait à la fois de la semence industrielle, dite « conventionnelle », et de la semence biologique. Là, vraisemblablement, vous achetez de la semence conventionnelle sinon j'imagine que vous préciseriez qu'elle est biologique.

Moi, je voudrais savoir... alors, je voudrais déjà dire une chose c'est que quand je parle d'un très gros, c'est vraiment un très gros sur le marché, sur la place européenne, ils sont cotés en

bourse, la dernière année leur résultat, leur chiffre d'affaires a progressé de de 40,8 % pour s'élever à 122,3 M€. Ce n'est pas un petit, c'est un très gros et moi je pense qu'on pourrait avoir une politique un peu différente quand justement on sait à quel point la mondialisation économique devient problématique dans un monde extrêmement compliqué et instable et essayer, dans la mesure du possible, de relocaliser ces approvisionnements auprès de gens qui produisent les semences - même si l'entreprise est originaire de France, m'enfin, s'est une grosse entreprise maintenant qui s'est déployée bien au-delà – essayer de relocaliser et d'acheter à des producteurs... à de plus petits producteurs qui ne seront pas nécessairement cotés en bourse et qui feront un travail de préservation en plus de variétés de semences éventuellement.

Et, la question que je me pose c'est est-ce que ces semences que vous achetez, alors-là si j'ai bien compris, il y a des plantes en pot... il y a essentiellement des plantes en mini pots, des fleurs et des plantes, mais est-ce qu'on ne pourrait pas penser à faire un travail local de production, y compris d'ailleurs de conservation et de production de semences, de manière à progressivement réduire cette somme d'argent et, surtout, encourager le développement d'une biodiversité locale ?

Monsieur Vogel : Alors... Jérôme, je répondrai après.

Monsieur Olzier : Bonsoir, donc, sur la question de pourquoi l'entreprise Graines Voltz ? Simplement parce que c'est une procédure de marché public, avec une mise en concurrence, des critères aussi de localisation parce qu'en effet ils ont différents sites. Donc ça, c'était sur l'aspect marchés publics.

Après, effectivement, il y a des achats de plantes mais minimes par rapport aux micro-mottes ou aux semis. Il faut savoir qu'on produit en local aux Serres municipales. Il faut savoir aussi que dans la politique qui a été engagée par la Municipalité on a réduit en 10 ans la production florale et végétale de... on est passé de 180 000 plants à 70 000 plans en production. Voilà.

Monsieur Vogel : Bien. Alors, moi je voudrais répondre sur les deux aspects politiques de vos interventions.

Le premier, c'est que j'assume tout à fait le financement des équipements dont sont dotés les policiers municipaux, je le répète. Ça ne me pose aucun problème. Et je pense que ça répond aussi à une attente de nos concitoyens, je le répète, et ce n'est pas pour ça qu'on ne fait pas d'investissements dans le social et la prévention, je le répète encore une fois.

Pour ce qui est de votre deuxième intervention, je pense qu'il faut que vous cessiez... nous on s'adresse... on fait de l'autoproduction, on ne peut pas faire mieux, et on s'adresse aussi aux petits producteurs. C'est un marché public et la règle des marchés publics qui l'a emporté. Je voudrais m'inscrire en faux contre toujours cette façon de dire « il est gros ». On dirait que parce qu'il est gros, ce n'est pas un mec sympathique ! Mais moi, je suis très fier qu'il y des entreprises françaises qui grossissent et qui exportent et qui soient sur la scène internationale. On en a besoin sinon notre pays va disparaître ! Vous savez, la mondialisation, c'est la concurrence internationale, il faut que nous ayons des représentants à l'exportation et qui exportent des produits fabriqués dans notre pays sinon, ici, on sera tous au chômage ! Et c'est très bien qu'il ait poussé ! Vous avez l'air de dire « ah ! les gros, ce n'est pas bien ». Eh bien, non, moi je trouve que c'est très bien. Voilà, une fois pour toutes, il n'y a pas des méchants gros et les gentils petits. Il faut encourager, bien sûr, le local, ce que nous faisons par tous les moyens que nous avons, notamment dans nos restaurants, nos cantines mais il ne faut pas dire « les gros, c'est des mauvais ! » surtout quand les gros français, je suis pour ! Voilà !

D'ailleurs, ce gros, il a été petit un jour ! Donc, il faut donner sa chance à tout le monde !

Alors, voilà. Oui ? Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Alors, sur un autre sujet, sauf si on continue, je ne sais pas ? Sur la décision 2022.10, vous avez décidé de préempter le fonds de commerce situé au 26 rue René Pouteau, d'une superficie de de 30 m2 au prix et conditions fixés dans la déclaration de cession, soit 13 500 € et loyer mensuel de 512 € HT.

Alors, je me suis procuré la décision du Maire en question et dans les « considérant » je lis : « Considérant que dans le cadre de la déclaration de cession sus visée, l'activité de l'acquéreur pressenti est une activité d'alimentation générale ;

Considérant qu'au vu des données disponibles le commerce melunais, notamment en centre-ville, rencontre des difficultés (102 locaux vacants en 2021) » ;

Troisième considérant « considérant que l'offre commerciale se réduit et se paupérise ».

Ça, c'était pour le petit clin d'œil, pour rappeler ce que vous dites vous-même dans le Melun Mag, je vous cite « contrairement à une image répandue, les taux d'occupation des commerces à Melun n'ont jamais été aussi élevés ». Voilà, je note la dichotomie entre les deux.

Je continue sur la décision, vous avez décidé « de préempter un fonds de commerce pour de l'alimentation générale et dans ces mêmes considérants, vous considérez que l'activité exercée compromet l'objectif de redynamisation du centre-ville dès lors que le centre-ville compte déjà un nombre important de commerces d'alimentation générale ». Et, juste après « par ailleurs, l'ouverture prochaine d'une enseigne d'alimentation générale, grande surface, place André Lévy située à quelques mètres du local sis 26 rue René Pouteau ».

Alors, je m'interroge sur le plan juridique, dans le cadre de la concurrence, vous semblez critiquer ce commerce d'alimentation générale, quel qu'il soit, parce qu'il y a un autre commerce d'alimentation générale qui va s'ouvrir à côté. C'est un peu limite.

Deuxième chose, vous n'êtes pas sans savoir que quand vous préemptez quelque chose, un fonds de commerce, il faut que vous ayez un objectif derrière et pas seulement un objectif de redynamisation du centre-ville, un objectif. Pour ce commerce en question, qu'est-ce que vous voulez faire dessus ?

Donc, voilà, deux petites questions.

Monsieur Vogel : Catherine.

Madame Stentelaire : Oui, je vais déjà répondre au début de la question. Tout à fait, en fait, ce n'est pas l'objectif. Au départ, c'est l'acquisition de murs qui est prévue pour des commerces. Simplement, ça fait deux ans que nous cherchons des murs à acquérir pour un commerce de boutique à l'essai, une deuxième boutique à l'essai.

A savoir, la première boutique à l'essai, pour rappeler, c'est Rue Carnot, Corsican Corner. Donc, l'objectif, il est là, c'est d'ouvrir une deuxième boutique à l'essai.

Pour ce faire, il faut que ce soit une petite surface avec un loyer, comme tu l'as très justement dit, très modéré, plutôt bas et c'est ce que ce commerce a.

Quant au bail, de toute façon, c'est un bail qui va être revu et corrigé et ça ne sera pas, évidemment, un bail d'alimentation exclusivement, nous l'avons vu avec les propriétaires. A ce jour, tu parles de 2021 donc 102 commerces, à ce jour nous sommes à 97, ça a encore baissé, c'est toujours trop mais ça a baissé.

Monsieur Vogel : Kadir, peut-être un mot pour le deuxième aspect de la question ?

Monsieur Mebarek : C'était sur le bienfondé de la préemption avec le « considérant » relatif à l'alimentation générale v/ l'implantation d'une alimentation générale à proximité.

L'alimentation générale dont on parle, qui est l'objet de ce fonds de commerce, est une alimentation générale d'épicerie exotique que l'on trouve assez représentée en centre-ville.

L'autre point de vente d'alimentation générale, la décision ne le précise pas, c'est une alimentation générale biologique. Donc, on n'est pas sur le même type d'activité.

Monsieur Vogel : Bien, merci. On a fait le tour, alors on prend acte et on passe à la délibération suivante.

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

4 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Monsieur Vogel : Délibération n° 4, Rapport d'orientations budgétaires. Avant de donner la parole à Kadir, je voudrais juste rappeler un certain nombre de points.

Donc, ce rapport nous permet d'exposer les grandes orientations financières de la Collectivité. Ce que je peux dire en quelques mots, c'est que nous faisons face à un certain nombre de contraintes que Kadir exposera mais avec l'objectif de continuer de transformer Melun et de métamorphoser d'ici la fin de ce mandat ce territoire par l'arrivée, notamment, de plein de nouveaux équipements qui obéissent à une vraie politique.

Alors, 7 axes ont été privilégiées par l'équipe majoritaire que Kadir détaillera d'ici quelques instants :

- D'abord, faire de Melun une capitale éducative avec la création de deux nouveaux groupes scolaires et la poursuite de la politique universitaire au niveau de l'Agglomération.
- Ensuite, c'est faire revivre, partout dans la Ville, la culture en multipliant les initiatives culturelles grâce, notamment, à des appuis trouvés à l'extérieur et ça c'est, par exemple, avec le Louvre.
- 3, c'est dynamiser des commerces et le centre-ville, on vient d'en parler, avec la refonte du marché, la réfection immobilière du centre-ville, rue René Pouteau notamment, et la poursuite de la politique de préemption que nous venons d'évoquer.
- 4, c'est mettre la transition écologique au cœur de nos préoccupations avec, en particulier, la refonte du PLU.
- 5, c'est réaliser des travaux d'aménagement pour faciliter la vie de nos concitoyens partout dans la Ville et dans l'Agglomération (TZEN 2, prison, Pôle d'échange multimodal).
- 6, c'est réaliser de profondes mutations dans la situation de logement de notre ville, d'où l'Ecoquartier, les Hauts de Melun avec le NPNRU et la suite de la construction du Woodi.
- 7, continuer à investir dans la sécurité en partenariat avec la Communauté d'Agglomération et en développant à la fois une Police intercommunale et un système de vidéo protection intercommunale qui permettra d'intervenir plus facilement sur le territoire partout où un délit sera perpétré.

Voilà ! Kadir, à toi.

Projection d'une présentation power point sur écran vidéo pendant toute la présentation

Monsieur Mebarek : Merci Monsieur le Maire pour ces propos introductifs qui rappellent nos grands axes politiques dans le cadre de cette orientation budgétaire.

Je reviendrai, quant à moi, sur les enjeux financiers. Alors, une fois n'est pas coutume, nous débutons cette année, qui est déjà bien entamée, dans un contexte encore particulier. Nous avons débuté l'année 2020, puisqu'au moment du vote on était en pleine crise sanitaire. En 2021, la crise sanitaire se poursuivait avec de nouveaux confinements, donc on avait tout un tas d'incertitudes qui préemptaient nos orientations. 2022, rebelote, la crise sanitaire n'est pas tout à fait terminée, elle pourrait revenir à la faveur d'une résurgence de variant à l'automne.

La particularité cette année, c'est la crise ukrainienne dont on ne mesure pas encore les implications économiques au niveau mondial et au niveau national, on commence à les percevoir aujourd'hui au travers de l'augmentation de la matière première de l'énergie mais cette augmentation de matière première d'énergie va nécessairement impacter l'activité économique des entreprises et, derrière, générer une crise économique, comme la crise sanitaire à elle-même entraîné une crise économique par la suite.

On pourrait dire « à la Ville de Melun on est un peu éloignés de tout ça, ça ne nous concerne pas ». Eh bien si puisque que ce soit la Ville, ou plus globalement le territoire de notre Agglomération, on est assez largement tributaires de la bonne santé économique de notre pays puisque ça va influencer également sur nos recettes.

Le point important également de contexte, c'est cette inflation qui touche nos concitoyens, qui touches les entreprises mais qui touche également la Collectivité puisque ça participe au renchérissement de nos dépenses, de nos dépenses de fluides mais, d'une manière plus générale, de l'ensemble de nos achats puisque qu'il s'agisse de nos restaurants scolaires ou de nos centres de loisirs ou établissements Petite enfance, le coût des achat d'alimentation vont très sensiblement augmenter en 2022.

Voilà, de manière générale pour l'introduction sur ce contexte économique.

En termes de contexte de finances, de Loi de finances, plusieurs dispositifs dans le cadre du vote de la Loi de finances vont nous impacter. Alors, positivement ou négativement selon les sujets.

Le premier, c'est la Dotation Globale de Fonctionnement. Au niveau national, elle se maintient pour un peu moins de 27 Md€. La Ville de Melun ne devrait pas être victime d'une perte de dotation du fait de plusieurs paramètres. Déjà, on a un effet population puisque les 900 habitants supplémentaires vont générer une augmentation de dotation forfaitaire (30 000 €, seulement). Par ailleurs, on a de nouvelles modalités de calcul, je ne vais pas rentrer dans la technique, on a de nouvelles modalités de calcul d'écrêtement, c'est-à-dire que les dotations selon le potentiel financier des collectivités sont écrêtés et les modalités d'écrêtement passeraient d'un taux de 75 % à 85 %, je ne vais pas dans la technique mais ça a un effet favorable à la Ville qui verrait sa dotation augmenter de 30 000 € pour l'effet écrêtement, pour le seuil population, on n'a pas encore l'impact.

On devra profiter, comme tous les ans, puisque la Dotation de Solidarité Urbaine progresse de manière mécanique au niveau national, c'est 95 M€ supplémentaires que l'Etat octroiera aux communes bénéficiaires. Donc, la Ville de Melun continuera à bénéficier de cette DSU avec cependant un point important, c'est là encore, autre élément technique, c'est un nouveau calcul du potentiel fiscal. Pour apprécier le rang des communes éligibles à la DSU, on a un certain nombre de critères et notamment le potentiel fiscal : plus une commune est riche – pauvre, en l'occurrence si elle veut bénéficier de la DSU – plus elle est pauvre et a un potentiel fiscal faible, plus elle a de chances d'être dans la listes de communes éligibles à la DSU. Donc, vous le savez, la Ville de Melun en fait partie. Cependant, la réforme de la prise en compte du potentiel fiscal a pour effet d'intégrer dans les recettes qui n'étaient pas prises en compte jusqu'à présent, des recettes qui sont importantes pour nous mais qui jusqu'à présent n'étaient pas prise en compte par l'Etat mais qui vont l'être progressivement à partir de 2022 mais lissées jusqu'en 2028. C'est notamment les droits de mutation : la Ville perçoit 1,8 M€ en 2021 de droits de mutation. C'est de la ressource fiscale et jusqu'à présent elle n'était pas prise en compte pour apprécier le potentiel fiscal de la Ville, ce qui nous permettrait d'avoir un score « plus élevé » pour obtenir la DSU. Demain, de manière lissée dans le temps, donc jusqu'en 2028, cette fiscalité additionnelle droits de mutation mais on a également les taxes sur la publicité locale, vont être prises en compte, ce qui va être obligatoirement à la défaveur de la Ville et on devrait donc perdre de la DSU

progressivement.

Autre élément notable de la Loi de finances, on l'avait également noté à l'Agglomération, c'est la prise en compte de la compensation des exonérations de foncier bâti sur les logements sociaux.

Vous savez que le logement social bénéficie d'une exonération de taxe foncière et à compter du 1er janvier 2021 les logements qui se sont agréés entre le 01/01/2021 et 31/12/2026, ces logements-là bénéficieront – qui sont exonérés de la TFBA – seront intégralement compensés par l'Etat, ce qui devrait dès 2024 générer de l'augmentation du foncier bâti au bénéfice de la Ville.

Voilà pour les éléments de contexte Loi de finances.

En ce qui concerne la Ville, le Maire l'a dit tout à l'heure, quatre axes prioritaires forts :

- L'enfance, la jeunesse, l'éducation qui est vraiment la priorité numéro une de nos actions politiques ;
- Le cadre de vie, la transition écologique ;
- Le commerce et l'attractivité ;
- Et le quatrième point, citoyenneté, démocratie locale et sécurité.

Ces quatre grands axes, on le reverra, ont permis de bâtir l'ossature de notre construction budgétaire 2022.

Ce qu'il faut se dire, c'est qu'au court de ces deux dernières années qui ont été assez chaotiques, on a eu des dépenses contraintes, nouvelles, supplémentaires, importantes, nous avons eu des recettes qui ont baissé. Malgré tout, nous avons su conserver une situation financière saine qui nous permettra de déployer nos politiques sur ces grands axes prioritaires que le Maire souhaite pour ce mandat.

Alors, avant de nous projeter sur les orientations 2022, rapidement, je vais essayer d'aller vite, quelques indicateurs sur l'année 2021. Alors, ce n'est pas aujourd'hui l'objet du vote du Compte Administratif 2021, on le fera lors du prochain conseil municipal, mais simplement, c'est intéressant d'avoir ces chiffres tout de suite car cela permet de placer le débat en vue de l'orientation 2022.

Ce que je disais tout à l'heure, année 2021 compliquée comme 2020, pour autant, la situation financière elle est saine, on a un résultat de section de fonctionnement qui est de plus de 6 M€ et un résultat global de clôture qui est de 6,2 M€. On est à des niveaux qui nous permettent de générer des épargnes qui sont tout à fait satisfaisantes. Alors, lorsque l'on prend notre épargne nette en 2021, elle est à 4,7 M€. Vous voyez, on a, après le creux de 2020 suite à la crise sanitaire, on a rebondi en 2021 pour avoir une progression très sensible de l'épargne nette et cette augmentation sensible de l'épargne nette elle est en particulier due au fait que nous avons, à partir de 2021, retrouvé des recettes que nous avions perdues sur l'exercice 2020.

Pour illustrer cette situation saine, on vous a indiqué sur ce graphique l'évolution de nos épargnes sur plusieurs années et on voit que l'on est en constante augmentation, nos épargnes ne se sont pas contractées au fil des années, on est plutôt sur une tendance haussière. Cette situation est absolument indispensable pour nous permettre, on le verra tout à l'heure, d'affronter un programme d'investissements très ambitieux.

Dans le détail, comment ont évolué nos dépenses ? Nos dépenses de manière générale en 2021 par rapport à 2020, elles ont augmenté de 0,65 %. Vous voyez, on avait eu un certain nombre de dépenses supplémentaires contraintes en 2020, ça ne veut pas pour autant dire qu'en 2021 ces dépenses ont disparu et qu'on va engranger de l'économie parce qu'en réalité, non. Les services sont repartis à plein régime pour certains, ce qui a généré de la dépense additionnelle. A l'inverse, contrairement à l'année 2021... à la 2020 pardon, où nous avions nos dépenses qui avaient augmenté avec des recettes en forte contraction, quasiment 1,5 % de

réduction de nos recettes en 2020, avec un effet ciseau qui avait été très important, en 2021 on reprend, comme je le disais tout à l'heure, une augmentation de recette, ce qui nous permet d'expliquer cette épargne nette qui est redevenue satisfaisante... plus satisfaisante qu'en 2020.

Les grandes masses.

Les dépenses de personnel en 2021 elles ont été à un niveau important. C'est surtout nos dépenses de personnel à la Ville, c'est plus de 66 % de nos dépenses de fonctionnement. On est assez largement au-dessus des moyennes des communes de la même strate mais on ne va pas revenir sur les explications : c'est lié en particulier à des choix qui ont été faits d'internaliser un certain nombre de politiques ou de services que d'autres collectivités externalisent.

Pour autant, nos dépenses de personnel en 2021, comme en 2020 et comme en 2019 et comme en 2018 et en réalité comme depuis maintenant plus de 5 ans, elles sont maîtrisées nos dépenses de personnel puisqu'on est à - 0,02 en 2021, même évolution par rapport à l'année 2020. Et quand vous voyez les évolutions depuis les 5 ou 6 années qui précèdent, on est sur des niveaux très satisfaisants quand on sait, par ailleurs, que les dépenses de personnel augmentent naturellement avec, notamment, l'effet GVT.

Au 31/12/2021, 990,25 ETP (désolé pour la virgule), avec un nombre d'ETP en réduction de 3,4 ETP par rapport à l'année 2020. Cela s'explique en particulier par des recrutements qui n'ont pas forcément eu lieu en 2020 et qui ont tardé à venir en 2021.

On le verra tout à l'heure, 2022 est une année assez sensiblement augmenter la voilure en matière de recrutement avec un nombre d'ETP qui augmentera assez sensiblement.

Les subventions aux associations, on l'avait martelé en 2020 et encore en 2021, elles ont été maintenues, parfois même augmentées dans certains domaines, en particulier dans le social. Ces subventions, hors CCAS, c'est un peu moins de 1,2 M€ et en 2021 une subvention CCAS qui était de 340 000 €, vous verrez que sur 2022 on projette une subvention à un niveau de 400 000 € qui est le niveau habituel de subvention que l'on octroie au CCAS. Pourquoi en 2021 nous avons 340 000 € ? ça s'explique tout simplement par le fait qu'il y avait un excédent dans le budget du CCAS qui lui permettait d'avoir une subvention moins importante par la Ville.

Sur les dépenses à caractère général... elles sont où ? Elles ne sont pas là... Bon, ce n'est pas grave...

Les dépenses à caractère général, elles ont évolué à 2021 par rapport à l'exercice 2020 de 1,22 %... non, pardon ! Elles ont baissé de 0,21 %, ces dépenses à caractère général, par rapport à l'exercice 2020, en particulier lié à des dépenses contraintes qu'on n'a pas retrouvées sur l'exercice 2021.

J'avance assez rapidement parce qu'on doit encore aborder 2022. La fiscalité en 2021. 30,6 M€ de produits fiscaux. Vous avez à l'écran, vous ne le voyez pas forcément, la répartition de ce produit fiscal avec, bien entendu, la part la plus importante de ce produit fiscal qui est le foncier bâti qui représente 24 M€ de recettes. Je vous rappelle que depuis la disparition de la taxe d'habitation, la Commune perçoit l'intégralité du produit qui était perçu par le Département jusqu'à présent, ce qui fait que le taux est passé à 45,30 % puisqu'on a récupéré le taux du Département. Pour nous assurer que nous ne perdions pas de recettes avec ce transfert par rapport à ce que la Ville percevait au titre de la taxe d'habitation, l'Etat nous verse un complément sur la base d'un coefficient et ce complément est de 5,5 M€.

Voilà, au global 30 M€ de recettes de fiscalité en 2021. Je vous rappelle que les taux de

fiscalité avaient été laissés inchangés en 2021 et ils avaient baissé à deux reprises les années précédentes de - 3 % en 2019 et - 3 % en 2020, ce qui faisait une restitution de fiscalité de 2,5 M€ aux melunais.

La participation des usagers, c'est important. Ce sont les services offerts aux usagers. On reprend un niveau normal de recettes avec une forte baisse des produits de participation des usagers en 2020, on en connaît la raison (- 17 %) et en 2021 ça rebondit à + 3 %.
Donc, globalement, vous avez la photographie de l'exercice 2021.

Sur l'exercice 2022, comment nous nous orientons ? On s'oriente... on rebondit, sous réserve de ce que je disais en introduction, on est sur une année qui est censée être normale avec une reprise à l'identique par rapport à 2019, de l'ensemble de nos services, culture, sports, éducation, etc. Donc l'ensemble de nos services reprennent à un niveau normal. Cela va générer également – on le verra tout à l'heure- des recrutements additionnels dans un certain nombre de services, le nombre d'ETP va sensiblement augmenter. Globalement, nos dépenses vont être en augmentation.

Entre le BP 2021 et le BP 2022 qui sera proposé au vote dans quelques semaines, c'est 3,4 % de plus d'augmentation... 3,47 % précisément de plus de dépenses de fonctionnement. 2,5 M€ de dépenses supplémentaires par rapport à l'année 2021 et lorsqu'on raisonne – en budget – lorsqu'on raisonne en Compte Administratif, ce qui a été effectivement consommé en 2021 v/ ce que l'on va voter en 2022, on est sur une progression de 1,5 %, soit 1 M€ de dépenses supplémentaires.

On voit bien l'engagement de la Municipalité de repartir sur un rythme normal de vie, on va dire, et ça se traduit forcément sur nos dépenses.

En ce qui concerne nos recettes. Sur l'écran, vous avez les principaux postes de recettes avec les évolutions corrélatives. Je le disais tout à l'heure, la Dotation forfaitaire, la dotation de l'Etat, elle est stable (+ 0,3 %). Ce + 0,3 % est en particulier dû à l'effet population dont je parlais tout à l'heure.

La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) attendue à un montant d'un peu moins de 11 M€ (10,9 M€) soit + 317 000 € à ce titre.

La Dotation nationale de péréquation qui est stable.

Donc, au global, la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat est attendue en augmentation de 2 %, soit 331 000 €. Donc, de la recette supplémentaire qui nous permettra de financer ces dépenses additionnelles dont je vous ai parlé en introduction et dont je vous parlerai tout à l'heure.

Concernant les autres recettes : les tarifs aux usagers. Ils sont attendus en augmentation. Donc, globalement la masse de recettes au titre « tarifs des usagers » elle est attendue en augmentation de 12,5 %. 12,5 %, c'est lié à plusieurs paramètres : la reprise en activité pleine du cinéma, du conservatoire, FRPA, piscine, culture, etc. Tout ça forcément génère des recettes additionnelles. On a par ailleurs, ce qui constitue d'ailleurs une part importante de cette recette, c'est la reprise en régie de la restauration scolaire à partir de septembre, ce qui fait que dès septembre, comptablement, le produit restauration scolaire est un produit à participation des usagers, ce qui explique cette augmentation de 12,5 %.

Par ailleurs, on va tenir compte, et ça avait été déjà annoncé lors du précédent budget, progressivement nous souhaitons ajuster, lorsque c'est absolument nécessaire, nos tarifs par rapport au niveau d'inflation puisque pour ne pas dégrader le service et continuer à offrir davantage de services il convient d'augmenter la recette. Il sera proposé, mais pas de manière générale, les tarifs encadrés, notamment les prestations CAF, restauration scolaire, tout ça, c'est un cadre qui ne bouge pas mais d'autres services aux usagers pourraient faire l'objet

d'un réajustement en tenant compte de l'inflation. Non pas de l'inflation 2022 qui va être exponentielle mais de l'inflation 2021, on est autour de 2,4 %.

Les recettes fiscales attendues. Tout à l'heure, je parlais des recettes fiscales 2021. Sur 2022, les recettes fiscales attendues, déjà, premier point, maintien des taux, on ne touche pas au taux de fiscalité, je l'ai dit tout à l'heure, après les deux baisses consécutives en 2019 et 2020. Nos recettes fiscales vont être assez dynamiques en 2022 puisqu'on anticipe une augmentation de nos produits fiscaux de 1 M€, sous toute réserve, entre ce que l'on se dit maintenant et comment on finira l'année, il peut y avoir des ajustements et ce n'est pas pour autant que le budget sera insincère, il y a forcément des paramètres qui nous échappent ou qu'on ne maîtrise pas. En tout cas, on anticipe une augmentation de la fiscalité d'environ 1 M€, donc 31 M€ en 2021 contre 32 M€ en 2022. Et c'est essentiellement lié à la revalorisation forfaitaire des bases, qui dépend de l'Etat puisque la Loi de finances 2022 a adopté une revalorisation forfaitaire de 3,4 % de la taxe sur le foncier bâti, taxe foncière et sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

3,4 %, c'est très dynamique, ça va renchérir la valeur locative des biens et derrière la fiscalité qui en est induite. C'est décidé par l'Etat et c'est lié à l'inflation puisque ces valeurs locatives évoluent de la même manière que l'inflation et donc la Ville va profiter de cette recette supplémentaire mais sur un levier qui n'est pas le sien, là encore, qui est un point national. L'ensemble des collectivités de France et de Navarre bénéficieront de cette hausse des bases et donc des produits qui en résultera.

En ce qui nous concerne, ce qui nous impacte... ce qui nous importe, on va dire, c'est plutôt l'élargissement de l'assiette compte-tenu de la livraison de nouveaux logements en 2022... Ah oui ! Pardon, j'avance... il fallait me dire ! Ah ! Je n'avais pas entendu... du coup tu m'as coupé... l'élargissement de l'assiette, ce qui nous incombe, enfin, ça ne nous incombe pas mais on est quand même un peu maître, c'est l'élargissement de l'assiette du foncier bâti du fait de la livraison de logement. C'est + 1,35 %.

Voilà, ces paramètres expliquent ce gain de fiscalité.

Sur les autres ressources, en provenance de l'Agglomération, c'est une stabilité, pas d'évolution particulière, si ce n'est pas un point... je ne sais pas si c'est à l'ordre du jour ce soir, je n'en suis pas certain... la convention DMSI, c'est au prochain conseil communautaire. L'adoption de la nouvelle convention DMSI va avoir pour effet... qui est favorable pour la Ville puisque ça va coûter moins cher à la Ville, va avoir pour effet d'augmenter l'allocation que l'Agglomération verse au titre du transfert de l'ancienne taxe professionnelle.

Donc 6,3 M€ qui est prévu au budget et qui comporte déjà une augmentation de 36 000 € qui est liée à la nouvelle convention DMSI et progressivement sur plusieurs années, 4 ans je crois, cette allocation compensatrice va augmenter du fait de cet effet nouvelle convention DMSI.

D'autres recettes de fonctionnement. On l'a dit tout à l'heure, les droits de mutation très dynamiques en 2021, très, très dynamiques en 2021, c'est la meilleure année de droits de mutation depuis 10 ans. En 2022, on proposera au niveau du budget un niveau plus bas, peut-être que le 1,8 M€ sera atteint mais on va partir plutôt sur un niveau équivalent à l'année 2020 pour le porter à 1,3 M€.

Voilà, pour d'autres recettes, je ne les évoque pas. Simplement, peut-être, tout à la fin on a globalement nos partenaires que sont l'Etat, le Département et la CAF qui nous versent des subventions de fonctionnement sur divers domaines, les structures Petite enfance notamment, on va avoir globalement une baisse de l'ordre de 230 000 € des concours de ces partenaires parce que certains dispositifs s'arrêtent, par exemple, on est à la fin des renouvellements des contrats CUI, on est à la fin du financement des apprentis ; on a par exemple la Préfecture de

Région qui nous réservait des berceaux, ça ne sera pas le cas en 2022 ; on a le Département... la CAF, pardon, qui avait versé des aides exceptionnelles en 2020 et encore en 2021 sur la Petite enfance. Donc, tout ça fait qu'on va avoir une baisse, globalement, de 230 000 € de nos partenaires sur la section de fonctionnement.

Comment évoluera la masse salariale ?

Donc, je le disais, la masse salariale, c'est en 2021, 66,7 % de nos dépenses réelles de fonctionnement. Ça sera sensiblement la même chose en 2022.

43,6 M€ de dépenses de fonctionnement au titre de la masse salariale et nous anticipons une augmentation par rapport au Compte Administratif, par rapport à ce qui a été effectivement consommé, de 3 % soit 1,2 M€ de plus de dépenses de personnel. Je ne sais pas si vous voyez d'où vous êtes ? On vous a expliqué poste par poste les paramètres qui justifient cette hausse de 1,2 M€ : donc on a les avancements de carrière, la mise en place des nouveaux régimes indemnitaires, dont le CIA, les stagiérisations, des recrutements, etc. Donc tout ça, 1,2 M€.

Ça ne tient pas compte d'une nouveauté dont on attend le chiffrage, c'est le rehaussement du point d'indice qui va être dégelé d'ici le mois de juillet qui va forcément impacter nos dépenses de personnel, au bénéfice de l'ensemble de nos agents, et c'est très bien pour eux. A ce stade, on ne connaît pas encore... il est question, les syndicats évoquent une augmentation de l'ordre de 3 % pour atteindre pas tout à fait l'inflation mais au moins la prendre en compte de manière assez sensible.

3 %, je vous rappelle... je vous précise que le point d'indice s'il évolue, il n'évolue pas sur l'intégralité des 43 M€ que vous avez à l'écran puisque les 43 M€ c'est le traitement de base, le régime indemnitaire, les primes, etc. Le point d'indice, c'est sur le traitement de base.

3 %, vous m'avez dit tout à l'heure que c'est 300 000 € de plus ? Oui, qui viendraient s'ajouter aux 1,2 M€ de dépenses supplémentaires.

Donc, à ce stade, on ne bouge pas, on verra dans le cadre d'une décision modificative de courant d'année comment prendre en compte cette augmentation.

On le financera de plusieurs manières : d'une part, parce qu'on a quand même des marges, notre budget n'est pas au taquet, on a des marges en autofinancement (vous le verrez en investissement), on a un autofinancement très confortable qui nous permet de financer nos investissements et si on doit réinjecter de l'argent sur le 012, il faudra réduire partiellement l'autofinancement. Par ailleurs, on inscrira au budget une dépense imprévue de 200 000 € dans laquelle on pourra venir puiser.

Je le disais tout à l'heure, on va investir pour venir renforcer certains de nos services et nos ETP, si nos projections de recrutement se réalisent, passeraient de 990 ETP en 2021 à 1049 en 2022, donc un renforcement sensible de nos personnels sur un certain nombre de services.

Voilà pour l'anticipation de nos dépenses de personnel.

Sur les dépenses de fonctionnement.

14,6 M€ de dépenses de fonctionnement à caractère général avec, là encore, une dynamique assez sensible puisqu'elles augmenteront de 3,6 % par rapport à ce qui a été consommé en 2021.

On a quelques pistes de réduction... vous les avez à l'écran... on ne va pas retrouver en 2022 les transports scolaires. Depuis 2 ans (2020 et 2021) nous payons du transport scolaire pour transporter les élèves de l'Ecoquartier vers l'école de Montaigu. Avec la livraison de la nouvelle école, cette dépense s'arrêtera et on aura une économie de 280 000 €. Voilà.

Et puis, on a un certain nombre d'autres économies qui vont être générées par le changement de mode de restauration, par la fin du nettoyage des écoles renforcées au titre du Covid – bien sûr, nos écoles sont nettoyées mais il n'y aura plus le dispositif très renforcé du Covid sous réserve que ça ne revienne pas notamment à l'automne.

On a d'autres économies qui sont induites par la crise sanitaire. Il ne vous aura pas échappé que nous n'avons pas réalisés de vœux cette année et c'est donc 21 000 € d'économies.

A l'inverse, on a des postes qui évoluent à la hausse : là, il n'y a pas de surprise ce sont les fluides. 9,11 % d'augmentation de coût de fluides (gaz, eau, électricité), c'est très important, 323 000 € de plus sur ce poste-là, étant entendu qu'il n'est pas impossible qu'en cours d'année compte tenu de la situation on doive mettre davantage de crédits sur ce poste-là.

Nos dépenses, je le disais, augmentent aussi parce que les spectacles et manifestations culturelles reprennent. On réinjectera 80 000 € pour nos spectacles ; le cinéma en année pleine, 51 000 € supplémentaires ; la Fête nationale devrait avoir lieu cette année.

Par ailleurs, peut-être qu'on pourra en parler dans le cadre du débat, nous mettons en place cette année un Comité des fêtes qui sera constitué de citoyens qui s'investiront aux côtés de la Ville pour contribuer à la création de manifestations diverses et variées dans notre Ville. Peut-être qu'on en parlera dans le cadre du mandat. Une ligne de 40 000 € sera allouée à ce Comité des fêtes et donc aux manifestations qui seront organisées dans ce cadre-là. Ce Comité prendra la forme d'un comité consultatif plus que d'un comité des fêtes au sens statutaire des termes, ce détail est important.

Nos effectifs scolaires augmentent, on en parlait tout à l'heure, des logements nouveaux sont livrés donc les effectifs scolaires augmentent. Rien que pour les dépenses de fonctionnement, nous ajoutons 100 000 € de dotation supplémentaire pour nos écoles du fait de cette augmentation des effectifs.

Enfin, nous inscrirons dans le cadre de la politique Petite enfance, outre tout ce qui est fait sur nos structures ville, on continuera à investir à chaque fois que c'est possible sur des achats de berceaux de structures privées et on fléchera 45 000 € cette année.

Les subventions à nos partenaires.

Là encore, on continue à poursuivre nos efforts : 2,4 M€ de subventions. Lorsqu'on isole le CCAS, 1,2 M€ sont alloués à l'ensemble de nos associations qui interviennent dans le champ social, culturel, sportif, éducatif, etc.

1,2 M€, donc une augmentation 1,7 % des subventions, étant entendu que le CCAS – comme je vous le disais tout à l'heure – verra sa subvention passer de 360 000 € à 400 000 €, donc c'est son niveau habituel. Ce qui au global renchérit le poste subvention de plus de 5 %, ce qui est important.

Par ailleurs, je tiens à préciser et ça fait partie des priorités, on le disait tout à l'heure, dans les axes on a l'attractivité du commerce, la subvention de l'UNICOM sera assez sensiblement renforcée puisque c'est une augmentation de plus de 18 % pour la passer à 35 000 €. L'idée étant... à la faveur de la nouvelle gouvernance, etc., d'accompagner l'association et de l'aider pour renforcer ses actions en vue de rendre le centre-ville commercial attractif, à côté de tout ce que la Ville fait par ailleurs.

J'en ai bientôt fini, je vous rassure !

L'investissement.

On entame une année... un cycle d'investissement très conséquent. 2021 a déjà été... c'était une année dans un complexe compliqué puisque les chantiers s'étaient quasiment arrêtés en 2020, en tout cas, ils avaient repris d'une manière très, très lente.

En 2021, ça a été également un peu compliqué mais on a quand même réalisé un niveau d'investissement de 17 M€.

On sort d'une période où la Ville a investi de manière importante. Quelques chiffres : le

mandat précédent, 2014/2020 : un peu moins de 110 M€ d'investissement engagés. Ce qui vous est proposé dans le cadre de ce budget et de la prospective, c'est de porter cette enveloppe à 152 M€. Donc on passerait de 110 M€ à 152 M€ d'investissement, on va être sur une moyenne de 22 M€ d'investissement par an jusqu'en 2027. Donc, on est sur des niveaux très importants et on va le voir, ça traduit une volonté de renforcer notre attractivité mais également le service à nos usagers de manière importante sur tout un tas de politiques.

Je vais juste vous donner quelques chiffres : en 2022, nous investirons (je vais y aller tout de suite), 27,4 M€, programmation. Alors, on verra, on comptera ce qui a été consommé en fin d'année mais 27,4 M€ ! Là, compte-tenu de tout ce que les services produisent en ce moment, on suit ça de manière régulière avec le DGS et le DGST et il y a beaucoup de travail, ça avance, le calendrier ne prend pas de retard pour certains gros chantiers. D'ailleurs, Monsieur Guion, je vous rassure, l'école sera bien livrée en septembre.

27,4 M€ hors remboursement de la dette, ça place le niveau d'investissement par habitant à 668 €/ habitant quand les villes comparables au niveau national investissent 264 €/ habitant. Vous voyez l'écart ? pour une ville de 40 000 habitants, on est sur des niveaux qui sont importants.

Alors, cet investissement on le fait pour plusieurs paramètres : il y a une augmentation de la population, des besoins en termes scolaires, en termes de Petite enfance, nos équipements sportifs (on a inauguré récemment le nouveau gymnase Duvauchelle, le gymnase Decourbe va être rénové, de nouveaux équipements sportifs vont être construits dans l'Ecoquartier). Tout ça, on va le voir progressivement sur les années. Le cinéma, vous verrez, les travaux vont commencer bientôt.

668 €/ habitant, reprenez ce chiffre !

Et tout ça c'est financé par un autofinancement, on le verra tout à l'heure, qui est satisfaisant et par un recours à l'emprunt qui va être rehaussé en 2022 mais de manière assez limitée.

Donc, là, vous avez à l'écran, je vais rapidement les lister pour ceux qui ne les voient pas. Les 27 M€ comprennent les reports 2021, les opérations 2022 : c'est 24,4 M€ + 3 M€ de report 2021, ça nous donne nos 27 M€ :

- Donc le plus gros poste, c'est la livraison du groupe scolaire et du restaurant scolaire (6 M€).
- Réfection pluriannuelle de nos voiries (4,2 M€)
- La construction de la crèche de l'Ecoquartier (2,3 M€)
- Outre les 4 M€ de rénovation pluriannuelle de nos voiries, on a une opération ciblée voirie dans le cadre de l'action Cœur de Ville, ce sont toutes les îles...toutes les îles, ça serait pas mal ! Toutes les rues de l'île Saint-Etienne (rue Notre Dame, rue du Four, etc.). Dans l'action Cœur de Ville, on retrouve également la rue Pouteau. Alors, la rue Pouteau, vous ne verrez pas très lourdement des travaux en 2022, on commencera à engager des crédits sur la fin 2022 mais en tout cas, on enclenche dès cette année, budgétairement, cette opération rue Pouteau.
- Je disais tout à l'heure, Duvauchelle et les Récolets (1 M€)
- On va engager dans le cadre du cinéma, 1 M€ en 2022, c'est une opération à plus de 5 M€... environ 5 M€. Donc, les travaux qui débiteront cette année.

Et voilà ! Je vais m'arrêter-là. Juste une opération très importante qui va changer un peu notre façon d'utiliser l'Hôtel de Ville, c'est la rénovation de l'Hôtel de Ville qui va débiter cette année. 1 M€ inscrit cette année, une opération étalée sur 3 ans et vous verrez la transformation de l'Hôtel de Ville avec des échafaudages partout, avec des accès dans le parc qui seront fermés, ça se verra. On est ici sur de la rénovation du patrimoine qui est largement financée par l'Etat dans le cadre de la DSIL. Vous vous souvenez que l'Etat nous a octroyé 2,5 M€ juste pour cette opération-là.

Bon, je ne détaille pas les opérations, vous les avez à l'écran et dans le dossier.

Au-delà des 27 M€, on garde une ligne de dépenses imprévues de 2 M€ qui n'est pas fléchée.

Cette ligne d'imprévu on la garde, par définition, pour l'imprévu, mais on la garde aussi pour une opération qui nous tient beaucoup à cœur, c'est l'attractivité du commerce et c'est dans cette enveloppe globale de 2 M€ que l'on viendra puiser dans l'hypothèse où on viendrait procéder à des préemptions ou de murs commerciaux ou de fonds de murs commerciaux. Plutôt que de flécher comme on l'avait fait sur l'opération « Clayton » qui in fine ne s'est pas faite pour des raisons qui nous échappent, là, on est sur un autre dispositif global « ligne d'imprévus » dans lequel on vient puiser en fonction des opérations qui nous tombent sous le nez.

La répartition de ces 27 M€, mon voisin de droite s'en satisfait tous les jours que Dieu fait, 37 % de nos dépenses d'investissement... Oui, c'est une expression ! 37 % de nos dépenses d'investissement concernent le domaine de l'éducation et de la petite enfance. Lorsqu'on disait tout à l'heure « axe prioritaire n° 1 – Petite enfance, jeunesse », là, on le voit dans nos investissements.

On disait également que le cadre de vie constituait le deuxième axe majeur « cadre de vie et attractivité », ça se traduit dans nos dépenses d'investissement puisque c'est le deuxième bloc en matière d'investissement, 37 % de nos dépenses d'investissement qui sont consacrées à ce domaine-là. Après, je vous laisse voir les autres postes.

Nos recettes.

On a divers partenaires qui permettent de financer nos 27 M€. Globalement, c'est pratiquement 9 M€ de subventions perçues par nos divers partenaires : l'Etat, bien sûr, le Conseil Régional, l'Agglomération, la CAF, etc. Et LOTICIS, l'aménageur participe en 2022 à hauteur de 3,5 M€ sur les opérations, notamment de l'école de l'Ecoquartier.

Et puis, forcément, les recettes sont à l'aulne des dépenses. Là encore, elles sont fléchées pour l'éducation et le cadre de vie.

Comment nous finançons tout ça ?

Avec une épargne nette positive de 3,6 M€.

Les subvention d'équipement que j'évoquais à hauteur de 9 M€.

Le FCTVA de quasiment 3 M€.

Nous affecterons les résultats dans le cadre du vote du Compte Administratif lors de la prochaine séance. Nous affecterons les résultats 2021 à hauteur de 8 M€ pour la couverture de nos besoins en investissement 2022.

Et, par ailleurs, nous recourons à l'emprunt de manière plus importante – légèrement plus importante ! – que ce que l'on a fait l'an passé puisque l'an dernier on était en-deçà de 5 M€, on était dans la fameuse « trajectoire de désendettement ». En 2022, on rehausse le niveau d'emprunt pour profiter des taux qui continuent à être bas. Les taux directeurs, notamment de la FED, ont été annoncés en augmentation mais on reste encore à des niveaux qui sont très, très bas et on va profiter de ces taux pour recourir à l'emprunt plus importante.

Voilà ! J'ai fini parce que j'ai soif !

Pour dire que l'on a poursuivi le désendettement de 2021, je viens de vous l'indiquer, c'est

-72 000 € de désendettement en 2021, donc on est sur 9,5 M€ de dettes en moins sur les 6 années qui sont passée. Donc en 2022, ça ne sera pas le cas si nous mobilisons, effectivement l'emprunt dont je parle ce soir.

Cette situation financière saine, le fait de générer des épargnes importantes, ça nous permet de réduire notre capacité de désendettement. Vous voyez ce graphique, il est descendant, c'est bien. Nous sommes en capacité de désendettement, passé à 9,8 années. Nous étions en 2020 à 11,3, on avait une petite augmentation par rapport à 2019 qui était à 10,8. Donc, on descend sous 10 ans en 2021, c'est bien parce que vous savez que le seuil de sensibilité est porté à 12

ans. Cette situation traduit une situation financière qui nous permet de voir venir les 150 M€ dont je parlais en introduction.

Voilà ! J'en ai terminé. Merci de votre attention !

Monsieur Vogel : Merci Kadir, bravo ! Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Merci Monsieur le Maire. Merci Monsieur Mebarek pour cette salve de chiffres qui a eu pour effet une petite hypnose sur certains mais pas sur moi, je vous rassure. Je voudrais du coup à mon tour vous répondre avec une salve d'autres chiffres.

Je vais reprendre les vôtres, notamment sur les perspectives du Compte Administratif 2020 avec une épargne nette que vous avez donné à 4,7 M€ au lieu de 3,5 M€ l'année dernière. Ça s'explique assez vite avec les coûts Covid qui n'ont pas eu lieu en 2021, en tout cas, moins, 500 000 € et les droits de mutation qui vous ont assez sauvé l'épargne nette, en augmentation sensible de 500 000 €. Donc, 1 M€ d'augmentation d'épargne nette, ça se résume juste à ça, pas forcément à une gestion saine comme vous dites et aimez répéter à longueur de soirée.

Au niveau des bases, je voudrais rappeler le coût pour les melunais, puisque les melunais nous écoutent, je voudrais rappeler le coût qu'ils vont avoir au niveau des taxes. Donc, effectivement, vous rappelez régulièrement que vous n'augmentez pas les taxes, les impôts, donc vous. Par contre, votre gouvernement préféré augmente le... pardon ?

Monsieur Mebarek : inaudible

Monsieur Guion : Pas encore. Ne vous inquiétez pas !

La base de la taxe foncière va être augmentée de 4 % par votre gouvernement préféré ce qui va quand même faire une augmentation égale des impôts taxe foncière des melunais.

Je voudrais rappeler, parce qu'on n'est pas à l'Agglomération, effectivement, mais ça sort des poches des melunais aussi, et comme à l'Agglomération le conseil communautaire n'est pas filmé, je me permets de le rappeler ici, le prix de l'eau et la part « assainissement et distribution de l'eau potable » va augmenter sensiblement compte-tenu du retard d'investissements de votre Majorité de 300 M€ depuis 10 ans. 300 M€ que vous avez à dépenser les prochaines années et, forcément, vous l'avez dit, ça va se faire en augmentant le prix de l'eau, et sensiblement. Il faut que les melunais le sachent, le prix de l'eau va très fortement augmenter.

A cela s'ajoute la TEOM (Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères). Là, pareil, le retard d'investissement très important à cause de la gouvernance du SMITOM qui fait partie de votre majorité à l'Agglomération, bien sûr. Pareil, là, on sait déjà le chiffre puisque c'était dans les orientations budgétaires de l'Agglo, le taux de la TEOM va passer de 7,9 % à 10,09 %, ce qui va faire une augmentation sensible de la taxe foncière. Tout ça accumulé à l'augmentation des bases.

Ensuite, je voudrais revenir sur les investissements car tous les ans, vous nous faites le coup. Tous les ans, vous nous faites le coup du « niveau très, très - et plusieurs très - important » du niveau d'investissements de la Ville de Melun. A tel point, qu'en 2022, vous nous annoncez 27,48 M€ dans vos orientations.

Alors, je voudrais rappeler que ce sont des orientations, si je ne me trompe pas, ce n'est pas encore gravé dans le marbre, on peut tout à fait changer ces orientations et améliorer cela grâce aux remarques de l'Opposition, n'est-ce pas ? Je ne suis pas trop dupe, mais bon, je sais que ça se passe comme ça et que ça pourrait s'améliorer... je verrai ce que ça donne.

Bon, vous nous avez annoncé 27,48 M€ d'investissements, niveau très important,

effectivement. Par contre, je voudrais rappeler le niveau d'investissement que vous nous annonciez dans le débat d'orientations budgétaires de 2021. Alors, je vais vous le lire, c'est assez simple, c'était exactement le 18 mars 2021, il y a un an « tiré par les projets déjà lancés, le budget d'investissement 2021 intervenant dans les domaines éducatifs, enfance, culturel, sportif, social, voirie, développement durable, rénovation urbaine, consacrer plus de 25 M€ de crédits à la reconfiguration de Melun ». C'est ce que vous disiez il y a un an ! Là, ce que vous nous dites, cette même page, « les projets d'investissement... », je vous lis encore, c'est dans le document qu'on a reçu « ... des projets d'investissement d'envergure seront engagés pour un montant de 27 M€, après 17 M€ en 2021 ». On remarque donc qu'on est passé de 25 M€ dans l'intention budgétaire à 17 M€ réellement dépensés.

Donc, là vous nous annoncez 27 M€, autant dire qu'on doit s'attendre à 10 M€ de moins en 2022.

Donc, voilà, je pense que c'est... c'est ma première intervention mais c'est la tonalité de Monsieur Mebarek et Monsieur Vogel, c'est toujours la même chose, c'est un peu de l'esbroufe toujours au moment de l'orientation budgétaire et au résultat, ce n'est pas du tout la même chose.

Merci !

Monsieur Vogel : Merci ! Madame Monville ? Ah ! Tu veux répondre tout de suite ?

Monsieur Mebarek : Oui ! Vous avez commencé par l'épargne nette. C'est global : on a des recettes supplémentaires, on a des dépenses qui augmentent ou qui baissent et c'est au final ce qui génère une épargne nette.

L'épargne nette, vous dites qu'elle a augmenté d'un million d'euros et, comme par hasard, ça correspond à l'augmentation des droits de mutation. Et alors ? L'épargne nette, effectivement, elle est liée... l'augmentation de l'épargne nette, elle est liée à une épargne brute qui augmente. Une épargne brute qui augmente, qu'est-ce que c'est ? L'épargne brute qui augmente, c'est souvent lié aux recettes qui augmentent : plus nos recettes augmentent, si nos dépenses n'augmentent pas en corrélativement, ça génère un gain. Donc, oui ! Nos recettes ont augmenté ! Mais les droits de mutation ont augmenté en 2021 mais elles n'ont pas augmenté de 1 M€ de plus par rapport à 2020 ! En 2020, elles étaient à 1,4 M€. En 2021, elles étaient à 1,8 M€. Donc, ça a augmenté de 400 000 €. Mais d'autres recettes ont augmenté, d'autres ont baissé. Les dépenses, certaines ont augmenté, d'autres ont baissé et c'est le global qui fait qu'on va générer une épargne nette.

Mais ce qui importe, Monsieur Guion, ce n'est pas ce que j'ai dit sur 2021, c'est ce que j'ai affiché tout à l'heure, c'est les courbes ! Et la courbe parle, Monsieur Guion, elle ne ment jamais ! La courbe, elle traduit une trajectoire et quand cette trajectoire elle n'est pas saccadée, elle est linéaire, ça prouve, à mon avis, que la gestion est bonne.

L'eau. Sur l'eau, un point important, ce n'est pas le débat, effectivement, on n'est pas à l'Agglomération. On a eu le débat à l'Agglomération, ce n'est pas le siège pour le dire mais pour autant, c'est important. L'Agglomération, 1er janvier... vous n'étiez pas là ! Mea culpa ! La compétence eau potable a été transférée à l'Agglomération le 1er janvier 2020. Donc, l'Agglomération gère le sujet eau depuis à peine 2 ans. Reprocher à l'Agglomération son « incurie » en matière d'investissement, le retard qu'elle a, la gouvernance qui n'a pas investi, etc., ça ne vaut que pour 2 ans. Le sujet, c'est que nous avons 20 communes à l'Agglomération qui ont transféré leur compétence eau et aujourd'hui l'Agglomération gère ce qui lui a été transféré : certaines communes ont investi, d'autres pas, d'autres pas beaucoup, d'autre un peu. Voilà, à un moment donné, il faut... Melun, a investi en matière de réseau !

Je ne reviendrais pas sur le sujet de la TEOM. Le sujet de la TEOM, il est lié, et ce n'est pas propre à l'Agglo, je vous mets au défi de trouver des exemples au niveau national. Il y a un vrai sujet au niveau national, un vrai sujet de traitement des déchets et c'est lié en particulier aux exigences renforcées par VOTRE gouvernement - qui est le gouvernement de la France, pas que le mien – aux exigences du gouvernement en matière de recyclage. Vous savez qu'à partir de 2024, les bio déchets vont être traités, collectés séparément et traités, donc, forcément, il faut remettre à niveau l'ensemble de nos structures – celles du syndicat – et donc, il y a des investissements. Je ne vais pas refaire le débat du conseil communautaire mais c'est nécessaire d'investir pour accomplir... pour respecter ces nouvelles exigences.

Après, sur la programmation, oui, je le dis, on rentre dans un cycle, etc. Mais c'est vrai ! On rentre dans un cycle d'investissements très importants, à l'échelle du mandat, 150 M€. Nous programmons 150 M€ mais nous ne programmons pas dans le vide ! Ce ne sont pas de fausses opérations, ce sont de vraies opérations ! Elles existent, il y a des dossiers, il y a des gens des services techniques qui travaillent dessus, il y a des usagers parfois qui sont consultés, des conseils d'école, etc. Ce sont de vrais dossiers !

On les envisage, on les programme, on veut les faire. Nous voterons le budget dans quelques semaines, nous espérons que ces opérations sortiront toutes mais il y a des aléas : la crise sanitaire a empêché des chantiers de se poursuivre en 2020 et 2021. C'est ce qui peut expliquer ce que vous disiez mais pas que ! Il y a des aléas ! Peut-être qu'on a besoin de renforcer nos équipes aussi, peut-être ?! Je disais tout à l'heure, nos ETP aux services techniques, à la direction... on a besoin de renforcer nos équipes en matière d'ingénierie. Et puis après, il y a les aléas de chantier tout à fait normaux.

Mais en tout cas, d'un point de vue purement financier, je vous rassure, les dépenses que l'on inscrira au budget, elles sont financées et si on réalise effectivement ces opérations, elles seront effectivement financées.

Et puis après, c'est quand même bien d'être ambitieux, Monsieur Guion ! On ne va pas être modeste et se dire « je n'arriverai pas à faire, je n'investis pas ! ».

Voilà globalement ce que je voulais dire sur ce que vous évoquiez.

Monsieur Vogel : Merci. Madame Monville.

Madame Monville : Alors, déjà sur le contexte général parce que vous avez au dernier moment, vraisemblablement, rajouté une phrase qui dit « au vu des derniers événements touchant l'Ukraine, la situation économique et sociale pourrait être dégradée par rapport aux projections développées ci-dessous ».

Vous utilisez le conditionnel quand, évidemment, il faudrait utiliser le futur. Ce n'est pas qu'elle pourrait, c'est qu'elle sera et nous le savons. Nous le savons parce qu'elle aura un impact nécessaire sur le prix des denrées les plus importantes parmi lesquelles l'énergie, bien évidemment, mais aussi les denrées alimentaires par ricochet.

Elle aura un impact aussi sur l'activité économique de notre pays et nous le savons très bien. Aujourd'hui, il y a déjà des entreprises qui sont en difficulté et le Gouvernement, d'ailleurs, réfléchit déjà à comment il va faire pour aider ces entreprises qui sont en difficulté. Les petites et moyennes entreprises seront probablement parmi les plus touchées. Donc ça aura des répercussions économiques considérables.

Dans cette situation-là, il est très difficile de prévoir et il est très difficile, à mon sens, d'engager un programme d'investissements qui soit aussi ambitieux que celui que vous portez mais je vais y revenir parce que c'est une ambition toute libérale, ce ne serait pas la nôtre, bien évidemment. Je vais y revenir mais je pense que déjà, et Monsieur Guion vient de le souligner, entre ce que vous budgétiez et ce que vous réalisez, il y a un delta, qui n'est pas

extraordinairement énorme si on veut mais il y a un delta, mais il est probable là qu'étant donné la situation exceptionnelle que nous vivons, il le sera encore d'avantage.

Et je voudrais dire quand même, là, que la situation exceptionnelle que nous vivons elle commence à durer depuis un certain temps. C'est-à-dire que la guerre est exceptionnelle. Bien sûr la guerre ! Bien sûr et en particulier... la guerre en Europe est exceptionnelle. La guerre en Afrique, malheureusement, elle est quotidienne mais en Europe elle est exceptionnelle depuis la guerre en Yougoslavie, et espérons que ça le redevienne. Nous vivons dans un monde instable. Moi, depuis plus de 6 ans, je suis élue ici et je n'ai cessé de vous le dire que le réchauffement climatique et les problèmes d'approvisionnement en énergie rendent ce monde particulièrement instable. La guerre qu'on vit en ce moment en témoigne et le montre. Donc, ça devient de plus en plus compliqué d'avoir une gestion économique de la Ville qui soit en grande partie, justement, dépendante du marché mondial, Monsieur Vogel, pour revenir sur ce que vous disiez tout à l'heure sur la mondialisation. Il y a un impératif à relocaliser l'activité économique, non seulement parce que nous vivons dans un monde instable, comme je viens de le démontrer, mais en plus comme nous allons avoir besoin de faire en sorte que tout le monde ici travaille ! Or, ce que vous avez dit tout à l'heure est faux ! ce dont nous avons besoin, nous, ici, ne va pas changer qu'il soit pourvu par une entreprise qui fabrique à l'étranger ou qu'il soit pourvu par une entreprise qui le fabrique en France !

Si les entreprises fabriquent à l'étranger aujourd'hui, c'est parce qu'elles peuvent le faire à des coûts sociaux qui sont moindres et à des coûts écologiques qui sont carrément, véritablement, au rabais !

Nous avons besoin de relocaliser l'activité économique. Ce que vous disiez tout à l'heure est parfaitement faux ! Vous devriez, puisque vous en avez les moyens, puisque vous gérez une ville et que vous attribuez des budgets, vous devriez faire rentrer dans votre cahier des charge le fait de faire travailler d'abord des entreprises qui font fabriquer ici et qui donnent du travail ici ! Et on va en avoir besoin, cruellement dans les années qui viennent. Donc ça, c'est une chose qu'il faut avoir en tête.

Ensuite, je vais en revenir très précisément au budget que vous nous avez proposé. Vous nous dites que les recettes de fonctionnement vous les avez budgétés de la sorte parce qu'elles ont augmenté après le Covid du fait du regain d'activité des services municipaux, vont encore augmenter et que donc vous avez budgété 73,9 M€ en fonctionnement.

Là, je vous alerte ! Je vous alerte parce qu'une crise économique ça veut dire des gens qui n'ont plus les moyens de dépenser leur argent dans les services. Or, la contrepartie, on va y revenir, pour que ces gens aient et continuent à avoir les moyens de dépenser dans des services, serait de les soutenir socialement et, là, la Mairie est très absente, mais on va y revenir.

Alors, vous allez recourir davantage à l'emprunt. Personnellement et je l'ai toujours dit ici, nous n'avons rien contre le fait que l'emprunt puisse financer l'investissement et donc relancer la machine économique. Seulement, dans une situation d'incertitude comme la nôtre, par contre, ça peut poser question. Ça peut poser question d'augmenter le recours à l'emprunt au moment même où on sait que tous les indicateurs économiques ont déjà commencé à se dégrader et que ça va continuer ! Je vous invite vraiment à la plus grande prudence par rapport à ça. Redimensionnez un tant soit peu les investissements que vous voulez faire mais redimensionnez aussi le recours à l'emprunt.

Alors, revenons, justement, sur ce qui est la nature de notre ville et qui sont ses habitants. Vous dites, la DGF (la Dotation Générale de Fonctionnement) augmente. Elle augmente tirée par la DSU, c'est-à-dire la Dotation de Solidarité, et cette Dotation de Solidarité elle nous est

due parce que nous sommes une ville pauvre. Etant donné ce que je viens de dire, nous serons encore davantage une ville pauvre dans les mois qui viennent et nous l'avons déjà vu avec la crise du Covid.

Il faudrait anticiper immédiatement, et ça c'est totalement absent de votre budget, une politique sociale très offensive. Or, on l'a vu ce qui augmente mais pour le ramener en fait à un niveau qui était celui qu'il avait avant le fait qu'il avait déjà une trésorerie qui lui permettait, finalement, que vous baissiez sa dotation, c'est la dotation du CCAS !

Il faudrait une politique offensive de soutien aux familles. Donc, mise en place d'une cantine gratuite pour les familles les plus pauvres, par exemple.

Ensuite, c'est une suggestion parmi tant d'autres pour ne pas prendre trop de temps, là, mais on y reviendra. Ensuite, vous dites que les bases... qu'un des dynamismes nouveaux dans le produit fiscal que vous anticipez, c'est l'augmentation des bases et elles ont été décidées par l'Etat. Mais l'augmentation des bases, comme vous l'avez dit d'ailleurs, va renchérir la valeur locative des biens. Or, en renchérissant la valeur locative des biens dans une ville où on a, à peu près, 3 000 personnes qui ont du mal à se loger ou qui sont mal logées, ça va vouloir dire qu'on va voir cette partie de la population, aujourd'hui, mal logée augmenter. Là aussi, il faudrait une politique sociale offensive d'aide au logement. Or, depuis plusieurs années déjà, nous nous plaignons que vous avez choisi de construire, de détruire du logement social de première catégorie et quand vous reconstruisez vous êtes très en-deçà de l'offre qui a été détruite et vous reconstruisez du logement social de catégorie moyenne ou de catégorie supérieure, laissant ces familles dans des difficultés invraisemblables. Là encore, vous n'anticipez pas sur la question sociale. Or, elle va devenir cruciale dans les années qui viennent.

Une partie de ce que vous avez réalisé comme économies, comme épargne, effectivement, est liée au fait que la somme des droits de mutation a augmenté. Elle a augmenté depuis un certain nombre d'années maintenant et, cette année, elle était à 1,8 M€ et l'année dernière à 1,4 M€ et vous la prévoyez à 1,3 M€. Pourquoi elle a augmenté ? Elle a augmenté parce que vous avez construit ! Parce que vous avez considérablement construit.

Et en construisant comme vous l'avez fait, vous avez préempté une autre dimension de notre futur ! C'est la dimension écologique ! C'est-à-dire qu'en construisant comme vous l'avez fait, vous avez détruit en partie la capacité de notre territoire à faire face aux catastrophes écologiques. Et donc, à la fois sur le plan social et sur le plan écologique, le budget que vous nous présentez ici ne répond à aucune des grandes crises qui sont à nos portes et, voire même, dans lesquelles nous sommes entrés. Pour les deux, dans lesquelles nous sommes entrés.

Alors, vous dites aussi une chose qui, moi, me fait bondir à chaque fois, et vous l'avez redite avec le même « emballage » pour éviter d'avoir à souligner l'orientation très libérale et très en faveur des plus favorisés de votre politique. Vous avez dit que vous aviez baissé les taxes, que vous aviez baissé les impôts. Vous n'avez pas baissé les impôts ! Vous avez baissé deux années de suite la taxe foncière. C'est-à-dire, que deux années de suite, vous avez baissé de 3 % la taxe foncière pour donc les familles qui, à Melun, sont propriétaires ! Juste un chiffre : la pauvreté, ça touche 30 % des locataires. C'est 7 % des propriétaires. Vous avez fait-là une mesure qui n'a concerné que les propriétaires et qui, pour la plupart d'entre eux, n'en ont pas besoin ! N'en ont pas besoin ! Alors que, par contre, vous pouviez non pas baisser la taxe des locataires, elle a été supprimée, mais vous pouviez, par une politique de soutien social, cet argent-là que vous avez redistribué aux seuls locataires de Melun, vous pouviez le redistribuer à la totalité de la population de manière progressive en fonction du revenu des gens, à travers, justement, de la mise en place d'un service de cantine gratuit pour les plus modestes. Ce que vous n'avez pas fait !

Sur le fonctionnement, vous nous dites aussi que vous prévoyez l'augmentation des fluides (9 %). Les fluides, je rappelle ce que c'est : l'électricité, le gaz, l'eau. Effectivement, ces fluides vont augmenter, ils vont augmenter considérablement mais ça va nous impacter aussi ce choix que vous avez fait par le passé et, souvenez-vous, nous vous avons alerté du fait de choix que vous avez fait dans le passé qui n'étaient pas de bons choix. Combien de fois nous vous avons dit d'équiper, qu'il était temps, urgent, important, d'équiper les bâtiments publics en panneaux solaires, de construire des bâtiments qui soient à énergie positive. Tous les derniers bâtiments que vous avez construits, tous, n'ont pas de panneaux solaires ! Il n'y en a aucun qui est à énergie positive ! Vous avez fait le choix de la DSP. Quand vous avez fait le choix de la DSP, les fluides restaient à la charge de la Ville alors même que nous avions à investir dans des frigos et, donc, nécessairement dans une dépense électrique beaucoup plus importante. Mais c'est terminé ce moment où on pense que l'électricité, l'énergie, coule à flot comme ça. C'est terminé, c'est fini ! On est passé depuis longtemps à un moment où il faut faire des économies d'énergie ! Economies d'énergie que vous n'avez jamais anticipée ! Et maintenant, tout le monde hurle en disant qu'il faut se passer du gaz russe ! Et nous ne pouvons pas le faire ! Nous aimerions tous le faire, pouvoir dire maintenant on se passe du gaz russe parce que ce serait la mesure qui permettrait, effectivement, peut-être, d'avoir un impact immédiat sur ce qu'est en train de faire Poutine en Ukraine – bien que, malheureusement, la Chine lui en achète toujours davantage. Mais on ne peut pas le faire ! On n'a pas les moyens de la faire et c'est pour ça que l'Union Européenne ne le fait pas ! Et là-dessus, aussi, vous n'avez pas anticipé !

Alors, comme d'habitude, l'épargne nette que vous dégagez, cette fois-ci 4,74 M€ si j'ai bien lu, cette épargne nette va servir à l'investissement. Mais là aussi c'est un choix ! Là aussi c'est un choix politique. C'est-à-dire que l'épargne nette pourrait servir, justement, autrement et, entre autre, à soutenir les familles melunaises, à créer de l'activité locale. Je vous ai donné un exemple tout à l'heure à travers de l'activité locale et non pas au bénéfice d'entreprises qui produisent ailleurs. De l'activité locale au bénéfice d'entreprises, petites et moyennes entreprises, qui produisent ici. On a parlé des plantes tout à l'heure et, moi, je regrette que vous ayez diminué de plus de la moitié tout ce que vous produisiez avant.

Donc, nous pouvions tout à fait faire autrement. Et quand on lit, d'ailleurs, les perspectives dans votre budget, on voit encore ces fameux mots, miracle du vocabulaire néo-libéral, « rationalisation », « mutualisation », « dématérialisation ».

« Dématérialisation ». Parlons-en de la dématérialisation ! Est-ce que vous savez que le numérique est aujourd'hui l'industrie dont la dépense énergétique croît le plus vite ? + 10 % par an. Si nous voulons une société plus sobre et si nous voulons un monde plus stable et plus juste, nous devons diminuer notre consommation d'énergie. Donc, nous devons avoir une réflexion sur cette fameuse dématérialisation. Or, ces dernières années, nous vous avons plusieurs fois dit que nous n'étions pas d'accord pour que vous investissiez comme vous l'avez fait dans des tablettes pour les enfants, dans du matériel numérique pour les écoles élémentaires et les écoles maternelles quand le papier et le crayon ça marche très bien ! Les bouquins, ça marche très bien aussi même si on peut regretter que Bolloré ait racheté l'Édition Française.

Alors, ça c'est pour le général. Après, dans votre projet, il y a plusieurs points et nous aimerions revenir sur chacun de ces points mais on va peut-être s'arrêter sur le général, là, pour l'instant, pour que vous répondiez. Mais sur les orientations, si vous voulez, je continue, c'est comme vous voulez, Monsieur Mebarek ? Je continue ? Vous ne répondez pas ? Très bien. Vous allez répondre ? Je vais vous laisser répondre et après on va revenir sur chacun des points.

Monsieur Mebarek : Je vous sais totalement fidèle à vos idéaux. Très bien, c'est votre vision. Excusez-nous d'avoir une vision différente et ça ne veut pas pour autant dire qu'on ne se préoccupe pas du sort de la personne qui est en difficulté. C'est une caricature, Madame Monville. On ne peut pas considérer que la Ville se détourne complètement de la question sociale et que les melunais qui sont en difficultés ou les familles qui ont du mal à joindre les deux bouts on s'en détourne complètement et on les laisse dans leur misère. C'est faux ! Ce n'est pas vrai ! Il faut être honnête.

Après, que vous vous exacerbiez le trait, c'est normal, c'est votre vision politique et de toute façon on ne peut pas répondre à tout ce que vous avez évoqué.

Sur la problématique de la déconstruction en disant que « zéro photovoltaïque ». Déjà, le photovoltaïque, on peut en parler. On n'est pas dans le sud de la France. Vous savez que les taux de rendement sur le photovoltaïque, passé la Loire, ils sont très faibles et l'investissement n'en vaut absolument pas la chandelle.

Après, on a d'autres types d'investissements où, là, je peux vous rejoindre, on peut avoir des intérêts. Je vais vous en donner un : c'est la géothermie. Aujourd'hui, nos équipements, lorsqu'ils sont connectables au réseau de la géothermie, sont systématiquement connectés. Melun a innové au niveau national il y a plus de 30 ans sur la géothermie et, aujourd'hui, on fait partie des villes modèles en la matière. Donc, on ne peut pas dire qu'on n'a pas été visionnaires ! On n'était pas là mais les élus de l'époque l'ont été.

Monsieur Mellier : Tu permets que je dise un chiffre sur la géothermie ?

Monsieur Mebarek : Si tu veux, tu étais là, toi, de toute façon, il y a 30 ans.

Monsieur Mellier : Je vais vous rappeler, Madame Monville, combien de logements sociaux sont chauffés par la géothermie. Est-ce que vous le savez ?

Madame Monville : inaudible

Monsieur Mellier : Je dis bien « de logements sociaux ». Vous savez quelle est l'économie d'énergie... effectivement le pourcentage... parce que chaque année on a le rapport de la STHAL. Je ne sais pas qui siège de votre groupe à la commission consultative des services publics locaux et je pense que Gilles, d'ailleurs, il a rapporté mais vous n'avez pas dû écouter, lorsqu'il a fait le rapport le rapport de la STAHL parce qu'effectivement, ça a été dit. Ça été dit mais bien entendu on sait bien... ça vous ne pensez pas parce que tout ce que fait pour la Ville cette Majorité, c'est mal !

Mais par contre, la géothermie c'est terrible. Il y a 5 300 logements sociaux chauffés par la géothermie qui génère pour tous ces habitants 20 % de charges en moins en termes de factures énergétique, électricité, etc.

Beaucoup de nos bâtiments publics, notamment des écoles. Toutes les écoles, dès qu'on peut, on les a longtemps raccordées à la géothermie. On a raccordé le premier hôpital géothermique d'Ile-de-France ! Sur un hôpital comme celui-là, c'est considérable les économies qui sont faites pour tout le monde.

Donc, là, déjà, je trouve que ce n'est pas bien de ne pas le reconnaître. D'ailleurs, c'est bizarre parce que dans les mouvances politiques que vous avez et celles des écologistes aussi, ils parlent de toutes les énergies sauf de la géothermie alors que c'est l'une des sources en Ile-de-France, et pas seulement à Melun, une des sources les plus importantes décarbonnées. Mais non ! Il faut mettre des éoliennes, il faut mettre ceci, il faut mettre cela ! Ok, peut-être mais, attendez, on est en Ile-de-France, on n'est pas ailleurs.

Déjà, je m'inscris en faux sur ce fait qu'on n'a rien fait pour diminuer nos dépenses

énergétiques. On ne fait que ça ! Et on va faire encore plus : tout l'Ecoquartier – vous êtes contre, peu importe - l'école de l'Ecoquartier, elle sera à énergie positive, elle est même plus que ça mais vous ne vous y êtes jamais intéressée ! Vous ne vous y êtes jamais intéressée parce que vous êtes contre l'Ecoquartier. On a utilisé tous les matériaux qu'on a pu trouver alors que depuis des années vous nous disiez que c'était de bons matériaux. C'est vrai, on a utilisé du chanvre, tout un tas de choses, le bois, je ne vous en parle pas. La nouvelle école Decourbe qui est dans la même situation, elle sera copie conforme de l'école de l'Ecoquartier. Donc pour tous les bâtiments publics, on a fait des rénovations thermiques au niveau de la Communauté mais avec des fonds européens. Demandez au 230 habitants de Calmette, là-haut, quelles sont les économies qu'ils ont fait – d'ailleurs, vous l'avez « payé cher » aux dernières élections municipales parce que c'est l'un des quartiers sur lequel on a eu le plus de voix et, je pense, que c'était pour ça. Ça faisait 20 ans qu'ils attendaient ça. On a mis les moyens au niveau des fonds européens pour faire ce que personne n'avait fait et le Maire y a été pour beaucoup dans cette histoire. Résultat de l'opération, qui c'est qui paie moins au final ? Ce sont les habitants que vous défendez mais que nous défendons aussi ! Il n'y a pas que vous dans cette ville qui défendez les habitants les plus modestes et les plus pauvres !

Maintenant, je vais vous parler de la restauration scolaire parce que, là, je vous trouve particulièrement injuste.

Est-ce que vous savez, aujourd'hui, on est dans la DSP, demain on sera dans le marché, etc., mais le prix d'un repas, aujourd'hui, avec toutes les mesures... si vous avez eu le temps de lire les 300 pages du cahier des charges qui est en ligne sur le futur marché restauration scolaire, vous y verrez que l'on a repris – et vous avez fait partie des gens qui ont été dans la consultation – une grande partie des idées sur la traçabilité et sur les produits en circuit court, etc. Oui, tout ça on écoute ! On n'est pas totalement autiste avec tout ça et on fait des choses qui vont dans le sens, aujourd'hui, d'une plus grande sobriété et d'une plus grande... comment dirais-je ?... d'une plus grande fourniture locale.

Aujourd'hui, un repas dans un restaurant scolaire melunais, avec tout ce que ça coûte, pas seulement la fourniture dans l'assiette mais aussi avec le personnel, les fluides, tout ce que vous connaissez très bien - j'ai hâte qu'on sorte le coût des services 2021 pour que vous vous en aperceviez – c'est entre 7 et 8 €.

Quand les plus modestes de cette ville, parce qu'il y en a, paient 1 €, qui paie la différence ? Qui paie la solidarité, Madame Monville ? C'est l'ensemble des contribuables melunais ! Les plus riches notamment qui continuent, à la Ville de Melun, de payer de la taxe d'habitation. Elle n'a pas été supprimée pour tout le monde ! Vous oubliez de le dire ça ! Elle a été supprimée pour les plus modestes dès les premières années. Je sais bien que ce n'est pas le gouvernement que vous aimez qui a fait ça mais ça a été supprimé ! Le gain pour tous les gens qui payaient de la taxe d'habitation est énorme. Il est énorme sur une ville qui est considérée fiscalement comme pauvre. Ces gens-là ne paient plus de taxe d'habitation depuis 3 ans. Continuent à payer de la taxe d'habitation à Melun, les plus riches, et je ne trouve pas ça normal, et ils vont continuer encore jusqu'en 2023 à la payer. Ils financent, j'allais dire à travers leurs impôts, la solidarité sociale qui existe. Elle existe pour les cantines, elle existe pour tous les services publics ! Il n'y a pas un service public social dans cette ville où on fait payer le prix réel aux usagers. Vous le savez pertinemment ! Il y a bien quelqu'un qui paie. Et qui est-ce qui paie ? C'est la solidarité de la Ville de Melun.

Entendez-le bien une bonne fois pour toutes : vous, vous voulez la gratuité, nous on est contre le principe de la gratuité, on vous l'a dit depuis toujours. On pense que c'est quelque part la bonne méthode pour apprendre aux gens à bien gérer un budget. Il y a des cas qu'on peut tout à fait défendre mais, quand même, ne pas reconnaître qu'entre 1,02 € que paient les plus modestes et le prix de revient qui est de 7 € et le prix maximum qui est facturé qui est de 5 €

et des poussières, il faut bien que quelqu'un paie ! Ce n'est pas l'Etat qui paie, c'est bien les contribuables melunais, c'est bien la solidarité ! Et moi, j'insiste beaucoup là-dessus parce que je trouve votre discours un peu injuste et pas très nuancé. Je me permets de vous le dire. Voilà ! Pardon Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Henri a dit ce qu'il ressentait. Madame Monville vous voulez...

Madame Monville : Monsieur Mellier a fait un peu plus que de dire ce qu'il ressentait. Il a dit aussi quelles étaient ses options politiques. Alors, il le fait parfois en étant un peu désobligeant, en disant que je n'ai pas forcément lu ou pas forcément ceci ou forcément cela, bon... je pense que ça c'est dommage mais par contre vous avez exposé vos options politiques, c'est des options que je combats. Par exemple, je combats absolument cette idée que... d'ailleurs, elle est fautive, totalement fautive cette idée que ceux qui ne paieraient pas d'impôts directs ne participent pas à l'ensemble de la solidarité collective. C'est totalement faux ! Les gens qui ne paient pas d'impôts directs paient tous les impôts indirects. Quand on fait le ratio... Non mais vous allez me permettre de finir ! Et quand on fait le ratio de ce que paient les plus pauvres, en termes d'impôts tous confondus, ils paient bien plus d'impôts que ne paient dans notre société les plus riches ! Donc, il faut arrêter de raconter n'importe quoi aux gens ! La TVA, c'est 19 % pour tout le monde. Les taxes sur l'essence, le carburant, c'est les mêmes pour tout le monde que vous soyez riches ou pauvres ou pas, etc ! Et une partie de l'argent de la Ville qui sert à financer les services de la Ville, vient de l'Etat ! Et de plus en plus d'ailleurs puisque la fiscalité propre des collectivités locales disparaît. D'ailleurs, nous, on n'a jamais été d'accord avec ça.

Donc, ça c'est déjà un premier point avec lequel je ne suis absolument pas d'accord.

Après, vous pouvez me renvoyer à la géothermie, c'est très bien la géothermie ! J'ai toujours dit... enfin, c'est très bien, après il y a des choses à voir. Comme toute solution malheureusement, s'il y avait la solution miracle, on serait tous très heureux et très contents mais elle n'existe pas !

Donc, la géothermie dans certaines conditions, c'est bien mais les investissements, vous l'avez rappelé, ils ont été faits il y a 40 ans ! La géothermie ça fait un moment... Moi, je vous parle de ce que vous avez fait, et en plus, votre Majorité, la Droite – macroniste ou pas, on s'en fiche, c'est une petite... ça, c'est fait pour les médias, c'est fait pour occuper l'espace politique – mais la Droite occupe le conseil municipal de cette ville depuis 1947 ! Depuis 1947 ! Donc, bien sûr que vous êtes comptable du bilan de ces 60, 70, 80 dernières années ! Bien sûr que vous êtes comptable du bilan ! Moi, je vous parle de ce que j'ai vu depuis que je suis élue et du fait qu'il ait fallu attendre l'école de l'Ecoquartier pour voir un investissement nouveau se réaliser avec une ambition énergétique assumée. Voilà !

Après, puisqu'on en est là, allons-y sur les détails, allons-y sur les... directions... les orientations. Moi, je vais assumer deux points et mes collègues reviendront sur les autres.

Justement, à propos de la transition écologique. Vous n'êtes pas obligé de faire ça. Vous n'êtes pas obligés de nous dire... alors, vous dites « mettre la transition écologique au cœur de nos préoccupations ». On peut avoir envie de vous croire mais on peut aussi s'en tenir à l'expérience qu'on a de ce que vous avez fait jusqu'à présent et se dire que les mêmes ne vont pas changer radicalement du jour au lendemain.

Jusqu'à présent ce que vous avez fait à Melun, c'est d'urbaniser 10 % du territoire de la Commune ; c'est de supprimer 8 000 arbres ; c'est d'abattre le bois de Montaigu ; c'est d'abattre le bois qu'il y avait sur la colline de Beauregard ; c'est de supprimer les arbres qu'il y avait autour de l'ancien hôpital psychiatrique. Eh oui ! Comme vous, Monsieur Mellier, j'ai des convictions. Nous n'avons pas les mêmes mais comme vous, j'ai des convictions et j'ai la

conviction qu'un arbre, qu'un bois est bien plus important pour la vie humaine que n'importe quelle opération de promotion immobilière fut-elle extrêmement juteuse !

Monsieur Mellier : Il n'y a que vous qui voyez le bois de Montaigu rasé !

Monsieur Vogel : Madame Monville, est-ce que...

Monsieur Mellier : On n'a jamais rasé le bois de Montaigu, c'est complètement fou !

Monsieur Vogel : Bien. Stop ! Madame Monville, il faut que vous parliez...

Monsieur Mellier : Vous le savez très bien, Madame Monville, maintenant il faut le dire publiquement à tous les melunais ! Ça fait 10 ans qu'elle nous dit ça... les mêmes choses, l'histoire du disque rayé ! La Plaine de Montaigu, on a construit sur des champs de blé ! Alors que vous regrettiez les champs de blé, je suis d'accord, Madame Monville ! Je suis d'accord avec ça. Ok, vous pouvez regretter que des terres à blé aient été transformées en terres urbanisables, ok, mais arrêtez de nous raconter qu'on a rasé le bois de Montaigu ! Il existe toujours, on peut aller y cueillir des jonquilles ensemble quand vous voulez demain ! Il faut arrêter les bêtises, là ! Il faut arrêter de dire des mensonges aux melunais depuis des années ! ça, ce n'est vraiment pas bien !

Monsieur Vogel : Bon, j'invite tous les membres de l'Assemblée à parler un peu moins fort. La démocratie ça peut se passer dans des conditions tout à fait normales.

Madame Monville, c'est vous qui avez commencé. Vous parliez très fort. Vous parliez très, très fort. Alors, vous pouvez nous dire exactement ce que vous nous avez dit sur un ton posé. Voilà !
Alors, allez-y.

Madame Monville : J'ai bientôt terminé. Je pense que peut-être que le micro est réglé trop fort, alors ! C'est la faute au micro, ce n'est pas moi.

Monsieur Vogel : Je crois qu'on peut dire calmement les choses. Alors, allez-y.

Madame Monville : Allez-y, prenez vos points.

Madame Monville : On peut dire calmement les choses mais sur ces questions-là, ça fait quand même...

Monsieur Vogel : Même sur ces questions-là, on peut dire calmement les choses. Alors, allez-y.

Madame Monville : Absolument. Monsieur le Maire, il vous arrive de vous énerver...

Monsieur Vogel : J'essaye de me contenir mais vous, visiblement, vous n'y arrivez pas.

Madame Monville : Sur l'écologie, moi, je ne peux pas vous donner un blanc-seing étant donné ce que vous avez fait jusqu'à présent. Je ne peux pas vous donner un blanc-seing étant donné ce que vous avez fait jusqu'à présent. Vous n'avez cessé de densifier cette ville. Vous n'avez cessé d'abîmer la nature dans cette ville et vous dites ici « un avenir vert pour

Melun » ! C'est grossier, quoi ! C'est grossier d'énoncer comme ça des espèces de formules magiques qui sont uniquement de l'ordre de la communication quand, par ailleurs, nous ce qu'on veut, ce sont des engagements fermes. C'est-à-dire : voilà, là il y a tant qui ont été détruits et on s'engage à travers un PLU.

Le PLU, vous nous dites que vous allez maintenant le refaire de manière à justement préserver ce qui reste de la nature que vous n'avez pas détruite. Mais le PLU, vous oubliez de le rappeler à ce moment-là que vous l'avez modifié 5 fois ! Vous avez fait 5 modifications du PLU. Une de ces modifications, c'était justement de déclasser le bois de Montaigu pour qu'on puisse l'urbaniser.

Il faut se souvenir de ce que vous avez fait pour pouvoir juger de ce que vous prétendez vouloir faire.

Sur les travaux d'aménagement dans l'Agglomération, et j'en terminerai avec ce point –là.

Vous dites « l'Île Saint-Etienne sera bientôt libérée de sa prison ». On vous a dit qu'on était totalement contre le fait de libérer l'Île Saint-Etienne de la prison pour plusieurs raisons : d'une part, ce n'est pas la volonté des personnels, ce n'est pas la volonté des prisonniers mais en plus, vu ce que vous avez fait avec l'ensemble des terrains libérés dans la Ville, nous nous inquiétons cruellement de savoir ce que vous feriez si jamais cet endroit était libéré.

Ensuite, vous avez obtenu, éventuellement, la libération de cet endroit au prix de la construction d'une prison de 1 000 places à Crisenoy, dans un village où les habitants ne veulent absolument pas en entendre parler et ça, ça nous paraît être une méthode parfaitement anti-démocratique.

Vous parlez du renouveau du quartier gare, c'est la même chose. On vous a dit plusieurs fois à quel point nous étions opposés à ce projet. Il n'y aura pas un train supplémentaire, je le rappelle ici. Il n'y aura pas de toilettes dans les trains, je le rappelle ici. La Communauté d'Agglomération va dépenser 50 M€ pour un projet qui en coûte en tout 160 M€ et qui nous apparaît essentiellement comme un projet inutile, qui est fait pour créer des marchés publics et générer de l'argent pour des grandes entreprises privées.

Le TZEN, parlons-en du TZEN ! ça fait combien d'années qu'on l'attend le TZEN ? Le TZEN, des bus en site propre, vous en avez à 2 M€ /km et vous en avez à 12 M€ /km. Vous avez choisi le bus en site propre le plus cher ! Là encore, toujours selon la même logique. Et le tracé du TZEN, on ne va pas y revenir ici parce qu'on ne va pas refaire le débat ici mais le tracé du TZEN pose des problèmes à tout le monde dans la Ville : aux habitants, aux commerçants, tout le monde ! Mais vous continuez à vous entêter.

Donc, sur ces deux points-là, c'est-à-dire aussi bien l'écologie que les travaux d'aménagement, vous avez fait jusqu'à présent, et vous continuez à faire, des choix politiques qui ne sont pas au service des habitants. Quand vous parlez des 600 € d'investissement au service des habitants, 600 € par habitant ! Mais moi, je voudrais bien m'assurer que la totalité des habitants de cette ville ont le sentiment, en effet, que leur vie s'est améliorée à hauteur de cette somme-là pour les investissements que vous avez réalisés. Je suis bien persuadée de la réponse que j'obtiendrais.

Donc, vous nous racontez des histoires ! Vous faites tourner beaucoup d'argent sur la Ville mais cet argent qui tourne n'est pas au bénéfice des melunais et des melunaises en plus du fait que vu le contexte économique, franchement, vous devriez vraiment redimensionner le Pôle Gare, le quartier d'affaires, vous devriez redescendre un peu.

Monsieur Mebarek : On ne va pas répondre, je pense qu'il y a eu suffisamment de débats. Simplement, en trois mots, à vous entendre, en fait, avec vous Madame Monville, il faudrait se recroqueviller sur nous-mêmes, nous barricader et puis ne pas nous projeter dans l'avenir. Je suis désolé mais les investissements dont vous parlez, franchement...

Madame Monville : inaudible

Monsieur Mebarek : Les investissements, il suffit d'aller faire le tour de nos écoles... non mais Madame Monville, il suffit d'aller faire le tour des écoles qui ont été rénovées. Celle qui ne l'ont pas été le seront.

Je vais parler des équipements sportifs...

Madame Monville : inaudible

Monsieur Mebarek : Non, mais on est bien contents d'aller un moment sympa à la médiathèque pour aller consulter des bouquins ou regarder un film. On va être contents d'avoir un cinéma en face et je pense que les melunais sont satisfaits de ça. Ils nous le disent d'ailleurs.

Donc, il faut aussi être réaliste, ne dites pas que les 630 €/habitant c'est de l'argent qui est balancé en l'air et qui ne leur profite pas, ce n'est pas vrai !

Monsieur Vogel : Oui ? Marie-Hélène.

Madame Grange : Oui, je voudrais juste dire pour le domaine, en tout cas sur lequel je travaille particulièrement, vous êtes quand même particulièrement dure.

Il est vrai qu'il y a une urbanisation de certains quartiers de la Ville, c'est sûr. Mais quand même, on ne peut pas dire qu'on n'a rien fait pour ce qui est de la nature en ville : on plante des forêts urbaines, on remplace des arbres qu'on enlève, on a quand même des pratiques plus respectueuses également de l'environnement, on met en place une gestion différenciée, on a un fleurissement différent. Je ne sais pas ce qui a été dit tout à l'heure mais en tout cas, voilà, on essaie d'aller quand même dans la bonne direction.

C'est vrai que ce n'est pas parfait, c'est vrai que tout ne s'est pas fait en un jour et de toute façon tout ne se fera pas en un jour mais j'estime qu'on est sur la bonne voie pour une ville plus verte dans la gestion de ses espaces.

Monsieur Mebarek : Je vais rajouter un petit détail, d'ailleurs, c'était à l'initiative de Marie-Hélène : vous le verrez dans la note du budget (pas ce soir, c'est le rapport), à compter de 2020 on va inaugurer un nouveau procédé. En effet, pour tous les investissements, on affecte un coefficient « transition écologique » sur l'ensemble de nos investissements. On essaie d'évaluer la part sur nos investissements à cet objectif. Ça nous permet d'avoir un indicateur qu'on suivra au fil des années et ça traduit ce que disait à l'instant Marie-Hélène.

Monsieur Vogel : Oui, vous avez demandé la parole ?

Madame Prim : Oui, j'avais quelques questions sur « Melun capitale éducative ». Vous parlez de la construction de 3 nouveaux groupes scolaires. On en connaît un qui est, effectivement, construit de A à Z. L'autre, il me semble que c'est une réhabilitation et une rénovation pour être précis, Decourbe.

Monsieur Mellier : Inaudible

Madame Prim : D'accord. Et le troisième alors ? Puisque, a priori, il y en aurait un troisième, vous laissez planer une espèce de petit doute...

Monsieur Mellier : Je vous réponds dans 2 minutes.

Madame Prim : D'accord. Je finis mes questions du coup. Il y a aussi, est-ce qu'il y a des points de rénovations qui sont prévus pour les écoles ? Il y a des écoles qui demandent depuis longtemps des rénovations, que ce soit des fenêtres, de l'isolation thermique, des toilettes rénovées et aussi la mise en accessibilité de la mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite dans les écoles. Il y a des écoles qui ont plusieurs étages, vous le savez, et très hauts même. Voilà, est-ce que des choses sont prévues ? Ça semble être des points très importants.

Et aussi, il y a la restauration scolaire. On va revenir un petit peu dessus. Il n'y a pas assez de place pour accueillir tout le monde. Il y a des écoles qui prennent encore le car, des enfants qui mangent, par exemple, à Beauregard ou à Pasteur, mais à Beauregard ils mangent à 13h30, ils vont prendre le bus, ils reviennent un peu après 14h00 et il y a des enfants qui mangent le matin – qui petit-déjeunent – entre 6h30 et 7h00 et qui passent 6 heures sans rien manger, sans encas fournit par la Mairie et ce n'est pas vraiment de bonnes conditions pour apprendre. Ce n'est pas de bonnes conditions tout court pour un enfant de petite section, même en CM2, c'est assez, pour moi, indigne. Voilà.

Monsieur Vogel : Henri.

Monsieur Mellier : Non, non, il n'y a pas de quoi s'énerver. Donc, on n'est pas dans les phantasmes...

Madame Monville : Mais non ! Henri !

Monsieur Mellier : Non, mais je suis désolé Madame Monville, mais je ne vous laisserais jamais, tant que je serais élu dans cette Ville, dire des contre-vérités comme vous le faites !

Madame Monville : Je pense que j'ai été hyper correcte !

Monsieur Mellier : Mais moi aussi ! Mais je trouve...

Madame Monville : Parler de mes phantasmes au conseil municipal ! Je pense que, moi, je vais commencer à devenir méchante ! Je reste correcte alors vous aussi !

Monsieur Mellier : Alors je vais enlever le mot « phantasme » et je vais dire, effectivement... l'histoire du disque rayé parce que c'est la même histoire depuis quasiment 7 ans ! Voilà. Au moins, il n'y a rien de méchant là-dedans, c'est simplement que vous pensez que vous n'avez pas été entendue puisque vous le répétez systématiquement. Vous avez été battue aux élections là-dessus, Madame ! Vous avez été battue aux élections. Et si la Ville de Melun est à Droite depuis 47 ans, interrogez-vous pourquoi la Gauche n'a pas pu conquérir cette ville ? Interrogez-vous un peu ! Interrogez-vous vraiment !

Madame Monville : inaudible

Monsieur Mebarek : Henri...

Monsieur Mellier : Mais ça ne lui fait pas plaisir qu'on lui dise ça. Je le sais. Mais c'est comme ça la vérité, il faut accepter la vérité en face, Madame Monville.

Alors, pour vous, Madame, les 3 écoles en question.

Vous avez parlé de la première qui sera livrée en septembre 2022. On ne va pas revenir dessus. C'est une école assez moderne sur le plan environnemental. Vous serez amenés à aller

la visiter de A jusqu'à Z en avant-première.

La deuxième, c'est celle pour laquelle vous avez participé, vous étiez représentée dans le concours pour Decourbe qui est une rénovation, une extension et une construction. A Decourbe, on construit une maternelle entière et on construit aussi, Chère Madame, un restaurant scolaire. Vous dites qu'il n'y a pas assez de place, on le sait. Le Maire l'a dit, dans notre programme, il y a 3 restaurants scolaires qui seront faits d'ici la fin de ce mandat : le restaurant scolaire de l'Ecoquartier, le restaurant scolaire Decourbe et le restaurant scolaire de Gatelliet qui est mis en service.

Quant à la troisième école, qui va être complètement restructuré, ça ne vous aura pas échappé ou quand on débat des AP/CP on ne regarde pas suffisamment les dossiers... Il y en a une qui s'appelle Jules Ferry, ça fait un certain nombre d'années qu'on attend la rénovation complète de Jules Ferry. On a inscrit pour cette année des crédits puisqu'on lance une programmation. Donc, on va restructurer, il y a une étude urbaine complète qui va être faite sur le site de Jules Ferry pour pouvoir reconstruire une école maternelle. La maternelle est complètement HS, on n'en parle même plus, il va falloir reconstruire une maternelle. Il faudra augmenter la capacité de l'élémentaire. Effectivement, ça sera 2 écoles, ça ne sera pas un groupe scolaire parce qu'on explose les compteurs par rapport à la norme que fixe l'Académie pour une seule école. Une seule école ça ne doit pas faire plus de 18 classes. Donc, à Jules Ferry, on va commencer les travaux à la fin de ce mandat, ils enjamberont le conseil municipal mais tout sera décidé par ce conseil municipal, quoi qu'il arrive. Il y aura 17 classes élémentaires à Jules Ferry et 10 classes maternelles. Tout ça, s'est programmé et on réservera même sur l'emprise – le site de Jules Ferry est très grand, il fait 18 000 m² – on réservera une parcelle pour un restaurant scolaire si c'est nécessaire. Pour l'instant, la parcelle sera réservée, à charge pour ceux qui gouverneront cette Ville à partir de 2026 de savoir s'ils activeront les choses.

Voilà pour les 3 groupes scolaires qui seront faits.

Quant à la rénovation, je vous annonce une nouvelle, comme ça, ça sera fait : on rénove cette année – je dis bien cette année – et en 2023, l'école Jean Bonis. Il va donc y avoir 10 classes à Jean Bonis qui vont être entièrement rénovées de A jusqu'à Z pour accueillir... parce que ça ne vous aura pas échappé... de ce côté-là, on peut être d'accord, il est vrai que les constructions des promoteurs vont peut-être plus vite que ce qu'on aurait pensé. Ils ont mis le paquet !

Madame Durand : inaudible

Monsieur Mellier : Ça aussi c'est possible Madame Durand mais ce n'est pas le débat.

Donc, là, on va faire les opérations qu'on a faites pour l'Ecoquartier. On en parlera tout à l'heure dans la délibération pour la sectorisation. Il va falloir, effectivement, pendant au moins 3 ans, jusqu'à la fin de ce mandat, transporter des enfants qui auraient dû aller à l'école Decourbe... Je rappelle parce que parfois c'est un peu pénible à vivre : quand j'entends « vous n'avez pas anticipé sur l'école Decourbe ». Si ! On avait anticipé sur la fin du mandat précédent et Madame Monville y était. On avait fait le concours. On avait fait un choix d'un architecte, il avait été fait conforme à la réglementation mais il se trouve qu'à la première réunion d'architecte, il nous a planté. Oui ! Résultat de l'opération, les procédures, vous les connaissez ? Tout à l'heure, vous disiez « c'est compliqué, etc., pour les marchés ». Tous les marchés aujourd'hui à partir d'un certain seuil sont des marchés européens. Je sais que vous n'êtes pas d'accord mais on respecte une réglementation française, etc. Donc on s'adresse à toute l'Europe. Il n'y a pas grand monde qui répond, je vous le concède, au niveau européen mais la procédure est lourde. Elle est très lourde et très longue.

Il faut donc comprendre tout ça, il faut intégrer tout ça, il faut mettre un peu de bienveillance,

un peu de nuance dans tout ça.

Donc, voilà pour les écoles. L'école Jean Bonis sera rénovée sur 2 ans : cette année sur une première partie et l'année prochaine une autre partie. Je me rends, d'ailleurs, au conseil d'école vendredi pour expliquer tout ça aux parents et aux enseignants. Voilà !

Monsieur Vogel : Merci Henri. Vous avez encore une question ?

Madame Prim : Je tenais quand même à préciser que si on pose des questions, c'est aussi pour que les melunais puissent comprendre de quoi il s'agit. Il y a peut-être des choses qui peuvent les éclairer et là, ce que vous avez dit en me répondant, les aura éclairés.

Monsieur Vogel : Marie-Hélène veut vous préciser quelque chose.

Madame Grange : Je sors du conseil d'école de Beauregard, je suis désolée, j'ai zappé l'heure de début, mais j'étais quand même au conseil d'école de Beauregard. Donc, ce n'est pas 13h30 mais 13h00. Il est vrai que c'est tard mais c'est quand même 13h00. Pas 13h30, quand même pas !

Monsieur Vogel : Madame Gillier.

Madame Gillier : Moi, très rapidement parce que...

Monsieur Vogel : On finit à gauche et on passe à droite !

Madame Gillier : Sur la question « vous faites des choix budgétaires municipaux » comme les a si bien éclairé Monsieur Mellier. Simplement un exemple pour montrer que dans la vie réelle des melunais ce que ça peut donner en terme d'aides aux plus fragiles. Moi, j'ai accompagné une mère célibataire qui travaille en alternance, qui touche 900 €/mois. Les coûts induits entre la cantine et le périscolaire, c'est 250 € pour 900 € revenus mensuels.

Cette histoire de dire « 1 € symbolique » qu'on entend régulièrement, cet impact dans la vie réelle des gens, c'est une réalité pour certaines melunaises et melunais. On ne partage pas l'option de dire « Dame patronnesse, allez donc voir le CCAS ». Il y a des politiques sociales... une vision qui est la nôtre qu'on ne partage pas mais autant les mettre clairement, comme ça, sur le tapis plutôt que de partir, un petit peu énervé, un petit peu dans tous les sens. C'est extrêmement désagréable dans le débat politique, dans le débat démocratique. Donc, si on pouvait juste respecter le fait qu'on n'ait pas les mêmes opinions sans pour autant renvoyer dans des formes de caricatures qui sont désagréables pour les élus mais, je pense, qu'elles sont très désagréables pour nos concitoyens qui nous regardent. Ayons un peu de respect aussi pour les habitants de notre Ville en se respectant, s'il vous plait, dans cette Assemblée par ce que c'est très, très pénible.

Je tiens à dire, enfin, que c'est très bien que l'on ait des rénovations des écoles parce que ça permet, à terme, de faire baisser les dotations que l'on donne aux écoles privées de la ville. Voilà.

Monsieur Mellier : Bon, je ne vois pas très bien la corrélation avec les écoles privées mais bon... Vous savez, ça fait partie d'une liberté de choix de mettre son enfant dans les écoles publiques ou dans les écoles privées.

Les écoles privées, elles sont comme nous, elles ont une saturation actuellement. Elles sont pleines, elles ne font pas de travaux d'extension parce qu'elles n'ont pas les moyens de s'étendre.

Franchement, il ne faut pas trop rêver là-dessus. Jeanne D'Arc, c'est 1 200 enfants maximum, ils n'en font pas 1 300 parce qu'en termes de sécurité ils ne peuvent pas et ils n'ont pas les moyens. Sainte Marie, ils viennent de faire une petite extension, je vous le concède. Mais ce ne sont pas les écoles privées de la Ville qui vont résorber les flux d'enfants qui arrivent, ce sont les écoles publiques.

Donc, il y a des choix. D'ailleurs, nous on va essayer de maîtriser ces choix et de les accompagner avec vous tous, dans la sectorisation. Il faut revenir à une sectorisation de quartier. Il faut que nos écoles soient des écoles de quartier. Il faut que les gens qui y aillent, c'est ce que je vais vous le proposer tout à l'heure pour l'Ecoquartier. C'est-à-dire qu'il faut revenir à ça. Il faut arrêter de dire « il y a de meilleures écoles à Melun que d'autres ». Non ! Il n'y a pas de meilleures écoles à Melun que d'autres, ce n'est pas vrai ! La qualité d'enseignement est la même, les enseignants sont de très bonne qualité, les projets d'école sont pareils. Après, on peut nous dire « c'est l'environnement ». Alors, oui, ok mais il ne faut pas trop exagérer quand même. Je pense que ce n'est pas comme ça qu'on va faire le Pacte Républicain en disant « oui, oui, il faut aller dans les écoles... ». Il y a longtemps que les écoles du centre-ville, effectivement, ont une population qui est assez comparable dans certains cas à nos écoles qui sont en REP.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin.

Madame Prim : Vous nous faites dire ce qu'on ne dit pas. Vraiment...

Monsieur Vogel : Monsieur Martin, allez-y, vous avez la parole.

Monsieur Martin : ... tu as peut-être encore une petite question à poser avant ?...

Monsieur Vogel : Allez-y, on lui redonnera la parole après. Monsieur Martin, vous renoncez ?

Monsieur Martin : Non, non !

Monsieur Vogel : Alors allez-y ! Je vous donne la parole, il faut la prendre !

Monsieur Martin : Je la reprends.

Monsieur Vogel : Très bien, sinon on passe au suivant.

Monsieur Martin : Merci. Merci Monsieur le Maire.

Dans le chapitre « Melun 2030 » page 13, vous vous projetez sur 10 ans. Il y a un chapitre sur la culture qui se résume à quelques lignes où vous évoquez en substance 3 points, 3 axes : ce que vous appelez « la culture hors les murs » où vous vous réjouissez, par exemple, du prêt d'une œuvre originale du Louvre pour un samedi après-midi. Vous faites un paragraphe là-dessus.

Il y a aussi votre goût pour les fresques dont on a déjà parlé ici, je ne vais pas m'étendre. Il y a aussi, je crois, une délibération par la suite sur les fresques, on aura le temps de parler de ça plus tard.

Et pour finir, le nouveau cinéma dont vous allez certainement nous parler tous les deux mois dans la mesure où c'est le seul élément qui ressemble à quelque chose. D'ailleurs, Monsieur le Maire, vous avez annoncé ce cinéma lors d'une cérémonie des vœux pour fin 2020, là on nous l'annonce pour fin 2023, sur le site du chantier il est évoqué « naissance 2024 ». Bon, en tout cas, on l'aura ce nouveau cinéma. Ça c'est bien, on l'avait déjà mentionné qu'on souscrivait

complètement à ce projet.

M'enfin, pour quelque chose qui... la culture qui doit être un axe majeur de votre politique, visiblement c'est comme ça que vous nous le présentez en tout cas, c'est quand même bien peu et dans le fond c'est assez consternant qu'on ait aussi peu en matière de culture pour une ville préfecture avec une projection jusqu'en 2030.

Je me souviens de Melun qui à une époque investissait dans la culture réellement, à une époque où l'on construisait une médiathèque, une époque où on créait un Musée de la Gendarmerie, une époque où on rénoveait l'Escale pour rendre la salle modulable et avec, peut-être à l'époque, l'ambition d'y faire de nombreux spectacles de types différents.

Du coup, en parallèle, pour combler le vide, ce que vous faites c'est multiplier les non-événements qui dans le meilleur des cas oscillent entre indigence et médiocrité. Des événements que vous appelez « festival », un terme que vous galvaudez un peu plus chaque année.

Alors, on a le « Festival des Affolantes » organisé et confié à des amateurs, dont on ne comprend plus trop le terme... le thème, pardon. Ça ressemble de plus en plus à une kermesse et chaque année il y a une bonne raison pour que ce soit un échec.

On a le « Festival de l'amour », alors là, je suis désolé, je ne sais pas comment vous le dire autrement, ne serait-ce que la terminologie, on n'a pas trouvé plus cucul la praline... je ne sais pas comment vous le dire autrement... avec des animations du niveau du Jardin d'enfants, du type fabrique d'un cœur géant, dans les années passées on a eu des ateliers fabrique ta pomme d'amour, techniques d'effeuillage, speed dating et, voir même, concours de la plus belle gambette – c'était génial ça ! Tout ça, vous le faites tout de même au sein des établissements culturels de la Ville. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de l'image que ça donne de la Ville de Melun à l'extérieur.

Il vaudrait mieux, selon nous, concentrer les efforts sur un festival, un événement... un vrai événement celui-là, confié à des professionnels, avec une belle programmation, que de multiplier ce genre d'animation qui, au final, n'attire quand même que très peu de monde et dégrade l'image de la Ville. On a eu ça d'ailleurs par le passé, ça nous est arrivé d'avoir de beaux festivals, on a eu le Bruit de Melun, qui était organisé par des professionnels, des agents de la Ville et c'était un bel événement.

Pour aller plus loin, quid des éléments intéressants à votre programme ? Ceux que vous avez vendu aux melunais pour être élu.

Quid de la nouvelle scène en lieu et place des Variété ? On n'en parle plus, on a l'impression que c'est aux oubliettes.

Quid de la rénovation du Musée de la Ville de Melun ? Vous aviez prévu, par exemple, de faire une entrée côté Seine, je trouvais que c'était une idée intéressante.

Quid de la mise en lumière de notre patrimoine remarquable ? Je ne vois rien qui ressemble à quelque chose dans ce sens-là.

Quid de la protection du patrimoine en général ? Ce sera peut-être inclus dans le prochain PLU mais pour l'instant tout cela est très opaque pour nous, on n'a aucune visibilité mais je crois savoir que c'est une sensibilité que vous avez mais je me méfie parce que je sais, par expérience, qu'entre les déclarations d'intention et le résultat final, il peut y avoir une différence.

Par ailleurs, et pour finir, moi, je suis très inquiet de la politique RH (les ressources humaines) qui est pratiquée au sein des services culturels. Au début de cette mandature, de nombreux responsables ont été remerciés : à l'Escale, à la Médiathèque, au Conservatoire. On a même eu un nouveau Directeur des affaires culturelles qui n'a pas tenu plus d'un an, je crois, enfin,

à peine un an. Il avait sûrement le défaut de vouloir faire un peu de culturel à Melun, cela semble être un challenge insurmontable...

Pour finir, je voulais simplement vous dire que si vous voulez avoir une politique culturelle ambitieuse, ça ne peut simplement se limiter à couper les têtes qui déplaisent pour y mettre à la place des gens qui se contentent de si peu. Merci.

Monsieur Mebarek : ... ce n'est pas admissible qu'il dise ça... non, mais ce n'est pas grave...

Monsieur Vogel : Ce n'est pas grave, c'est du même niveau que le début.

Monsieur Duchesne : Merci Monsieur Martin. Moi, je trouve que vous étiez plus drôle au début du mandat. Vous faisiez d'avantage preuve d'esprit. Je trouve que les mois passent et que vous êtes de plus en plus dur, injuste, sceptique, aigri et vous voyez tout en noir, systématiquement.

Alors, je ne sais même pas comment je pourrais faire pour reprendre point à point tous les sujets que vous avez abordés...

Vous avez balayé en revenant, même, avant 2020, à ce qui avait pu être fait précédemment (je pense au Festival de l'amour et aux premières éditions). Rien n'a grâce à vos yeux ! Heureusement que les melunais n'ont pas les mêmes lunettes que vous parce que sinon ils verraient, effectivement, tout en noir, comme le disait très justement Baytir il y a quelques semaines de ça.

La politique culturelle que Monsieur Vogel et sa précédente équipe a mis en place ces dernières années se voulait – et se veut toujours – ambitieuse. On travaille au rayonnement de la Ville avec moins d'argent pour bâtir, pour construire mais on essaye de faire vivre les équipements avec des festivals – et on l'assume. Des festivals qui ont, même si ça ne vous plait pas, une forte fréquentation : le Festival de l'amour, dont c'était la 5ème édition, a tout de même drainé quelques 2 500 personnes. Le premier soir, il y avait 1 000 personnes à l'Escale – excusez-moi du peu – mais ça fait quelques temps qu'on n'a pas eu autant de monde dans une salle des fêtes à Melun.

Le cinéma : il a pris un peu de retard, peut-être qu'aux services techniques on pourra vous en dire un mot mais il va se faire à l'horizon 2024, comme c'est indiqué sur la grande bache qui a été installée dans la rue à côté, rue de l'Eperon.

Voilà. Je n'espère pas vous convaincre du bienfondé de la politique que l'on essaye de mettre sur pied. Embellir la Ville, associer les habitants, aller de l'avant. On fait avec les moyens du bord en ce moment, avec les finances que nous avons. Voilà.

Monsieur Vogel : Merci Mathieu. Je trouve que tu as répondu sur le ton qu'il fallait sans justement te laisser entraîner par...

Il y a une vraie dureté, une méchanceté dans vos propos. Franchement, c'est incroyable ! Surtout sur...

Monsieur Martin : inaudible

Monsieur Vogel : Non, non, non ! C'est très dur ce que vous avez dit. Vous avez dit que rien n'était bon ! Vous avez tort ! Vous savez, l'extrémisme ne paie jamais.

Monsieur Martin : inaudible

Non, non, non ! On n'a rien à se dire de plus ! Non, non, non ! Vous n'avez pas été poli, vous n'avez pas été respectueux et ce n'est pas la première fois.

Monsieur Martin : inaudible

Monsieur Vogel : Surtout vers la fin. Vous avez dit des choses inadmissibles !

Monsieur Martin : inaudible

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin, vous avez demandé la parole.

Monsieur Saint-Martin : Merci. Je vais essayer de parler doucement. Quelques remarques sur les orientations politiques en fonctions desquelles les budgets sont fléchés : des remarques d'ordre général, puisque c'est le moment. Sur certains secteurs qui n'ont pas été totalement évoqués : l'enseignement supérieur, la sécurité, et un tout petit peu la culture dans un registre, peut-être, différent.

D'abord l'enseignement supérieur. Pourquoi pas, quelques changements ont été enclenchés, mais nous pensons que c'est largement perfectible, et que se nous devions le faire, nous le ferions autrement. Par exemple, le Centre CNAM de Melun : évidemment que c'est une bonne chose de développer un partenariat avec le CNAM, dont on sait les mérites et l'intérêt pour l'enseignement et la formation professionnelle tout au long de la vie. Oui mais : c'est massivement de l'enseignement dit « numérique », par des classes virtuelles. Ça ne peut pas être un modèle pédagogique efficient. Même le format dit hybride est un pis-aller. Et pour l'éprouver moi-même en tant que prof, c'est affreux.

Ce n'est donc pas le tout de créer des formations et des cours du soir, encore faut-il développer une offre qui ait du sens et qui remplisse totalement les exigences pédagogiques. Ici, par ailleurs, si l'on élargie le spectre de l'offre, aucune licence, aucun master, pas plus de doctorat, encore pas du tout d'habilitation à diriger les recherches mais là, j'en demande peut-être un peu trop.

Donc, une offre très peu étoffée sur des segments déjà bien encombrés (RH, gestion, commerce). Peut-être que ça répond à un besoin et tant mieux mais je pense qu'on pourrait être encore plus ambitieux d'autant plus que le CNAM offre des palettes de savoirs et de savoir-faire à transmettre qui sont très, très larges, si on va à Paris, en tout cas.

De même, la faculté de médecine. Cela répond sans doute à un besoin et c'est une bonne chose de développer, je pense, mais on reste dans un modèle d'université en contrepoint, de strapontin, pour premier cycle éventuellement, mais pas au-delà. Les cours sont à distance, façon MOOC, et les étudiants sont ballotés entre Melun, Lieusaint, et, peut-être plus tard, Créteil pour celle et ceux qui persévèrent. Il serait bon d'avoir des premiers retours d'expériences sur ces cours des étudiants, des éléments sur la réussite ou pas et aussi l'efficacité du dispositif des bourses octroyées par l'Agglo. Ce n'est pas tout à fait le sujet ici ce soir mais, n'empêche, il y avait ce dispositif qui visait à encourager ces formations. Est-ce que ça donne ses effets vertueux ? Ça m'intéresse de le savoir.

Concernant Assas-Melun maintenant : là encore, c'est bien d'accueillir une antenne d'une université parisienne, une université de prestige même, mais on déplorera cette fois qu'il s'agisse d'une offre encore très spécifique, dépendante de celle de Paris II. Une université de droit (de Droite ?). Non, c'était juste pour la blague. Très mal venu. En lien avec la deuxième priorité affichée dans le document et qui concerne donc la transition écologique. On pourrait se dire que toute une série de formations pourraient être envisagées qui ne seraient pas seulement du droit, du commerce ou de la gestion, j'en sais rien. Donc, par exemple des formations en ingénierie et pourquoi pas aussi, en recherche. On a un pôle pas très loin, Villaroche qui pourrait servir – j'esquisse – d'autres orientations qui nous plairaient

davantage. On pourrait y loger un campus de recherche et d'innovation technologique, non plus dans la science-fiction (par exemple « l'avion vert » qu'on n'est pas prêts de voir décoller), la spéculation à fonds perdus (les start-ups du numérique) ou la logistique de flux, mais dans des secteurs industriels indispensables à la souveraineté nationale – question éminemment centrale en ce moment - ou à la bifurcation écologique, ce qui suppose en parallèle que l'État établisse un plan de relocalisation pour chaque filière ou production stratégique identifiée comme pertinente – je pense notamment aux secteurs des mobilités durables, collectives et accessibles, aux industries à mobiliser pour la bifurcation énergétique dans l'après-pétrole et l'après-nucléaire, par l'innovation technique dans les filières du photovoltaïque et de l'éolien, etc. Tous ces développements pourraient s'accompagner de créations de Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI), en lien avec une université non seulement « Inter-âges », mais populaire, pour aider à la diffusion des savoirs et savoir-faire nécessaires pour assurer la bifurcation de notre société à l'heure du changement climatique et de l'urgence de recouvrer notre indépendance dans le contexte géopolitique qui sent bon (enfin mauvais) la guerre froide. Au passage, juste un point de sémantique, c'est un choix de mot qui en dit long « la transition » sur la méthode, ici, comme d'ailleurs au niveau de l'État : la transition : c'est un processus gradué, linéaire, accommodant par rapport à l'existant, sans rupture ni trop d'accrocs, qui n'explique pas vraiment vers quoi il faut tendre, ce n'est jamais complètement clair, et c'est pourquoi la bifurcation (pour nous) est un modèle plus fort et volontaire qui gagnerait à être implanté également ici, pourquoi pas. Donc, il n'est plus temps de tergiverser en imaginant que tout se passera bien en 2030.

Autre priorité, on en aura parlé un peu de l'enseignement supérieur, ce qui n'est quand même pas mal... Autre priorité qui suppose pas mal de budget : la sécurité. Donc, je vais faire le couplet sur la sécurité, vous n'y couperez pas.

On répétera ensuite combien la fuite en avant – la fuite en navrant – dans la sécurité est une impasse, une option qui ne résoudra rien, cette surenchère. Comme l'a développé à maintes reprises Jason Devoghelaere, la surenchère sécuritaire, qui s'illustre dans les dépenses d'infrastructures et de services sur le segment vidéosurveillance, avec son lot de contrats de maintenance, d'embauches d'agents, est mal placée, inefficace, rédhibitoire. Et cette politique se fait dans la négation des tentatives d'analyse robuste de l'utilité de ces technologies, études certes peu spectaculaires et médiatiques mais autrement plus utiles. Les chiffres cités p. 16 « 50% des interpellations sont anticipées par les policiers du CSU », ces chiffres sont à nuancer (d'ailleurs, ce n'est pas une étude indépendante, on ne sait pas sur quoi elle se fonde et nous on n'a rien pour trancher) et on aimerait avoir davantage d'éléments pour statuer. Pour nuancer justement, je citerai une seule étude, qu'a citée Bénédicte Monville lors de la dernière séance du conseil communautaire, que j'ai lue depuis et qui, hélas, n'est pas filmé ni streamé, on a eu une bonne discussion là-dessus) : cette recherche pour le compte du Centre de recherche de l'École des Officiers de la Gendarmerie de Melun a été réalisée par un collègue sociologue, Guillaume Gormand, qui chercheur au Centre d'études et de recherche sur la diplomatie, l'administration publique et le politique – sa thèse de doctorat portait justement sur ces questions-là à partir du cas de Montpellier.

Or, sans entrer dans les détails de sa démonstration et de sa thèse, les chiffres mobilisés laissent songeurs. Sur la base de données récoltées entre 2017 et 2020 (dans cette étude commandée par la Gendarmerie) concernant quatre territoires municipaux des environs de Grenoble, où des caméras sont installées – il a procédé à des entretiens avant/après l'installation - les résultats de l'étude soulignent une efficacité très relative en matière de prévention de la délinquance et d'aide à la résolution des infractions, ce qui est l'objectif survendu par les politiques et marchands de sécurité.

Comme le résume l'article du Monde paru en décembre 2021 sur cette expérience, « sur 1 939

enquêtes, 22 seulement à avoir été élucidées ont pu bénéficier d'éléments tirés de l'exploitation d'enregistrements de vidéoprotection publique, soit 1,13 % du total. En ne retenant que les enquêtes élucidées, l'étude révèle que 5,87 % ont bénéficié d'une contribution vidéo, soit environ 1 sur 20. Certes, les résultats varient en fonction des infractions : on recense 7,5 % d'indices trouvés dans des affaires d'atteintes aux véhicules et 5,7 % dans des affaires de violences. En fin de compte, conclut le chercheur, la découverte d'éléments probants, peu importe la thématique considérée s'avère faible ». Moralité, je cite une dernière fois : « L'exploitation des enregistrements de vidéoprotection constitue une ressource de preuves et d'indices peu rentable pour les enquêteurs », c'est quand même l'objectif de ces dispositifs.

Cette technopolice (comme la qualifient certains) n'est pas la solution, c'est un pansement, ça sert surtout à donner l'impression que l'on fait quelque chose pour des populations dont le sentiment d'insécurité est un fonds de commerce pour les professionnels de la sécurité. Comme le dit Guillaume Gormand encore et ça explique la difficulté de la critique, ce que j'essaie d'esquisser ce soir, « critiquer la vidéosurveillance, c'est s'attaquer à une religion ».

Plutôt que de continuer à financer ces gadgets qui coûtent toujours plus cher (on apprend que la maintenance vidéo a augmenté de 16,4 K€ suite à l'installation de nouvelles caméras), des caméras qui posent également question sur le respect de nos libertés publiques, plutôt aussi que de recruter toujours plus de policiers municipaux, de les armer, de les faire synergiser avec une police intercommunale toujours plus nombreuse, il nous paraît plus efficace de miser sur une réelle Police de proximité, une Police nationale de proximité, orientée vers des missions de tranquillité publique : des gardiens de la paix plutôt que des forces de l'ordre, et c'est auprès du ministère de l'Intérieur qu'il faut faire pression pour rompre avec la surenchère – vu que la majorité en place émerge dans la même entreprise Macron, on se dit que ça n'est pas hors-sujet d'opter pour une stratégie qui consisterait à faire pression pour obtenir des moyens pour une Police nationale digne de ce nom et au service de la population.

S'agissant, enfin, de la culture, je serais beaucoup plus bref et courtois, tout a été dit ou pas, je ne sais pas si je l'aurais dit de la même façon. Melun somnolait, Melun bouge un peu plus maintenant, mais les orientations dessinées et les initiatives prises laissent une impression mitigée : peut mieux faire. Ou alors, il faudrait être à la hauteur des ambitions affichées. Je prends un seul exemple pour finir : le futur cinéma place Saint-Jean à 4,5 M€ qui ouvrirait ses portes en 2024 si on en croit la bâche ne peut pas être un équipement lambda.

Chez BVAM, nous sommes partagés sur son utilité (personnellement, je suis pour, je le dis ce soir). Personnellement, je pense que c'est une bonne nouvelle mais soit, lorsqu'il sera livré, non seulement il faudra trouver une nouvelle destination à l'actuel cinéma Les Variétés (je ne sais pas ce que vous allez en faire mais il faudra l'occuper) mais en plus il faudra que ce cinéma soit incontournable en Île-de-France (je l'ai dit en Commission culture à Mathieu pour lui mettre la pression) : pas une programmation plan-plan de cinéma de quartier, là il faut vraiment miser sur une offre de qualité, audacieuse, ambitieuse avec un festival, un vrai festival de cinéma d'envergure nationale (faire venir des réalisateurs, ect.)...

Monsieur Duchesne : inaudible

Monsieur Saint-Martin : J'en ai fait récemment, j'ai fait des propositions, je co-construis, tu vois, en matière culturelle.

Donc, des conférences aussi puisqu'une des salles peut être configurée pour faire des conférences et c'est une très bonne nouvelle. Donc, là, on a un espace polyvalent, adaptable. Il va falloir l'occuper. C'est une ambition, c'est très bien. Voilà. Nous on sera vigilants et on aidera s'il le faut éventuellement. Mais cette ambition, il faut la cristalliser dans une action et

on attend de voir.

Monsieur Vogel : Bien. Je ne peux que vous remercier pour votre intervention sur la culture, il n'y a rien à répondre, au moins c'est positif, vous co-construisez, c'est bien.

Alors, je vous réponds, je prends par la fin, pour la sécurité. Il y a des études qui vont dans les deux sens. D'ailleurs, dans l'article du Monde ça se voyait bien, ce n'est pas très clair, on a du mal à évaluer l'efficacité des dispositifs mais ce que je peux vous dire, c'est que nous, les chiffres du CISPD pour ce territoire, c'est que 43 % des rixes de groupe ont été évitées grâce à la vidéosurveillance. Voilà, c'est un chiffre. En tout cas, c'est un chiffre que nous avons constaté ici. On peut dire ce qu'on veut, voilà les faits chez nous. Peut-être adapter à la criminalité qui se développe, ce sont des formes qui ont lieu ici mais en tout cas, ça a un effet, on ne peut pas dire que ça n'en a pas.

Ensuite, je remonte, vous avez parlé d'éducation, le CNAM. Au CNAM, je ne sais pas comment vous avez visité ça mais il y a 40 étudiants en présence physique, pas numérique, au CNAM, 40, d'ailleurs, c'est prévu comme ça. Ensuite, pour aller plus loin, je ne suis absolument pas d'accord avec vous sur le numérique. Le numérique c'est l'avenir de la formation continue parce que, justement, les gens n'ont pas le temps. Il faut faire de la formation à distance sur mesure, il ne faut pas que ce soit simplement un décalque en numérique d'une formation physique, il y a des méthodes adaptées, etc. Mais ça peut très bien marcher. Certaines universités se spécialisent là-dedans et arrivent à mettre en place des dispositifs excellents.

Ensuite, je trouve que vous avez une vision trop classique des filières. Vous avez parlé qu'il faudrait qu'il y ait Licence, Master, Doctorat... non, non, ça c'est... Il faut qu'on développe les filières pro, les filières courtes, c'est très intéressant ce que nous faisons dans les filières techno parce que l'économie est en demande. Nous lançons aujourd'hui trop d'étudiants dans des Licences classiques. Il faut absolument faire des filières plus courtes, plus professionnalisantes et donc... dans des temps très courts. Le CNAM est justement le premier en France à développer ces filières extrêmement courtes pour que vite, les étudiants puissent aller sur le marché du travail, quitte à ce qu'ils reviennent après se reformer et reprendre une filière plus longue.

Ce qu'on a mis en place à cet endroit-là, ce n'est pas un ratage, c'est, je trouve, à la pointe de ce qu'on pense aujourd'hui en termes de formation et d'insertion professionnelle qui est quand même la préoccupation de notre pays aujourd'hui.

Alors, pour ce qui est de la faculté de médecine, c'est normal qu'on développe année par année. Donc, dès qu'on finit une année, on ajoute une année. Donc, on continue, ça se développe bien. Vous savez, au début à ASSAS, il y avait 40 étudiants, pas plus. Nous développons le processus et les étudiants sont attirés par... vous avez vu les conditions si vous avez visité, franchement, des conditions excellentes.

ASSAS Melun, franchement, s'il y a une chose qu'on ne peut pas critiquer, c'est ASSAS Melun ! Je trouve que ASSAS c'est pas une faculté complète, nous ce que nous développons c'est droit, économie, gestion mais on le développe de façon spécifique pour ce territoire. Filières plus courtes, filière AES qui n'existe plus à Paris. Droit, économie et gestion sont des domaines très demandés par l'économie donc avec débouchés assurés.

Je trouve que les trois... peut-être n'êtes-vous pas d'accord avec ma vision, mais à chaque fois c'est étudié, appliqué et ça a du succès.

Voilà, les réponses à votre intervention.

Oui, je crois que vous n'aviez pas fini, vous vouliez reposer une question. Allez-y.

Madame Prim : Oui, je n'ai pas eu de réponse sur l'accessibilité dans les écoles pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur Mellier : Sur l'accessibilité, la programmation est faite jusqu'à la fin du mandat. Elle commencera en 2023 jusqu'en 2026. On va faire... pas tout parce qu'on ne pourra pas tout faire mais on fera vraiment ce qui est le plus prioritaire et je pense qu'on en parlera à la prochaine Commission éducation pour vous donner un peu ça et qu'on puisse discuter sur les priorités.

Mais en tout cas, on n'a pas du tout oublié cette priorité qu'est l'accessibilité dans nos écoles.

Madame Cellier : Les études sont faites.

Monsieur Mellier : Oui, les études sont faites, tout à fait.

Monsieur Vogel : Parfait. Il n'y a pas d'autres questions ?

Madame Prim : J'avais une dernière question rapide sur la Place Lévy et après je laisserai la parole. Quand vous parlez d'un grand marché bio en cours d'installation, vous parlez du supermarché qu'on attend toujours ou vous parlez d'installer un marché « marché » ?

Monsieur Vogel : Supermarché.

Madame Prim : Et on peut avoir la date d'ouverture de ce supermarché ?

Monsieur Vogel : Normalement c'est mai.

Madame Prim : Parce que les travaux ont l'air en standby depuis quasiment un an, ça a l'air tout mort

Monsieur Mebarek : Alors, c'est un opérateur privé, on est dans un site qui n'appartient pas à la Ville, on n'a pas moyen d'accélérer son implantation. C'est vrai qu'il fait ses travaux piano-piano, il y va doucement. Après, le Service commerce, Catherine n'est pas là, est au contact pour nous assurer qu'il n'a pas décroché et qu'il est toujours là. Maintenant, l'ouverture de cet établissement est toujours prévue.

Après, il y a toujours un point, je ne sais pas, je ne lis pas dans une boule de cristal, je ne suis pas chez lui, aujourd'hui, dans la conjoncture dont on parle à l'instant présent, compte tenu du très fort renchérissement de la matière première, les commerces spécialisés en produits biologiques sont entrain de ralentir leur croissance. Pourquoi ? Parce que le consommateur se détourne de ces produits-là compte tenu du renchérissement du coût. Donc, il n'est pas impossible que l'enseigne qui est derrière ce point de vente temporise et ralentisse tranquillement les travaux le temps de laisser passer la vague de la matière première en hausse. Ça, c'est un fait qui est avéré : le consommateur moyen à un moment donné ne peut plus faire face à la hausse des prix et se détourne de ces produits-là.

Monsieur Vogel : On ne vous entend pas Madame Prim.

Madame Prim : Je disais que ça faisait un moment que c'était ralenti, comme vous le disiez, et que nous sommes nombreux à s'inquiéter.

Monsieur Mebarek : Nous, on attend aussi.

Madame Prim : Ne pas prendre la voiture pour aller en périphérie en zone urbaine.

Monsieur Vogel : Bientôt, ça va arriver. Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Monsieur Vogel, Merci. Je vais revenir, pardon, sur la façon dont vous avez qualifié mon intervention : vous avez parlé de méchanceté... si, si, vous avez parlé de méchanceté !

Monsieur Vogel : Méchanceté, je ne l'ai pas dit.

Monsieur Martin : Si, Monsieur !

Monsieur Vogel : Mais vous l'avez peut-être compris comme ça.

Monsieur Martin : Non ! Je ne l'ai pas compris comme ça, vous l'avez dit ! Vous avez parlé d'extrémisme ! Ce sont des propos inadmissibles ! Moi, je donne juste un avis critique. Ensuite, ça c'est pour la forme, pour le fond je n'ai pas de réponse. Parce que sur le fond, Monsieur Duchesne me répond que « rien ne trouve grâce à mes yeux ». Ce n'est pas vrai !

Monsieur Vogel : Si !

Monsieur Martin : Non, ce n'est pas vrai !

Monsieur Vogel : Alors dites-nous ce qui trouve grâce à vos yeux ?!

Monsieur Martin : Non, ce n'est pas vrai ! Depuis très longtemps je vous explique que je suis favorable au projet du cinéma, que c'est un très beau projet, je donne cet exemple.

Monsieur Vogel : Très bien ! Parfait !

Monsieur Martin : Attendez, je n'ai pas terminé !

Monsieur Vogel : Mais c'est bien. C'est un discours équilibré mais tout à l'heure, vous ne l'avez pas dit ça.

Monsieur Martin : Mais si je l'ai dit !

Monsieur Vogel : Vous avez critiqué le cinéma, en disant qu'il ne voyait pas le jour, qu'il n'y avait pas de projets aux Variétés...

Monsieur Martin : Mais pas du tout ! J'ai juste évoqué un échancier qui est modifié en permanence, c'est tout.

Monsieur Vogel : Ah bah voilà ! Vous n'avez pas dit que vous trouviez que c'est un beau projet, vous voyez ! Mais non, vous ne l'avez pas dit ! Et comme moi je n'ai pas dit qu'il y avait de la méchanceté ! Mais vous ne l'avez pas dit !

Monsieur Martin : Non, écoutez, d'accord... Non mais attendez, je n'ai pas terminé parce que je n'ai pas de réponses sur le fond parce que sur le fond...

Monsieur Vogel : Mais parce que je ne peux pas vous répondre ! Vous avez dit que tout est négatif, c'est ce que vous avez dit !

Monsieur Martin : Mais pas du tout ! J'ai évoqué des promesses de campagne que vous avez faites et que trouve très bien et je n'ai pas de réponses : est-ce qu'on aura des travaux au Musée, avec une entrée côté Seine ? J'ai dit que c'était quelque chose qui me paraissait intéressant, je n'en vois pas trace ici. Le plan lumière sur le patrimoine remarquable, j'ai dit que c'était une idée intéressante...

Monsieur Vogel : Non, vous ne l'avez pas dit ! Vous le dites maintenant, mais c'est très bien que vous le disiez maintenant. Vous ne l'avez pas dit justement !

Monsieur Martin : Vous avez un problème d'audition Monsieur !

Monsieur Vogel : Finalement, ce que je vous ai dit porte ses fruits parce que tout ça, vous ne l'avez pas dit tout à l'heure ! Vous n'avez dit que « c'est rien ce que vous avez fait, c'est pas bon ! ». Vous n'avez absolument pas parlé du Musée...

Monsieur Martin : Non, non, je suis sûr que vous vous trompez !

Monsieur Vogel : ... Vous n'avez absolument pas parlé du Musée ! Vous n'avez pas parlé de l'entrée côté Seine ! Vous n'avez pas évoqué tout ce que vous dites !

Monsieur Martin : Mais si !

Monsieur Vogel : Non ! Non ! Vous l'avez peut-être pensé très fortement !

Monsieur Martin : Mais tout le monde vous dit que oui Monsieur Vogel ! Tout le monde vous dit oui !

Monsieur Vogel : Personne ne me dit oui ! Vous avez dit tout simplement...

Monsieur Martin : Peu importe, peu importe...

Monsieur Vogel : Il n'y a pas de peu importe, vous avez dit que « ce qu'il avait fait c'était nul », grosso modo ! Et maintenant, je suis très content que vous disiez « non, ce n'est pas vraiment ce que j'ai dit ou ce que je voulais dire » !

Monsieur Martin : Justement, parce que ce n'est pas fait ça ! Donc, moi j'aimerais bien savoir ce que ça va devenir. Est-ce qu'on peut avoir des réponses sur le fond là-dessus ? Après, sur les festivals, moi je trouve que la qualité n'y est pas. Je remonte, aussi, des informations que j'ai des habitants de la Ville, il y a beaucoup de gens qui trouvent que les deux festivals que j'ai cités ne sont pas de qualité. Point ! Donc, je le remonte. Après, sur le fond, j'aimerais bien avoir des réponses sur les sujets intéressants, ceux que j'ai évoqués, ce qui faisait de vos promesses de campagne et celles que je trouvais intéressantes – vous voyez, c'est positif – est-ce qu'on va avoir des travaux au Musée avec une entrée côté Seine ? Est-ce qu'on va avoir un plan lumière sur le patrimoine remarquable ? Oui ou Non ? On en est où de ça ? Parce que ça, ça m'intéresse et, ça, je trouve ça bien ! Merci.

Monsieur Vogel : Emmanuel.

Monsieur Adjouadi : Oui, merci Monsieur le Maire. Juste simplement pour faire remarquer à Philippe Martin qu'au niveau de la politique culturelle, au niveau des écoles, il y a quand même beaucoup de choses qui sont faites, notamment, vous parliez du Festival des affolantes, tout à l'heure, qui a touché plusieurs enfants et plusieurs centaines d'enfants dans les jardins de l'Hôtel de Ville - 600 enfants me dit Monsieur Mellier – avec notamment du cirque et du théâtre. Donc, ça, on ne peut pas dire que c'est anodin.

Au niveau de la culture au niveau des écoles, chaque année, il y a des spectacles qui sont proposés à l'Espace Saint-Jean et à l'Escale pour des tarifs vraiment très préférentiels. Chaque enfant melunais peut aller bénéficier de ces spectacles.

On a aussi mis en place des bus culturels qui permettent aux enfants de se rendre sur les différents lieux culturels.

Et puis, il y a des ateliers : tout ce qui vous est proposé par le Musée de Melun, par l'Astrolabe, par l'Espace Saint-Jean et par les Services Archéologiques notamment. On ne peut pas dire qu'il n'y a rien qui est fait et les élèves melunais sont chanceux par rapport à leurs homologues des autres villes. Merci.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Merci Monsieur Adjouadi mais ça ne répond pas aux questions que j'ai posées...

Monsieur Vogel : Votre question c'est « quel est l'échéancier, quel est... » voilà ! Est-ce que vous participez à la Commission culture ? Oui ! Et vous savez qu'il y a une Commission culture la semaine prochaine ? Et bien vous saurez tout sur l'ensemble des projets ! Voilà ! Et comme ça on aura fait le point de situation. Et on en reparlera après et vous nous direz « tiens, ce n'est pas si mal ce que vous avez fait ». Ségolène !

Madame Durand : Merci ;

Monsieur Vogel ! Ah ! Ça commence bien !

Madame Durand : Attendez parce que ce n'est pas fini.

Monsieur Martin : Ne sois pas méchante !

Madame Durand : Non, je vais utiliser ma petite voix douce.

Alors, vous n'êtes pas sans savoir que les logements se développent sur Melun. Il faut donc répondre à l'attente de la population dans différents domaines et, notamment, dans celui de l'éducation. Faire de Melun une ville éducative étant je vous le rappelle le premier axe de ce DOB.

Nous avons déjà évoqué la nécessité d'avoir un nouveau collège à Melun, ce qui serait une bonne chose pour notre territoire.

Alors, ma question sera simple – bien que j'aie perdu Monsieur le Maire sur la route...- Bien que cet établissement relève de la compétence départementale mais a un impact direct sur notre territoire, sur notre commune et sur notre budget, pouvez-vous nous dire sur quel emplacement allez-vous autoriser la construction de ce nouvel établissement ? Et s'il vous plaît, ne me dites pas que c'est en réflexion.

Je devrais peut-être utiliser une voix un peu plus mordante car j'ai l'impression d'avoir perdu tout le monde et notamment le Maire !

Monsieur Mellier : En tant qu'élus en charge de l'éducation, c'est un sujet qu'on a abordé, y compris avec les représentants du Département. Il est prévu que l'on se voit au plus haut niveau parce qu'il faut regarder le périmètre de tout ça. Ce collège n'est pas forcément sur la commune de Melun, la sectorisation des collèges ne concerne pas que la Ville de Melun et vous le savez très bien Ségolène.

Donc, il y a eu différentes hypothèses qui sont là et on va essayer de chercher la meilleure hypothèse, le meilleur dénominateur commun. Ce qui est certain, c'est qu'il faut aussi que le Département s'engage dans cette affaire. Il ne s'agit pas simplement de lui trouver un terrain si c'est pour nous dire qu'il va faire un collège dans 10 ans. Donc, jusqu'à maintenant je n'ai pas entendu de la part du Département un échéancier sur la construction et sur les crédits de ce collège. Il faut que chacun joue franc-jeu, je pense que ça va se décanter après une certaine période électorale, je n'ai aucune inquiétude sur cela. Je pense qu'il faut en sortir et, là-dessus, je te rejoins tout à fait, on a besoin d'un collège supplémentaire compte-tenu de l'augmentation de population scolaire, notamment pour les collèges. Je pense que la Ville, ou les communes périphériques, il y a une concertation qui doit se faire : quel est le meilleur emplacement pour ce collège ? Il y a plusieurs hypothèses sur la table.

Madame Durand : Justement, en toute transparence, est-il possible de connaître les différentes hypothèses ?

Monsieur Mellier : Là, je ne peux vraiment pas te répondre là-dessus, ça ne serait pas correct vis-à-vis du Département. On attend un rendez-vous, les choses sont en train de se mettre en place et je crois que l'on mettra sur la table. Le Département peut avoir des idées, nous on en a. Il y a déjà des maires en périphérie qui ont été consultés aussi sur la possibilité ou l'impossibilité de mettre le collège à tel ou tel endroit. L'Académie a aussi son avis à donner, on n'est pas les seuls dans ce dossier. Je rappelle que le collège dépend de toute une sectorisation au niveau des écoles qui en dépendent. Donc, il faut vraiment trouver la bonne martingale et, encore une fois, il y a une obligation à faire un collège. Là-dessus, on est tous d'accord. Sur le financement, il n'y a pas de soucis, c'est un financement départemental. Les Lois de décentralisation mettent, en effet, à la charge des communes de trouver un terrain, lorsqu'elles en ont, dans un endroit... Est-ce qu'il faut forcément que ce collège soit sur la zone nord de Melun ? Rien ne le dit. Rien ne le dit, Ségolène. On peut trouver des terrains aussi au sud de la Ville. Donc, voilà.

Monsieur Mebarek : Merci. D'autres questions ? On peut passer au vote ? Ce n'est pas fini ?

Madame Prim : inaudible

Monsieur Mellier : Si, si, il y a un vote pour le DOB.

Monsieur Mebarek : Madame Asdrubal.

Madame Asdrubal : Je voulais revenir juste sur plusieurs points.

Premièrement, dans ce ROB, je voudrais revenir assez rapidement sur la prison. Lorsque vous stipulez « l'Ile Saint-Etienne sera bientôt libérée de sa prison », c'est tout de même une annonce prématurée sans prendre en compte des recours qui seraient sur Crisenoy et qui repousseraient l'échéance de 2024 à 2027 sur les travaux, comme sur cette livraison. Donc, moi, j'appelle tout de même à une certaine prudence lorsque vous stipulez ça. Ces 300 places, elles vont peut-être être reportées à plus de 2027 vers plus 2030. Ça c'était juste quelque chose d'assez rapide sur la prison.

On peut voir aussi un rapport du Contrôleur général d'Éducation qui date de 2016. On n'a pas connaissance de ce lieu, de savoir ce qui finalement est préconisé au niveau matériel et au niveau de travaux de cette prison en intérieur. Seul le Préfet pourrait, éventuellement donner cela au Maire et nous on n'a pas de retour. Si on peut juste retrouver depuis 2016 ce rapport. J'ai perdu tout le monde ou pas ? C'est bon ?

Ensuite, concernant la Police. J'aimerais aussi revenir sur certains points. On a 200 000 € de nouvelles caméras supplémentaires. Bien sûr elles augmentent. J'imagine qu'on en aura sur l'Ecoquartier et d'autres secteurs. Par contre, ce qu'on constate c'est que l'effectif de Police municipale – et surtout pas interco, je ne parle pas de l'interco – on est tout le temps sur 32 agents.

Les 32, est-ce que vous comptez recruter de nouveaux policiers municipaux ? Je ne parle pas interco, on est d'accord, pas la quinzaine que vous souhaitez recruter, bien que vous souhaitez en recruter une quinzaine alors qu'il est difficile d'en recruter au sein de la Police municipale simple. Je ne vois pas comment vous allez faire.

On a pu constater récemment un poste à pourvoir concernant le Directeur de la Police municipale. Je voulais avoir plus d'infos sur ce sujet-là : est-ce que c'est juste une promotion pour le Coordonnateur du CSPD, je ne sais pas ? Vous me direz... sur le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Est-ce que c'est une promotion ? Est-ce que ce poste à pourvoir, finalement, engendre une mutation ? Voilà, ça c'est sur l'aspect sécurité.

Ensuite, la Petite enfance. Moi, j'ai vu quelque chose, je voulais avoir une précision aussi sur les crèches. On a les 60 berceaux sur l'Ecoquartier. On parle souvent de tout ce qui est crèches, je vois « crèche hôpital, 60 berceaux – 2,2 M€ ». Je voulais aussi avoir des précisions sur ces crèches, 60 + 60 on en est à 120, on est encore loin des 300 places. Vous aviez évoqué il y a encore un an les 12 places d'une micro-crèche sur Gaillardon, suite à sa démolition, on en est loin. Est-ce que vous envisagez d'autres places aussi au niveau du secteur gare puisqu'on nous avait venté le programme Prélude et finalement il s'est avéré... enfin, on a appris qu'il n'y aurait pas cette fameuse crèche.

Ça c'est un autre point et un petit signal sur les centres de loisirs : je suis très étonnée de ne rien voir, aucune ligne budgétaire sur tout ce qui est centres de loisirs. Je vois, d'accord, pour les crèches c'est bien mais il ne faut pas oublier que beaucoup de parents ont des difficultés à mettre leur enfant au centre de loisirs. Ils peuvent généralement se retrancher, par exemple, sur le multi-sports et je suis étonnée avec 9 000 habitants, enfin, plus de 2 200 logements sur l'Ecoquartier et 400 sur la Central Nature qu'il n'y ait aucun centre de loisirs et à ma connaissance si je ne dis pas de bêtise, et vous me reprenez, j'en compte 3 : il y a les Cèdres, les Marronniers et les Sycomores.

Alors, je ne sais pas ce que ça représente mais comment allez-vous faire dans le futur puisque je ne vois rien du tout et pas d'anticipation dans ce domaine-là.

Ça c'est sur l'aspect... alors, je suis désolée, je fais un condensé comme ça, j'espère que vous avez tous pris bien note parce que moi je sais ce que vous me répondrez ou pas.

Monsieur Mellier : inaudible

Madame Asdrubal : D'accord. Donc, ça, on est sur la Petite enfance, j'ai fait... Oui ? Dites-moi... Attendez, j'éteins Monsieur Mellier.

Monsieur Mellier : ...tout à l'heure dans la foulée, quand on a parlé des 3 écoles : l'école

Mukwege contient à l'intérieur un accueil centre de loisirs, ça a été intégré. Donc, là, elle ouvrira en même temps que l'école.

Madame Asdrubal : inaudible

Monsieur Mellier : Ecoutez, de mémoire, c'est 80 places.

Madame Asdrubal : inaudible

Monsieur Mellier : Sur Denis Mukwege, il y en aura 80. Sur Decourbe, il y aura aussi la même chose, ça sera un peu plus grand, je crois, une centaine de places. Et puis, sur Jules Ferry en question, sur laquelle on a parlé tout à l'heure, il y aura aussi à nouveau, il y avait déjà eu il y a très longtemps un centre de loisirs à Jules Ferry qui a été fermé pour des questions de vétusté. Dans le projet global de restructuration de Jules Ferry, il y a, effectivement, un centre de loisirs qui est intégré.

Donc, normalement, si vous voulez, 80 +100 + une centaine de places à Jules Ferry, il y aura 280 places supplémentaires de centre de loisirs. Mais, il y a aussi l'idée (je sais que le mot ne plait pas trop à Madame Monville mais je suis bien obligé de l'employer car je n'en ai pas d'autre) il y a l'idée de mutualiser. Dans les écoles, il y a peut-être la possibilité, notamment sur Jean Bonis, je vous le dis très franchement, compte-tenu de la grandeur du site, là aussi, peut-être, dans le cadre de la rénovation de Jean Bonis, là aussi, on se consacre aux classes parce que c'est une urgence absolue pour accueillir les enfants dès l'année prochaine dans des classes décentes qui n'existent pas aujourd'hui sur Jean Bonis (notamment les toilettes, etc.). Mais on réfléchit, ça c'est vrai. Mais on pourra peut-être en parler à la Commission éducation, je n'ai pas encore pensé à le mettre à l'ordre du jour mais j'en parlerai avec la Présidente qui est Pascale. Peut-être, qu'effectivement, Jean Bonis pourrait faire l'objet d'un accueil de loisirs qui existent mais qu'il faut aménager bien entendu. Voilà ! Mais ils ne sont pas oubliés, c'est de ma faute de ne pas les avoir cités, Madame.

Emmanuel va vous répondre sur les crèches car il a tout noté, lui.

Monsieur Adjouadi : Merci Monsieur Mellier. Effectivement, la crèche Les Colibris va ouvrir en janvier 2023, ça, c'est acté, il y a les 60 berceaux qui vont être livrés rapidement.

Effectivement, on a le projet de rachat de la crèche de l'hôpital pour... Alors, les 2,2 M€ c'est l'achat du bâtiment plus les travaux qu'il faudra faire pour remettre aux normes. Donc, ça, ce sont deux pistes importantes.

Ensuite, effectivement, on en a parlé : il y a la crèche Montessori qui s'est ouverte cette année, 12 berceaux qui fonctionnent très bien. Elle est complète depuis un moment.

On a plusieurs projets qui sont en cours, notamment au niveau des pieds d'immeuble. Ce sont des pistes prometteuses puisqu'à chaque fois qu'on a des immeubles qui sont montés, on essaye de voir s'il y a des choses qui peuvent se faire. Donc, là, très prochainement, on pourra vous en parler mais il y a des choses qui vont se faire.

Et il y a d'autres projets en cours. On a des réunions tous les mois. C'est des projets qui mettent du temps à être montés, qui sont longs mais ils sortiront de terre. Moi, je vous invite à voir d'ici l'année prochaine, il y aura déjà plusieurs choses qui seront sorties de terre. Voilà.

Comme l'a indiqué Kadir dans la présentation, on compte également s'appuyer sur les acteurs privés avec des achats de berceaux parce que c'est des partenaires qui sont importants pour la Ville. Donc, à chaque fois qu'il y a des crèches privées qui se monteront, et quand on le pourra, on essayera d'acheter des berceaux pour pouvoir accueillir les enfants melunais.

Pour ce qui est de la crèche du Pôle Gare, j'ai lu plusieurs choses. Pour l'instant, on est un peu tenu à l'avis de la PMI qui au départ n'était pas favorable à la création de cette crèche sur ce

bâtiment. Il semblerait que, peut-être, ils changeraient d'avis. Donc, pour l'instant, moi je dis que rien n'est acté.

Madame Asdrubal : D'accord. Il y avait eu une annonce. Est-ce qu'il s'agissait de la Crèche de Julie ?

Monsieur Adjouadi : Oui, j'ai lu l'article, comme vous, dans le journal. C'est un projet qui, pour l'instant, n'a pas abouti.

Madame Asdrubal : Qui pouvait se trouver dans le projet Prélude ou pas ? Est-ce que c'est la crèche ? On ne sait pas trop, Prélude on nous avait vanté quand même quelque chose avec un hôtel de standing mais aussi une crèche. Apparemment, 15 jours après, on apprend que finalement elle ne pouvait pas se faire. Est-ce qu'il s'agit de celle-ci ou d'une autre ?

Monsieur Adjouadi : Non, non, il ne s'agit pas du projet Prélude.

Monsieur Mebarek : inaudible

Madame Asdrubal : Je n'ai pas entendu, Monsieur Mebarek. Je n'ai pas terminé... Vous répondrez aussi sur tout ce qui est sécurité ? Vous ne m'oubliez pas parce que là, sur la Petite enfance, c'est...

Monsieur Vogel : Votre question sur la sécurité, je l'ai prise en cours de route, quand je suis rentré vous vouliez savoir combien il y avait d'agents à la Police municipale.

Madame Asdrubal : Alors, au niveau des agents si vous aviez recruté ?

Monsieur Vogel : 35.

Madame Asdrubal : 35. Est-ce que vous envisagez d'en recruter, sans parler de l'interco.

Monsieur Vogel : On continue, sans parler de l'interco. Voilà.

Madame Asdrubal : Et un nouveau Directeur aussi ?

Monsieur Vogel : et un nouveau Directeur puisque Bruno est appelé à d'autres fonctions : il va coordonner la stratégie de sécurité au niveau de l'Agglo.

Madame Asdrubal : Instance CISPD, c'est ça ?

Monsieur Vogel : Notamment le CISPD, notamment. Le CISPD est un élément de la stratégie globale. C'est ce que vous vouliez savoir ?

Madame Asdrubal : Effectivement, ça répond. Merci à vous.

Et enfin, le dernier point Monsieur Vogel, je m'adresse à vous, c'est sur la cause animale et le Parti animaliste. Je suis étonnée de ne voir aucune ligne budgétaire concernant la cause animale et pourtant, vous vous y étiez engagé dès le 14 février 2020 en signant la fameuse Charte L 214. Vous savez, ô combien, les français jugent la cause animale importante. Outre le fait que votre délégué à la cause animale ne fasse plus partie du Parti animaliste, lui donnez-vous les moyens pour être dans vos promesses de campagne ? Vous aviez signé cette

charte avec 20 mesures concrètes qui sont, à un tiers du mandat, pas forcément honorées : on peut penser au caniparc, le repas végétarien quotidien non réalisé, mais aussi aucune subvention aux associations et activités génératrices de souffrance animale. Or, il me semble qu'il y a une très vieille association de pêche sur la Ville et pourtant. Est-ce que ça a une incidence ? Est-ce que vous donnez les moyens à Monsieur Reccia, pour ne pas le nommer... c'est à vous que je m'adresse Monsieur Vogel. Surtout, est-ce que vous lui donnez les moyens pour que, justement, certaines choses soient mises en place ? Parce qu'en deux ans, on a eu deux délibérations : une pour les animaux sauvages dans les cirques, un vœu et puis 26 chats qui ont été finalement stérilisés. Donc, je voulais savoir s'il y avait d'autres projets, comme des stérilisations ou des castrations sur des « Ratatouille » pour les rats qui prolifèrent ? Est-ce qu'on aurait d'autres, je ne sais pas, un vœu national au niveau de la tauromachie ? Sur Melun, je pense qu'on pourrait aussi faire quelque chose. Voilà, autant de questions que je me pose sur tous ces engagements que vous avez eus et ces points. La Charte, je l'ai sous le nez, elle est immense.

Monsieur Vogel : Oui, oui. Je vois que votre intérêt pour la cause animale depuis ce soir a pris beaucoup d'importance tout d'un coup.

Madame Asdrubal : Elle est énorme !

Monsieur Vogel : D'abord, je vous dirai que la cause animale, ce n'est pas que des moyens financiers, c'est beaucoup des changements de comportement et, d'ailleurs, Giovanni a fait un certain nombre de propositions pour que l'on mette en place un certain nombre de dispositifs, notamment en ce qui concerne les chats, on va lancer ça. Je lui donne la parole parce que vous avez dit qu'il n'avait... il est bien notre délégué à la cause animale. Je lui donne la parole.

Monsieur Recchia : Merci Monsieur le Maire. Chacun va rappeler que c'est la « condition animale » et non pas la « cause animale ». Excusez-moi, la sémantique a toujours une importance. Ça me fait plaisir de voir que des partis qui n'ont pas forcément cette condition animale dans leur politique générale, s'y intéressent. Ça prouve, peut-être, que les mentalités changent. Peut-être qu'après par l'action ça sera encore plus simple.

Sinon, je me base sur Melun, par rapport au caniparc, comme je l'ai dit à maintes reprises, ça ne fait pas partie du tout des engagements que nous avons pris. Donc, dans l'immédiat, il n'y en aura pas mais pourquoi pas un jour, ne sait-on jamais.

Pour les repas végétariens, chacun va rappeler que Melun est quand même un petit peu avancé par rapport à pas mal de villes. Donc, on a un repas végétarien le lundi, le jeudi et le mercredi une fois sur deux dans les centres... Patricia, je vais encore dire une bêtise... centres de loisirs... centres sociaux... Enfin, le mercredi, quoi ! Donc, on a quand même une très belle avancée, je pense que de ce côté-là, on est assez contents.

Concernant les chats, sur le territoire, c'est quand même plus de 80 chats qui sont stérilisés... trappés et stérilisés, identifiés au niveau de la Ville. Pour accompagner la politique, justement, de cette stérilisation des chats, on va trouver un site. On voit ça la semaine prochaine avec les associations pour la mise en place d'un « chatipi ». Donc, là, toujours en collaboration avec les associations, c'est One Voice qui va nous accompagner pour cette installation. C'est donc un endroit qui va permettre à tous les chats errants de pouvoir avoir un site où les associations vont aussi pouvoir se recueillir pour pouvoir les accueillir, les trapper et nous, derrière, les stériliser et les identifier.

Concernant les lignes budgétaires, quand on s'intéresse à la condition animale, non pas sur des aspects politiques mais sur des aspects pratiques, la condition animale est une politique

transversale. J'ai un peu cette chance où je travaille quasiment avec tous les élus, avec tous les services. En fin de compte, on a un budget propre affecté au Service hygiène et prévention, on l'a déjà dit, je crois que Marie-Hélène Grange l'a dit, on l'a dit à plusieurs reprises. On a une partie du budget qui est au Service développement durable. Et puis après, je vais être honnête, je pompe chez tout le monde en fait ! Dès qu'il y a quelque chose qui se passe, bah voilà, je prends l'argent des autres et je ne m'en cache pas !

Sinon, une chose qui est en train de se mettre en place mais c'est un travail préparatoire, donc il n'y a encore aucun engagement physique mais on espère y aboutir, on travaille, pareil, en concertation avec le CCAS. On est en train de travailler sur l'idée d'un accueil des SDF qui ont un chien. Il faut savoir qu'en France, quand vous avez un chien et que vous êtes SDF, vous êtes refusé de toute part. C'est triste. Je tiens à dire que pendant le confinement, c'est vrai que la France s'est beaucoup mobilisée pour aider les uns et les autres. Au niveau des associations animalières, on s'est beaucoup mobilisés parce qu'il y avait quand même une partie de la population qui avait été oubliée, c'était les SDF. Quand on s'intéresse aux SDF d'un peu plus près, qu'on maraude le soir, quand vous voyez un SDF qui a un chien, si vous lui donnez quelque chose à manger, il ne le mangera pas, il le donnera à son chien. Donc, voilà.

On va tenter avec Le Sentier de créer un espace qui permettra entre 10h et 14h, lorsque vous avez un chien, de pouvoir le déposer, pouvoir manger, pouvoir vous laver et, ensuite, repartir avec votre chien mais au moins un espace. Donc, on est en train de travailler sur tous les aléas. Travailler sur tous les aléas c'est le voisinage, c'est le côté... c'est les puces, c'est de prévoir des colliers antipuces, c'est de prévoir un collier anti aboiement pour éviter tous ces soucis. Enfin, on est occupés à voir tous les problèmes pour éviter qu'un jour on puisse nous dire « non » ou qu'un jour on puisse nous reprocher de l'avoir fait.

Concernant les rats, c'est quelque chose dont le conseil municipal s'est engagé, je ne reviendrai pas sur la date du conseil. J'avais évoqué le fait de pouvoir rencontrer les bailleurs sociaux. Le premier rendez-vous a lieu le 14 avril à 9h00 du matin. Comme je l'ai déjà dit, on peut avoir des problèmes de rats, on n'a pas de problème de rats. Il y a des rats qui sont là parce qu'ils ont quelque chose à manger, c'est la seule raison pour laquelle un rat va se développer. Avant de pouvoir mettre en place quelque chose qui les tuera, il faut comprendre pourquoi et comment un rat est là. Tant qu'on n'aura pas résolu le pourquoi et le comment, on ne pourra rien faire.

Quelque chose qui a été mise en place depuis déjà l'année dernière et que nous avons redémarré cette année, c'est une politique préventive. Par rapport à des phrases que l'on peut lire dans la presse, Melun ne fait pas une lutte contre les frelons, on n'est pas là pour tuer les animaux, on met en place une politique préventive. Donc, depuis 8 jours, on a mis des pièges pour attraper des reines qui est la cause... J'en profite d'avoir la parole, la condition animale a cette parole, le frelon asiatique, contrairement à ce que l'on peut en lire, n'est pas dangereux pour l'homme ! C'est une espèce invasive mais pas dangereuse. Tant qu'on n'approche pas un nid, le frelon n'embêtera personne !

Après, il y a plein d'autres sujets mais bon, après... On les évoquera lors des prochains conseils municipaux.

Voilà ! Si j'ai pu rassurer toutes ces personnes, j'en serais fortement heureux !

Monsieur Vogel : Merci. Oui ? Allez-y.

Madame Asdrubal : Je remercie Monsieur Recchia pour toutes ces précisions. Je suis rassuré, vraiment, très rassuré.

Je voulais revenir pour l'équipement sportif. Maintenant, je vais être dans le domaine du sport. Je voudrais avoir quelques précisions concernant la pose de couverture thermique... Monsieur Boursin est parti... sur la piscine extérieure, on a un souci quand même sur cette piscine, elle coûte cher au quotidien puisque la maintenir à 28 °C... je ne sais plus combien la Municipalité paie... 1 500 €... vous me direz... par jour. Ça reste quand même une somme mais est-ce que ça a à voir avec la DSIL, j'ai vu, où il y avait une bâche qui figure à 251 405 €. Est-ce que c'est la même chose ? Parce qu'il y a une ligne budgétaire sur 373 000 € et ensuite on voit la DSIL à 251 000 €. Donc, je me suis posée la question. Est-ce que c'était une erreur ou pas ? Est-ce que...

Monsieur Mebarek : Hors taxes et TTC.

Madame Asdrubal : Non, ça ne donne pas... ça ne fait pas...

Monsieur Mebarek : Ah bon ?!

Madame Asdrubal : Non, 251 000 et 373 000... à vos calculettes ! Mais non, non. Ce n'est pas grave, vous me dites après.

Pour l'équipement sportif sur l'Ecoquartier qui sera utilisable à partir de, j'imagine, 2026. Est-ce que cela impliquera que les scolaires, par exemple et les associations qui se trouvent sur Johannes Raymond, puisqu'en regardant d'un peu plus près, Johannes Raymond est dans un état un petit peu déplorable. Est-ce que vous envisagez que les associations et les scolaires aillent sur le futur projet d'équipement sportif de l'Ecoquartier ? Ça, c'est une première question.

Je n'ai rien vu, aussi, sur la fameuse Maison Sport-santé, aucune ligne budgétaire ou sur la partie la plus littéraire du ROB, on va dire. Et pourtant, c'est une mesure phare du Ministère chargé des sports et du Ministère des solidarités et de la santé. L'objectif était quand même la reconnaissance de 500 Maisons sport-santé d'ici 2022. J'ai regardé au mois de janvier, on n'y est toujours pas, on est 417 Maisons et pourtant il ne faut pas louper le coche, il y a quand même certaines subventions qui peuvent tomber la première année pour ces Maisons Sport-santé et cet agrément n'est pas synonyme de certitude pour avoir cette subvention. Mais je voulais savoir où on en était pour cette Maison Sport-santé.

Et, dernière. C'est vrai qu'il est parti, c'est un peu dérangent pour avoir des réponses là-dessus. Dernière chose, j'ai vu des démolitions, il y a une ligne budgétaire à 145 000 € sur les deux maisons des anciens gardiens sur la parcelle, notamment, des Mariniers. Je voulais savoir ce que vous envisagez de créer à la place. Il y a quand même eu pas mal de squats sur les Mariniers.

Monsieur Vogel : Angélica va vous répondre à la place de Noël. Angelica, Sport-santé et tout le reste.

Madame Dehimi : Oui, merci Monsieur le Maire. Effectivement, la ville a été labellisée Maison Sport-santé. On compte ouvrir la structure à partir de septembre donc, de ce fait, la ligne budgétaire n'a pas encore été établie mais je pense que ça va être fait rapidement.

Madame Asdrubal : La ligne budgétaire, il n'y a rien jusqu'en 2026, aucune autorisation de programme ni de programmation là-dessus... Oui, sur la Maison Sport-santé.

Monsieur Mebarek : Pourquoi le Maire l'a dit pour la cause animale ? Pourquoi ? Toute politique publique ne donne pas nécessairement lieu à une inscription budgétaire. Le sujet du

Sport-santé, ce n'est pas forcément un investissement, les locaux on les a d'ailleurs. Il y a une labellisation qui va être obtenue. Il n'y a pas forcément de crédits derrière. Il y a des redéploiements d'agents sur ce service-là, il n'y a pas forcément de crédits derrière. Ce n'est pas parce que vous ne voyez pas d'argent que derrière on ne fait pas d'action.

Madame Asdrubal : inaudible

Monsieur Mebarek : Non, non. En fait, on réemploie des locaux qui existent déjà dont on vous reparlera.

Après, vous parlez de la démolition. Oui, il n'y a pas de projet parce que c'est vétuste, il y a de l'amiante. On rase tout ça mais rien ne viendra dessus.

Madame Asdrubal : inaudible

Monsieur Mebarek : Non, mais il y a de l'amiante. C'est vétuste...

Madame Asdrubal : inaudible

Monsieur Mebarek : Dernière question, c'est vrai que ce sont des débats très intéressants mais il y a, quand même, d'autres sujets à l'ordre du jour.

Madame Durand : Je pense qu'il faut que tout le monde puisse s'exprimer, on est sur un débat. Donc, on a laissé la « Gauche » comme on a dit tout à l'heure, excusez-moi, je reprends les propos de Monsieur Vogel. Maintenant, il faut laisser le côté droit s'exprimer. Je pense qu'on peut tous parler !

Monsieur Mebarek : Je n'ai pas dit l'inverse, je n'ai absolument pas dit l'inverse. Simplement, ça fait 3 heures, on a encore un long ordre du jour... Continuez ! Je n'ai pas de problème mais voilà, ça serait pas mal de concentrer les questions.

Monsieur Guion : Oui, Madame Durand a, justement, rappelé que c'est un débat d'orientations budgétaires et vous ne manquez pas, à chaque fois qu'on est hors sujet sur une délibération, de nous le dire ! Donc, merci de nous laisser nous exprimer complètement sur un débat d'orientations budgétaires qui est un débat où l'on peut s'exprimer sur tous les sujets. Par définition, tout sujet à une orientation budgétaire. Alors, ça prendra le temps qu'il faudra, on ne va pas quand même passer 5 heures non plus. On en est à 3 heures, peut-être qu'on fera 3h30, ça devrait aller !

Comme Monsieur Vogel est parti faire une petite pause, il a bien raison, je vais parler d'un sujet un peu plus léger avant de parler de la sécurité et de la Police. Le tennis. Alors, j'aime bien le tennis, ça n'a rien à voir. J'aimerais bien, de temps en temps, pouvoir profiter des cours de tennis de Melun à un tarif raisonnable sans être forcément adhérent car je n'ai pas le temps d'être adhérent et de prendre des cours. Il faut que les melunais sachent que pour utiliser les cours de tennis à Melun, c'est 20 €/heure. Je trouve ça assez cher sachant que, et j'ai pu faire le total de ce que coûtent les terrains de tennis et le foncier - je vous rappelle qui appartiennent à la Ville de Melun donc aux melunais - et tout ce que coûte en travaux le tennis à Melun, c'est pas mal :

En 2020, on a eu des travaux de tennis pour 18 960 €, alors, je n'ai pas le détail mais j'imagine que ce sont de jolis travaux pour ce montant-là.

On a eu d'autres travaux en juillet 2020 pour 11 100 €.

On a eu la création de 4 terrains de Beach tennis, offerts par la Ville à 25 500 €.

On a eu les travaux annuels, alors, une petite ligne à 448 €, ça doit être une petite « rustine ». Et, évidemment, tout ça en plus de la subvention que la Ville de Melun donne au Tennis club de Melun à hauteur de 91 229 €.

J'estime que la moindre des choses, ce serait de pouvoir faire bénéficier aux melunais d'une location de terrain de tennis d'une heure à un tarif très raisonnable ! Voilà. Je ne donne pas une idée de tarif mais très raisonnable.

Il ne faut pas, je le sais, faire de l'ingérence dans les associations sportives ou pas. Cela dit, je pense que la subvention, sans être forcément augmentée, pourrait être fléchée pour permettre de réduire le prix d'une heure de tennis aux melunais puisque ce sont eux qui paient le tennis à Melun essentiellement. Voilà. Ça c'est pour le tennis puisqu'il s'agit d'une orientation budgétaire éventuelle.

Deuxième petite question, la gare. Le secteur gare de Melun, je sais qu'il va être réhabilité avec le projet Pôle gare. En attendant, on sait que La Poste à la gare de Melun est partie assez vite et sans prévenir à l'avance et qu'un certain collectif a fait une pétition afin de pouvoir trouver une solution. Une solution avait été pressentie par ce collectif qui était de créer un service de Poste municipale.

Alors, que ce soit un service dédié ou un service dans le cadre d'une conciergerie qui pourrait faire d'autres choses que la Poste municipale et qui pourrait, faire en quelque sorte, une porte d'entrée aux voyageurs qui arrivent dans Melun. Parce qu'il faut savoir que l'Office de tourisme, il est très beau, très bien, à la Place Saint-Jean il est assez mal placé pour tous ceux qui arrivent et découvrent Melun à la gare.

Donc, en orientation budgétaire, et c'était dans le programme de « Réinventons Melun », on pourrait imaginer un système de conciergerie qui intégrerait une Poste municipale qui permette d'avoir de bons services pour les melunais du sud et autour de la gare.

Il me semble, d'ailleurs, qu'un centre social de Melun sud devait être... était pressenti il y a quelques années, je crois d'ailleurs que le Président du Comité de quartier Melun sud est présent ce soir et en avait fait un petit cheval de bataille. Je crois que ça a été abandonné et que ce serait bien de pouvoir y repenser dans ce cadre-là, la Poste municipale. D'ailleurs, je cite Monsieur le Maire en date du 2 février au journal La République, qui avait été interrogé sur l'hypothèse de la Poste municipale et qui avait dit « la Mairie de Melun ne ferme pas la porte. Nous allons étudier cette piste pour voir dans quelle mesure elle pourrait s'adapter à la Commune ». Voilà. Est-ce que vous avez étudié depuis ? Mais je crois que ce soit compliquer car je ne vois aucune orientation budgétaire sur ce projet dans le document qui nous est fourni.

Troisième question, je ne vais pas attendre que Monsieur Vogel soit revenu, ce n'est pas grave. Ça parle de Police et de sécurité. Ça rejoint un peu la gare.

Monsieur Vogel nous dit régulièrement qu'il y a 40 policiers à Melun, qu'il veut en recruter plus. Et là, tout à l'heure, il nous a dit qu'il y en avait 35. Alors, la vérité c'est laquelle ? Moi, je lis ce qui est écrit et on a en délibération n° 23 aujourd'hui le tableau des effectifs. La réalité, c'est 31. 31 postes pourvus, c'est la réalité des effectifs de police à Melun, y compris le Directeur.

Donc, je voudrais savoir quelle est la réalité du nombre de postes que vous voulez en Police municipale parce que tout ça devrait être en adéquation avec ce que coûte la Police municipale. Dans ce Rapport d'intentions budgétaires, on a le tableau (qui est bien fait d'ailleurs, je remercie les services là-dessus, on a vraiment quelque chose de précis). Depuis 2018, le coût de fonctionnement de la Police municipale à Melun est d'environ 2,9 M€ et il est égal, à peu près, depuis 2018. Donc, est-ce qu'il y a une réelle volonté d'embaucher et d'augmenter le nombre de policiers municipaux à Melun ? Je n'en ai pas l'impression sinon

ça se verrait dans le poste de fonctionnement et ça se verrait dans vos orientations budgétaires. Là, je ne vois aucune orientation budgétaire, aucun poste dans vos fonctionnements qui permettent de dire que vous allez augmenter votre budget fonctionnement, c'est-à-dire que vous allez recruter. Parce que si, effectivement, vous vouliez recruter jusqu'à 10 postes supplémentaires, ça coûterait entre 500 000 et 900 000 € supplémentaires de budget de fonctionnement annuel. Et, là, vu les difficultés financières dans lesquelles... Melun subit depuis quelques années, Monsieur Mebarek, je ne vois pas comment vous pourriez dépenser 900 000 € supplémentaires par an pour des policiers municipaux, malheureusement.

Donc, je pense que tout ça, cette histoire de police, c'est comme d'habitude, ces effets de manche que l'on rajoute sans arrêt et, au final, on ne fait rien. On le sait à l'avance qu'on ne fait rien. On sait à l'avance qu'on fait des effets de manche.

Deuxième chose que l'on devrait voir dans cette orientation budgétaire, ce sont les postes de policiers intercommunaux. Donc, effet de manche, 16 postes supplémentaires sont prévus ! Oui, ça va être partagé à la façon DMSI entre les villes de l'Agglomération, donc Melun va devoir payer ! Pourquoi aucune orientation budgétaire dans le budget fonctionnement n'est prévue là-dessus ? On les a oubliés ou alors on ne compte pas les embaucher réellement ? Encore des effets de manche. Voilà !

Je voulais rappeler cette technique d'enfumage que vous pratiquez très souvent et qui est, malheureusement, condamnable car on n'a pas ce qui est promis, ce qui est prévu. Toujours. C'est toujours comme ça.

Merci.

Monsieur Mebarek : Le Maire n'est pas là mais je vais répondre pour ma part à certains points. Il complètera sur la sécurité. D'ailleurs, ça avait déjà été posé tout à l'heure par... je ne sais plus qui... Ségolène, peut-être ou Madame Asdrubal.

Les postes, effectivement, Monsieur Guion, 40 postes, nous avons 40 postes ouverts. Il faut distinguer les postes ouverts et le recrutement effectif.

Effectivement, le Maire l'a dit tout à l'heure, nous souhaitons bien pourvoir ces postes. La volonté est encore là. Maintenant, vous le savez sans doute, le policier municipal est une denrée rare. Les postes sont assez bataillés entre les collectivités avec une « certaine concurrence » sur à la fois les avantages et la rémunération. La Ville, comme beaucoup de collectivités, est engagée dans ce cercle vicieux ou vertueux, ça dépend de quel côté on se place, de rehaussement des conditions.

Lorsqu'on recrute des agents, si au bout de quelques temps ces agents voient que d'autres collectivités offrent des postes avec des conditions financières plus élevées, malheureusement, l'agent en question va vers la collectivité.

Le sujet n'est pas une absence de volonté, on a une vraie volonté, très forte et ferme de recruter ces 40 postes à part que l'on est dans une concurrence de ces recrutements.

Donc, cette année, et ça fait partie d'ailleurs, du rehaussement de 1,5 M€ sur le chapitre 012, on va accentuer d'avantage les conditions financières proposées à nos agents de Police municipale pour rendre la Ville de Melun attractive pour les candidats.

Donc, l'enjeu, il est là ; la volonté, elle est là ; les crédits, on les met. Maintenant, on est en concurrence avec d'autres collectivités qui, peut-être, sont plus généreuses et on va vers cette voie-là.

Concernant la Police intercommunale, on n'y est pas encore, Monsieur Guion. On n'est pas encore au stade d'inscrire dans le Budget 2022 – en tout cas, au stade d'orientations budgétaires et après au vote du Budget – on n'en est pas encore là.

Vous le savez, la délibération doit d'abord être adoptée dans l'ensemble des communes de

l'Agglomération. Donc, tout le premier semestre de l'année 2022, on n'en sera uniquement qu'à délibérer. Suite à cela, des conventions doivent être établies avec l'Etat. Tout ça, ça prend du temps. Donc, l'inscription des budgets en 2022, si je les avais inscrits maintenant et qu'on ne les aurait pas consommés, vous nous auriez reproché d'avoir voté un budget insincère, Monsieur Guion.

Vous avez évoqué la Poste municipale. C'est une idée, sans doute mais je... on a effectivement lu cette idée dans un article de presse. Je ne sais pas si le Maire pourra compléter mais, aujourd'hui, il n'est pas dans nos projets d'installer une Poste municipale sous forme de régie ou que sais-je qui distribue le courrier aux melunais du quartier, ça ne fait pas partie de nos orientations.

Et d'ailleurs, vous évoquiez la capacité... en fait, vous confondez deux choses : les orientations budgétaires que l'on vous propose et votre programme politique, ce que vous aimeriez faire en terme de programme politique. Mais ça, c'est votre programme. C'est vrai que l'intérêt, et moi, je le reconnais et on le partage tous, l'intérêt du débat d'orientations budgétaires c'est qu'il nous permet de sortir du débat purement financier et d'aller sur des grandes politiques. Ça, je le conçois. Mais à un moment donné, on ne peut pas tout mettre sur le dos du DOB pour parler, notamment, du tennis ou des 20 € de location du terrain de tennis. Voilà, sincèrement, c'est un sujet, sans doute très pertinent, très utile, Noël Boursin aurait pu vous répondre mais, à mon avis, ce n'est pas un sujet d'orientation budgétaire.

Voilà ! Et puis, je crois que c'est tout.

Ségolène, dernière question.

Madame Durand : inaudible

Monsieur Guion : Oui, sur la Poste municipale, je ne voudrais pas qu'il y ait de méprise, c'est un relai qui permet de faire tous les services de la Poste en dehors des services bancaires, bien sûr, et pas de remplacer le facteur. C'est d'avoir pour les personnes âgées, à mobilité réduite ou pas, qui habitent autour de la gare, de pouvoir aller à la Poste sans être obligées d'aller jusqu'à la Place Saint-Jean. Voilà, c'est tout simplement ça.

Et vous avez raison, c'est une orientation budgétaire que je peux proposer puisque c'était dans le programme de « Réinventons Melun » et c'est mon droit de le faire ! Je ne confonds pas ce que vous avez décidé ou pas, parce que je ne sais pas ce que vous avez décidé encore. Je vous donne une orientation budgétaire possible. Après, vous n'allez pas me reprocher de faire des orientations ou des propositions après m'avoir reproché de ne pas en faire et d'être toujours contre ! Vous voyez ce que je veux dire aussi ?!

Et pour le tennis, c'est une orientation budgétaire, j'insiste, je la fais parce que c'est aujourd'hui qu'on s'oriente et qu'on peut décider pour le futur budget, avant l'attribution des subventions. Donc, c'est important de le faire aujourd'hui, vous en faites ce que vous voulez, ce que vous décidez mais je pense que les melunais, aujourd'hui, sont spoliés du fait de payer autant d'argent pour le tennis sans avoir un avantage certain juste à l'utilisation des cours qui leur appartiennent.

Monsieur Mebarek : Je suis content de savoir que dans votre programme municipal, vous aviez anticipé le déplacement de la Poste. Vraiment, vous avez été visionnaire ! C'est ce que vous disiez, que c'était votre programme.

Madame Durand ?

Madame Durand : Merci. Alors, je vous rassure, je vais conclure ce DOB pour le groupe « Réinventons Melun » puisque j'ai bien compris qu'il se faisait tard et que tout le monde

était un petit peu fatigué et qu'il y avait d'autres délibérations mais, encore une fois, le DOB devrait être le seul point à l'ordre du jour parce qu'on sait que c'est long et que ça permettrait à tout le monde de s'exprimer sans avoir ce sentiment de fatigue.

Cela fait déjà 2 ans, 2 ans ! Soit un tiers du mandat que vous êtes en responsabilité et pourtant – je vais être provocante – mais où sont les projets ? Où sont les réalisations ?

Ce débat d'orientations budgétaires a pour but de vous alerter sur les choix que vous allez prendre pour l'année à venir (voire les suivantes) mais également sur les oublis que vous pourriez faire afin de les intégrer au budget que nous voterons dans 15 jours.

Alors permettez-moi de vous interroger sur la corrélation des orientations choisies et vos promesses de campagne :

Où est la crèche ouverte 24h/24 ?

Où sont les 4 200 arbres ? Pas arbustes, je parle bien d'arbres.

Où est le budget participatif de 4 M€ ?

Où sont les campagnes de vérification gratuite de véhicules par la Police municipale ?

Où est le marché local de producteurs bio Place Praslin du dimanche ?

Où est l'apaisement de la circulation en ville en faisant respecter les zones à 30 km/h et sécuriser les traversées piétonnes et cyclistes au niveau des ponts ?

Où est la mise en place du nouveau réseau de stationnement optimisé et relié par une navette électrique avec la création de parkings relais et d'aires de co-voiturage ?

Où est la création de la Société d'économie mixte melunaise permettant la maîtrise des installations de commerce en ville et d'attirer de grandes enseignes ?

Où est le spectacle historique avec la participation des associations et des établissements scolaires pour faire vivre le passé de Melun ?

Où est la végétalisation des immeubles, des rues et du mobilier urbain qui, je le rappelle, est une condition qui n'a pas été incluse lors du renouvellement de ce marché.

Où est la généralisation des bornes de recharge des véhicules électriques dans tout la Ville ?

Et la liste est encore longue !

Alors, vous allez me dire « Madame Durand ! Vous voyez tout de façon négative ! Et je vous trouve dure ! cela ne fait que 2 ans que nous sommes élus et le programme est sur une durée de 6 ans ! On fera le bilan en 2026 et vous verrez que nous aurons tenu nos promesses ! De plus, vous oubliez de dire.»

Monsieur Vogel : Ce n'est pas mal comme réponse ! Vous pouvez faire le maire, l'opposition, la majorité ! On va vous laissez toute seule et on revient dans une heure !

Madame Durand : Je vous connais bien Monsieur Vogel. Je sais déjà ce que vous allez me répondre mais les réponses ne sont pas satisfaisantes, c'est pour ça que je suis obligée de recommencer !

Et vous allez aussi me dire que « malheureusement, il y a la crise Covid et que par conséquent on repousse la mise en place de certains projets. Egalement la crise ukrainienne » on va en rajouter une couche. Je vous entends déjà et je suis sûre que c'est ce que vous alliez me répondre.

Alors, oui ! Oui, il y a eu la crise Covid, il y a encore la crise Covid. Mais elle était là pendant la campagne municipale et c'est la raison pour laquelle nous avons fait avec mon équipe « Réinventons Melun » un programme réalisable en prenant en compte cette crise. Je vous l'accorde il contenait moins de belles images que le vôtre mais il était moins utopiste.

Mais c'est vrai, des actions ont été mises en place :

L'application de la Ville, celle que nous avons mis dans notre programme et pour laquelle nous vous avons demandé à plusieurs reprises « où en êtes-vous ? ».

La rénovation des gymnases, dont celui de Duvauchelle qui était déjà prévue de longue date. L'aménagement des bords de Seine où sont apparus dernièrement quelques tables de pique-nique, mais surtout, un sol de petits gravillons, incompatible pour les rollers et difficile pour les fauteuils et les poussettes. Sûrement un problème de coût et une potentielle idée de refaire par la suite.

S'il vous plait, arrêtez la culture de l'a peu près ! Vous me direz « faire et défaire c'est toujours travailler » mais ça coûte cher. Il suffit de voir les pistes cyclables qui sont repeintes à chaque veille d'élection.

Vous me citerez sûrement d'autres actions, je vous fais confiance pour ça ! Pourtant, le constat est là.

Je vous ai évoqué il y a 2 minutes la liste des actions facilement réalisables mais parlons maintenant d'actions structurantes qui demandent du temps, de la préparation et une certaine cohérence.

On vient de le dire, par exemple, je ne vois pas dans vos orientations la création du centre social sud, pourtant dans vos promesses de campagne répétée de votre programme de chaque élection municipale.

Je m'interroge également sur le plan de circulation, souvent cité et jamais budgété. Ce n'est pas faute de vous avoir alerté à plusieurs reprises sur son urgence car il s'agit de la clé de voûte de plusieurs projets comme le cinéma (qui ne pourra pas être un succès s'il n'est pas accessible) ou encore le TZEN. D'ailleurs, pouvez-vous me dire si vous allez prendre la maîtrise d'ouvrage comme vous l'a proposé le Président du Département sur le sujet TZEN ?
– Vous ne vous y attendiez pas à celle-là ! Vous avez vu !

Monsieur Vogel : On s'attend à tout de votre part !

Madame Durand : En ce qui concerne la sécurité. Je ne peux pas ne pas parler de la sécurité ! Vous contournez le problème en vous réfugiant derrière la Police intercommunale mais une fois de plus, le constat est là mais malheureusement, pas les effectifs. Est-ce un problème de finances ? D'attractivité de la ville ? Car quand on dit qu'on fait de la sécurité une priorité, il faut y mettre les moyens.

La propreté et la voirie sont également des orientations phares attendues par les melunais. Et, encore une fois, c'est dérisoire.

A quand une vraie politique de lutte contre les incivilités ?

La rue René Pouteau, comme d'autres rues, aurait dû être lancée depuis le début du mandat. Si nous recherchons réellement à redynamiser notre centre-ville.

Vous avez promis du commerce, de l'emploi, des équipements publics et on vous avait mis en garde sur les logements. Malheureusement, les logements fleurissent. Il suffit de sortir de cette salle ou encore de lire les documents de politique qui se succèdent (PCAET, PNRU, etc.). Ils font tous le même constat. Pour rappel, 2 700 logements à Woody, 463 à Central Nature, 220 à la place de Gigastore et son parking, 26 rue Dajot, sans oublier l'ancien site de Renault. Ce qui nous fait au moins 10 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2028. Et puis, évidemment, la prison où là encore a été évoqué des logements supplémentaires. Mais tout le reste est inexistant !

On vous avait proposé l'embauche d'un véritable manager de centre-ville et d'un chef de projet Action Cœur de Ville. Vous en avez affiché le titre et 2 ans après, personne !

Les commerces fuient, les classe moyennes partent, les brocantes disparaissent, la ville se paupérise et se meurt un peu plus chaque année.

Plusieurs élus autour de cette table – et je parle des élus de la Majorité – essayent de sortir des

projets, de respecter ce que nous avons promis aux melunais - d'ailleurs, je les remercie pour les échanges constructifs que nous pouvons avoir - mais quand arrive l'arbitrage avec le Service finances, le couperet tombe. Pas de financement pour toutes vos propositions. Il va falloir faire des choix et ce sont ces choix-là mais également votre manque d'honnêteté que nous remettons en cause. Des effets d'annonce, des paroles mais rien de construit.

Regardons les 4 fiches action que la Ville a présenté à l'Etat dans le cadre du CRTE. Hormis le nombre ridicule de fiches – parce que 4, ça ne pèse pas lourd pour une ville comme la nôtre – ce qui est le plus choquant, c'est qu'elles soient vides ! Il s'agit d'un titre et non du détail d'un projet comme la mise en place d'un plan vélo ou encore la mise en œuvre du plan vert. Pourtant, si c'était prévu, si c'était dans les tuyaux, comme vous nous le dites régulièrement, il y aurait au moins une description. Cela montre bien que vous ne les avez pas travaillés. Il n'y a pas l'ébauche d'une réflexion, aucune description, aucun plan de financement ou de calendrier mais une liste d'idées comme on dresserait une liste de courses. L'environnement n'est pas simplement une mode ou une histoire d'arbres mais bien notre quotidien à tous.

Nous vous demandons d'aider les melunais à réaliser leur transition énergétique. Il faut accompagner les classes moyennes dans la rénovation thermique de leurs habitations. Les trois quarts des villes de Seine-et-Marne bénéficient du SUR (Service Unique de Rénovation énergétique). Pourquoi pas Melun ? Pourquoi la négociation dure-t-elle depuis 2 ans ? Il faut maintenant y aller ! On a perdu assez de temps. Il aurait fallu le prévoir avant et non subir la crise énergétique actuelle.

Ces classes moyennes qui consomment à Melun et paient des impôts pour le bien commun, se trouvent encore plus frappées par la crise mais ont moins d'aides. Et comme je l'ai déjà dit, il y a pléthore de logements neufs et, en conséquence, leurs logements se dévaluent. Ils finissent donc par partir.

Alors, in fine, comme dirait monsieur Mebarek, j'espère que vous prendrez en considération nos remarques et que vous les intégrerez dans ce budget car il ne s'agit que des actions promises aux melunais.

En ce qui nous concerne, nous sommes melunais avant d'être élus et nous continuerons notre objectif de vouloir réinventer Melun.

Monsieur Vogel : Alors, ça, ça n'a pas beaucoup de relation avec notre discussion du jour mais c'est une déclaration de politique générale, dont je vous laisse l'entière responsabilité.

Madame Durand : J'ai évoqué vos promesses de campagne, Monsieur Vogel. C'est tout à fait dans l'ordre du jour !

Monsieur Vogel : Non. Je vous remets, si je pouvais le faire, je vous remettrais le premier prix de l'exercice d'éloquence de collègue, 5ème année. Donc, ça n'a rien à voir avec les conséquences financière...

Madame Durand : Franchement, Monsieur Vogel, ce n'est pas très respectueux ça !

Monsieur Vogel : Mais si, c'est très respectueux.

Madame Durand : Non, non ! Ce n'est pas très respectueux ce que vous êtes en train de dire ! Collège de 5ème année ! Quand même !

Monsieur Vogel : Je dis que c'était une déclaration de politique générale et nous on est en

train de parler des projections financières pour le prochain budget. Voilà !

Madame Durand : Justement ! Justement, je suis en train de vous dire que...

Monsieur Vogel : Vous avez dit, vous-même, qu'il faudrait attendre et que je vous répondrais très facilement que notre programme c'est sur 6 ans qu'on le fait et puis il faut attendre la fin du mandat.

Madame Durand : Sauf qu'on est sur un débat d'orientations budgétaires, vous avez fait des promesses et aujourd'hui les promesses, notamment les promesses faciles à réaliser ne sont toujours pas dans le DOB ! Elles ne sont toujours pas là !

Monsieur Vogel : Ségolène, il ne faut pas prendre les gens pour des imbéciles, quand même !

Madame Durand : Alors, ça, ce n'est pas ma spécialité, Monsieur Vogel !

Monsieur Vogel : Bah voilà ! On dirait parce que vous faites comme si on avait dû réaliser l'ensemble des promesses de campagne la première et la deuxième année. Non ! Il faut arrêter ! Et ça n'a pas de rapport, aucun rapport, avec ce qui a été discuté ce soir. Donc, nous passons au vote.

Madame Durand : Vous ne voulez pas me répondre sur le TZEN ?

Monsieur Vogel : Il n'y a rien à répondre.

Madame Durand : Le TZEN est un...

Monsieur Vogel : Il n'y a absolument rien à répondre !

Madame Durand : Bien sûr que si !

Monsieur Vogel : Jamais le TZEN n'a été une promesse.

Madame Durand : Est-ce que vous allez prendre la maîtrise d'ouvrage ?

Monsieur Vogel : Non mais, vous n'allez pas m'interpeler comme ça ! Je ferais ce que je ferais en temps voulu ! D'ailleurs, ce n'est pas une discussion entre vous et moi, c'est le Président de l'Agglo avec le Président du Département.

Madame Durand : Justement, vous êtes notre représentant, Monsieur Vogel ! Qu'en est-il ?

Monsieur Vogel : Bon ! On passe au vote ! Qui est-ce qui s'oppose ?

Monsieur Guion : S'il vous plait ! On peut faire une explication de vote ?

Monsieur Vogel : Je crois que vous l'avez assez expliqué ! Je crois qu'on a compris !

Monsieur Guion : On fait un débat d'orientations budgétaires, on s'exprime ! D'ailleurs, je ne vois pas pourquoi vous avez dit que Madame Durand est hors sujet ? C'est complètement...

Monsieur Vogel : C'est une déclaration de politique générale, ce n'est pas un débat d'orientations budgétaires ! Elle a fait le budget pour les 50 années à venir !

Monsieur Guion : On vous pose des questions précises, sur le TZEN notamment, vous ne répondez pas ! Donc, nous voterons « contre » car nous pensons que le débat n'est pas arrivé à son terme !

Monsieur Vogel : Explication de vote, vous l'avez donné, non ?!

Monsieur Guion : Je viens de la donner.

Monsieur Vogel : C'est parfait. Ah ! La formule c'est... oui, vous avez raison. Prend acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires – un débat d'orientations budgétaires, Madame Durand – préalable à l'examen et au vote du budget primitif 2022.

Madame Durand : Justement, Monsieur Vogel ! Ceci étant, je suis quand même contente qu'on fasse...

Monsieur Vogel : Est-ce que vous voulez bien vous taire quand je ne vous donne pas la parole ?! C'est moi qui parle là ! C'est moi qui parle ! D'accord ? Non !

Avant le vote, je lis la formule, donc « ... la tenue d'un débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen et au vote du budget primitif 2022. Conformément aux délais et conditions imposés par la Loi. Vote le débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen et au vote du budget primitif 2022 ». Voilà ! Alors, qui est-ce qui s'oppose ? Il y a des pouvoirs... Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Merci !

Adopté par 10 voix contre et 30 voix pour, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires préalable à l'examen et au vote du Budget Primitif 2022, conformément aux délais et aux conditions imposés par la Loi.

VOTE le Débat d'Orientations Budgétaires préalable à l'examen et au vote du Budget Primitif 2022.

5 - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2022 : DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : Délibération n° 5, Kadir !

Monsieur Mebarek : On l'a évoqué tout à l'heure, il s'agit de la Dotation de soutien à l'investissement local. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès du représentant de l'Etat une demande de subvention au titre de la DSIL 2022.

Cette dotation est fléchée sur certaines catégories, certains types de dépenses : le développement écologique des territoires, la mise aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou la construction de logements, le développement du numérique, la création et la transformation des bâtiments scolaires ou la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'augmentation du nombre d'habitants.

Sur la base de ces grands axes, il est proposé ce soir de faire les demandes suivantes :

La première, elle a été évoquée tout à l'heure, les travaux de pose d'une couverture thermique à la piscine au titre du développement écologique, pour un coût d'opération de 251 405 € HT et un montant de subvention de 201 000 €.

Deuxième opération, le développement des infrastructures en matière de mobilité. Il s'agit ici, d'aménager des voies cyclables et des créations de stationnements vélo, pour un coût d'opération de 222 700 € et une demande de subvention de 178 000 €.

Dans le cadre du développement numérique, on va retrouver l'opération de projection, les projecteurs que l'on avait évoqués et dont on a dit qu'on soumettait une demande de subvention à l'Etat. Donc, elle est proposée ce soir pour un montant de 130 000 € et une subvention à hauteur de 74 000 €.

Et dernière opération, la rénovation des bâtiments scolaires. Réfection de l'étanchéité Pasteur et création d'une sur-toiture au centre de loisirs des Sycomores, pour un montant global de 125 000 € et une demande de subvention de 100 000 €.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette demande et à signer la convention avec l'Etat.

Monsieur Vogel : Madame Durand.

Madame Durand : Merci. J'ai une question sur la bâche parce que tout à l'heure on a évoqué les montants différents entre le budget et cette délibération et, justement, sur le CRTE il y a également cette action mais encore pour un montant différent.

Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi il y a plusieurs montants ?

Monsieur Mebarek : Oui, je vais vous le dire. En fait, le chiffre initial c'est un chiffre qui était inscrit dans le cadre du PPI. Entre temps, le dossier a avancé techniquement avec les services et on a affiné le montant, le coût de l'opération. Le coût qui est indiqué ce soir dans le cadre de la demande de subvention est bien le coût effectif, résultat des travaux... enfin, de l'étude faite par les services. Le premier chiffrage n'était pas encore définitif puisqu'on était simplement dans la programmation PPI mais pas encore suffisamment affiné.

Vous tenez compte du chiffre présenté ce soir.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin.

Monsieur Martin : inaudible

Monsieur Mebarek : Il faut couper le micro de Ségolène qui est en marche.

Madame Durand : Oui, il marche le mien. Contrairement à ce que veut faire Monsieur Vogel, mon micro continue à fonctionner !

Monsieur Martin : Je vais prendre le micro d'à côté. Nous, on... A la limite, on aurait préféré qu'il y ait... ça n'aurait pas pris beaucoup plus de temps, une délibération par subvention parce qu'on les trouve toutes utiles à la collectivité, sauf une, l'acquisition des deux modules de projection. Bah, oui ! C'est un sujet qu'on a déjà évoqué ! Nous, on trouve que c'est un équipement totalement gadget, qui n'a pas beaucoup d'utilité pour la collectivité. Les expériences qui ont été faites, l'on démontré. Et puis, ça coûte cher, ça n'est pas si donné que ça, c'est un budget de 150 000 €. Je pense qu'il y a mieux à faire en ce moment avec ce montant-là.

Donc, on va voter contre l'ensemble mais c'est vraiment par rapport à cette ligne-là. Par ailleurs, vous faites une demande de subvention publique, c'est quand même le citoyen qui

paie, c'est quand même le contribuable et moi j'avais compris, notamment en lisant la presse, que tout devait être financé par du mécénat, c'est-à-dire du mécénat privé.

Monsieur Duchesne : inaudible

Monsieur Vogel : Il y a le micro de Ségolène et le mien qui marchent. Nous sommes en liaison directe !

Monsieur Duchesne : Si vous me le permettez, je voudrais juste prendre quelques minutes pour parler de Lumen puisque c'est vrai, on en avait discuté l'année dernière et depuis on n'a pas eu l'occasion d'en reparler et ça me semble important parce qu'on ne fait pas rien à la Culture, n'en déplaise à vous, Monsieur Martin, on travaille.

Donc, Lumen, je voudrais juste rappeler ce que c'est : Lumen c'est un musée numérique à ciel ouvert. Tout comme le dispositif culturel innovant des Micro-folies, Lumen c'est un dispositif novateur grâce auquel, en extérieur, la Ville de Melun va pouvoir projeter des œuvres artistiques au format XXL en partenariat avec une multitude d'acteurs du monde culturel, des institutions, des artistes, des médiateurs, des conférenciers. Parce que oui, il y aura de la médiation. C'est un de vos soucis et on l'a entendu.

Comment ça va fonctionner ? On a un grand projecteur de 30 000 lumen, celui-ci sera installé au 3ème étage de la Médiathèque et il sera utilisé quotidiennement. D'ores et déjà, un agent municipal prépare aujourd'hui la programmation de la prochaine saison culturelle. Le principe est simple. UN MOIS – UN THÈME – UN PARTENAIRE ! Et il y aura donc 12 expositions à ciel ouvert différentes chaque année.

A titre d'exemple, il est envisagé de travailler en 2022 avec l'équipe du château de Rosa Bonheur, avec le Musée des Arts Décoratifs de Paris mais aussi avec l'équipe de La Boussole où une artiste sera en résidence et avec le Musée de Melun pour fêter – pendant la Fête de la Science - le bicentenaire de la naissance du chercheur Louis Pasteur. Ce n'est pas du vent tout ça ! Ce sera des rencontres et des savoirs qui seront transmis et des émotions.

Concrètement, les clichés tourneront en boucle tous les jours sur le grand mur de la Cité Administrative et, bien entendu, chaque mois, un moment d'échange, je vous le disait, sera organisé avec les habitants qui pourront venir échanger avec les professionnels et profiter de temps de médiation culturelle. Une occasion supplémentaire, chaque mois, de créer du lien social !

Concernant le petit projecteur, cette fois-ci sera stocké à l'Escale. Il pourra être utilisé par les Services culturels, en lien avec de multiples autres acteurs locaux : Centres sociaux, Services jeunesse, Maison du projet mais aussi les écoles et les centres de loisirs. Tout est possible ! C'est comme quand le téléphone est apparu, son évolution avec le temps, on en a fait une utilisation diverse et variée jusqu'à ce qu'il devienne aujourd'hui des ordinateurs et qu'il transforme nos vies. Des projets sont d'ailleurs déjà en cours, à propos de ce petit projecteur, et notamment avec la Maison du Projet pour mettre en scène - en version XXL - leur projet sur la mémoire des quartiers.

Alors, financièrement, comme nous nous y étions engagés, et oui, au micro, en conseil municipal, je vous avais dit que nous ferions tout son possible pour que le reste à charge soit le plus petit possible. Et on a bataillé, parce qu'on ne fait pas rien, on bataille, on recherche, on essaye d'être innovants et d'être créatifs. Donc, comme nous nous y étions engagés il y a un an, la Ville de Melun fait tout son possible pour réduire au maximum ce reste à charge en vue de l'acquisition de ce matériel de projection numérique. Le pari est sur le point d'être gagné ! Le Département 77 croit dans notre projet – si vous, vous n'y croyez pas, eux y

croient ! - et le subventionne à hauteur de 30 000 euros. Et l'État – je touche du bois - nous soutient également puisqu'une subvention de 74 000 euros est sur le point d'être débloquée via la DSIL au titre du soutien à la politique numérique et culturelle des communes.

Résultat et j'en termine : sur un total de de 154 000 € TTC, une fois récupérée la TVA, la Ville n'aura donc investi directement de sa poche que la somme de 26 000 € HT !

Voilà, pour les 41 000 habitants de notre commune, cela représente donc une dépense de 0,63 € par personne.

Monsieur Vogel : Merci Mathieu. Oui.

Monsieur Guion : Oui, je voudrais rappeler à Monsieur Duchesne que les fonds de la Ville de Melun, même si c'est 26 000 €, les fonds du Département ou les fonds de l'Etat, la Préfecture, ce sont toujours la même poche ! C'est la nôtre, la vôtre, celle des melunais. D'accord ?!

Il avait promis, la main sur le cœur, évidemment, que zéro serait à la charge des melunais, qu'il trouverait du mécénat privé, etc.

Rien du tout finalement !

Autre chose, et là, c'est bien aussi de faire des propositions, vous avez aussi comparé le projecteur à l'invention de l'ordinateur, vous y allez un petit peu fort quand même ! Je voudrais rappeler que, comme proposition, on pourrait, et les classes de Melun en ont besoin, investir et c'est aussi subventionnable par l'Etat, dans des écrans numériques interactifs pour les écoles. Je parle bien des écrans numériques interactifs, pas des vidéoprojecteurs qui marchent à moitié aujourd'hui. Les écrans numériques, c'est beaucoup mieux et c'est subventionnable, vraiment. Ça serait beaucoup plus utile au quotidien pour les petits melunais et pour les instituteurs et les institutrices.

Voilà une idée pour remplacer cette demande de subvention un petit peu qui ressemble à une lubie et je demande du coup à la Préfecture de ne pas accepter ce genre de chose. Merci.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Monville.

Madame Monville : On avait nous aussi des questions sur l'acquisition des deux modules de projection mais voilà, Monsieur Duchesne a répondu à nos préoccupations.

Juste, moi, j'avais quand même une remarque sur la piscine. Pour vous dire ce que je vous ai déjà dit, en fait. Ça fait longtemps qu'on sait que la bâche de la piscine va craquer, qu'elle est vieille et en mauvais état.

Il est heureux que vous la remplaciez parce que c'est des économies d'énergie parce que sinon, la nuit, il y a une perte calorique conséquente. Mais on aurait aimé, là aussi, que vous anticipiez sur quelque chose qui vous avait déjà été signalée.

Et aussi, sur l'aménagement des voies cyclables et la création de stationnements vélos, pour redire, encore, qu'on regrette que vous manquiez cruellement d'ambition en matière de développement des mobilités « non polluantes ». Pour la création des stationnements vélos, ce qui est annoncé dans les différents documents que ce soit du Conseil communautaire ou du Conseil municipal, c'est quand même sous-dimensionné par rapport au nombre d'habitants de la Ville.

Mais sinon, rien sur l'ensemble de ces décisions et le fait de chercher à trouver des subventions par ailleurs pour aider au financement. Donc, on votera en faveur de cette délibération.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté par 4 voix contre et 36 voix pour, le Conseil Municipal :

APPROUVE les projets présentés ci-dessous, au titre des opérations d'investissement 2022 éligibles à la DSIL :

Dans le cadre du développement écologique des territoires :

Dossier n° 1 – Piscine - Bassin Olympique - Pose d'une couverture thermique
Coût hors taxe : 251 405 €
DSIL sollicitée : 201 124 € soit 80 %

Dans le cadre du développement d'infrastructures en faveur de la mobilité :

Dossier n° 2 – Aménagement des voies cyclables et création de stationnements vélos
Coût hors taxe : 222 706,67 €
DSIL sollicitée : 178 165,33 € soit 80 %

Dans le cadre du développement du numérique et de la téléphonie mobile :

Dossier n° 3 – Acquisition de deux modules de projection
Coût hors taxe : 130 442,43 €
DSIL sollicitée : 74 352,19 € soit 57 %

Dans le cadre de la rénovation de bâtiments scolaires :

Dossier n° 4 - Pasteur élémentaire Étanchéité des nouvelles classes
Coût hors taxe : 66 666,67 €
DSIL sollicitée : 53 333,33€ soit 80 %

Dossier n° 5 – Création d'une sur-toiture en étanchéité au centre de loisirs les Sycomores

Coût hors taxe : 58 333,33 €
DSIL sollicitée : 46 666,67 € soit 80 %

Le montant total sollicité s'élève à 553 641,52 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'État pour l'obtention de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'État la Convention d'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local.

6 - SIGNATURE DE L'AVENANT N° 8 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DE LA VILLE DE MELUN

Monsieur Vogel : Délibération n° 6, Henri.

Monsieur Mellier : Ce n'est pas moi, c'est Semra.

Monsieur Vogel : Semra !

Madame Kilic : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne donc la restauration scolaire.

Il a été signé avec la Société Elior le contrat de délégation de service public pour la gestion de la restauration scolaire, en date du 21/12/2012 pour une durée de 10 ans, et plus précisément, jusqu'au 01/07/2022.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la délégation de service public jusqu'au 08/07/2022 afin de permettre au contrat d'aller au bout de l'année scolaire 2022/2022 et éviter une interruption du service public de restauration scolaire. Sachant que cette prolongation n'entraîne pas de modifications substantielles du contrat de délégation de service public et n'introduit aucun élément qui aurait remis en cause la procédure de passation initiale, ni ne modifie l'équilibre économique de la délégation en faveur du délégataire.

Donc, je vous demande de bien vouloir approuver l'avenant au contrat de délégation de service public pour la gestion de la restauration scolaire qui a pour objet d'en prolonger la durée jusqu'au 08/07/2022 et de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et à prendre tout acte utile à son exécution. Merci.

Monsieur Vogel : Merci Semra. Qui est-ce qui demande la parole ? Madame Prim ?

Madame Prim : Juste une explication de vote. Nous allons voter « contre ». Pas parce que nous ne voulons pas que nos enfants mangent jusqu'au changement de délégataire, bien sûr, mais parce que nous nous opposons depuis 2012 à une délégation de service public et nous militons pour une régie municipale, via une cuisine centrale communale ou intercommunale, faisant appel à la production de l'agriculture locale et générant de l'emploi local. Et nous tenons à dire que la désillusion que vous-même reconnaissez de cette DSP avec Elior, aurait pu être évitée. Nous regrettons que vous ne vous saisissiez pas de cette fin de DSP pour procéder à un changement radical de politique.

Avec des prestataires non locaux, la nourriture étant livrée la veille ou même le vendredi pour le lundi, parfois, la nourriture perd de sa texture, de sa saveur, ce n'est pas bon, quoi !

Et les fluides, pour conserver la nourriture, restent à charge de la Ville.

Nous voudrions savoir aussi, s'il ne serait pas possible de prendre connaissance des conditions d'appel d'offres... Elles sont sur le site... Je retire, je ne les ai pas encore lues.

Voilà ! Je vous remercie.

Monsieur Mellier : Juste, sur le nouvel appel d'offres, il est en ligne. Je sais qu'il est très lourd, je le reconnais. Il a fallu des mois pour mettre tout ça au point, vous y avez participé tous, je l'ai dit. On s'est beaucoup appuyé sur la concertation qu'on a eue tous ensemble. Rien n'est jamais parfait en ce bas monde mais en tout cas c'est parti pour de nouvelles offres. Ça, c'est le premier point.

On n'a aucune « désillusion » - je ne vois pas pourquoi vous avez employé ce terme – en tout cas on n'a pas du tout manifesté de désillusion par rapport à la DSP.

Madame Prim : inaudible.

Monsieur Mellier : Non, non, là encore, Chère Madame, vous prenez vos désirs pour des réalités. Moi, quand je ferai le bilan, on fera le bilan de la DSP quand il faudra le faire, il y a des choses qui sont positives. Le point négatif on l'a dit, on l'a redit, on l'a re-redit, effectivement, oui, c'est vrai, c'est l'histoire de la facturation qu'on a confiée à Elior et l'histoire du recouvrement des impayés. Ça, oui, ce n'est pas satisfaisant et c'est pour ça, d'ailleurs, qu'on n'a pas reconduit du tout et qu'on a dit très clairement qu'on reprenait en régie directe la facturation, l'encaissement et la gestion des impayés. Mais pour tout le reste, Madame, je suis désolé, le bilan est parfaitement positif pour la Ville, y compris financièrement parlant. Voilà !

Ca sera dit dans le bilan final de la DSP quand on viendra en Commission consultative des services publics locaux en 2022 ou 2023, pardon, puisque c'est en 2023 qu'on doit voir le bilan final, vous aurez le bilan final de la DSP dans tous ses aspects. On n'a jamais rien caché là-dessus et jusqu'à maintenant je n'ai pas vu les insatisfactions sur le goût, ou sur ceci... Oui, oui, je ne suis pas sûr que tout ça soit purement objectif. Encore une fois, vous voulez la perfection et la nourriture à l'ancienne avec la cuisine à l'ancienne, je vous ai expliqué que pour 3 600 couverts ce n'était pas possible mais vous ne voulez pas l'entendre. C'est votre point de vue et on ne peut pas, sincèrement, aujourd'hui... vous voudriez plomber les finances de la Ville, vous ne feriez pas mieux en créant une grosse cuisine centrale. Vous savez combien ça coûte ?! Comment on finance ça ? Franchement, ce n'est pas réaliste tout ça et ce n'est pas raisonnable. Il faut donc qu'on aille dans des mesures alternatives, ce qu'on a essayé de faire en créant à la fois un marché de fournitures de repas d'une durée d'un an, renouvelable maximum 3 fois et un second lot de personnel pour les personnels que l'on avait déjà confiés au délégataire.

Encore une fois, c'est votre responsabilité d'avoir employé le mot « désillusion » mais ce n'est pas celui de la Majorité municipale, en dehors du problème que l'on a identifié, on a pris nos responsabilités pour changer notre fusil d'épaule. On n'est pas complètement « autiste ».

Monsieur Vogel : On passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Opposition ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est bon !

Adopté par 6 voix contre et 34 voix pour, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'Avenant n° 8 ci-annexé ayant pour objet de prolonger la durée du contrat de Délégation de Service Public portant sur la gestion de la restauration scolaire jusqu'au 8 juillet 2022.

AUTORISE le Maire à signer l'Avenant n° 8 au contrat de Délégation de Service Public portant sur la gestion de la restauration scolaire et à prendre tout acte utile à son exécution.

7 - MODIFICATION PARTIELLE DE LA SECTORISATION SCOLAIRE - RENTREE 2022

Monsieur Vogel : Délibération n° 7, modification partielle de la sectorisation scolaire. Henri !

Monsieur Mellier : Donc, ici, il s'agit d'un sujet qu'on a déjà un peu abordé tout à l'heure, donc on ne va pas refaire l'histoire. Il s'agit de l'ouverture de l'école Denis Mukwégé en septembre 2022 pour laquelle, ce matin, j'ai rencontré l'Inspecteur d'Académie adjoint qui

m'a confirmé la création d'un minimum de 8 classes pour la rentrée, peut-être 9, ça va dépendre parce que les inscriptions vont commencer le 21 mars... C'est ça ? Oui, c'est ça. Actuellement, on sait déjà qu'on aura au moins 8 classes qui vont être prises, il y en aura peut-être 9, il y en aura peut-être 10. Ça va dépendre de la population de l'Ecoquartier.

Donc, ce qui est fait, jusqu'à maintenant, l'Ecoquartier avait une sectorisation qui n'était pas déterminée puisque tous les enfants de l'Ecoquartier n'allaient pas dans l'école de l'Ecoquartier, bien entendu.

Maintenant, il faut revenir au principe de la compétence de la Commune et au fait que la Ville doit délibérer pour « enfermer » dans une sectorisation bien déterminée qui va aller dans cette école. Vous avez la liste de toutes les rues qui sont affectées à cette sectorisation, ce qui veut dire que l'on fait bien, on ne va pas chercher des enfants ailleurs que dans l'Ecoquartier pour peupler l'école de l'Ecoquartier. C'est ça que ça veut dire et c'est ça qu'on vous demande d'approuver aujourd'hui dans cette sectorisation spécifique de l'Ecoquartier de Melun.

Monsieur Vogel : Madame Prim ?

Madame Prim : Lorsque nous nous sommes réunis, nous nous sommes posé la question de savoir si les familles qui le souhaitent peuvent rester dans l'école où elles étaient pour que les enfants poursuivent leur cursus avec leurs camarades. Entre temps, je me suis renseignée, les familles ont bien reçu un courrier.

Du coup, je me demandais pourquoi cette clause n'est pas dans la délibération ?

Monsieur Mellier : Parce que, comme vous l'avez très justement dit, ça fait partie d'une règle qui est intangible : quand on inscrit son enfant quelque part, on a le droit de l'y laisser terminer sa scolarité. C'est de plein droit pour les familles, on l'a très bien expliqué.

Franchement, je ne voudrais pas faire de pari fou mais entre les transports que l'on a imposé à ces familles depuis des années, les conditions... et quand ils vont visiter, puisqu'il va y avoir une journée portes ouvertes le 2 - d'ailleurs il y aura la Fête de l'Ecoquartier – franchement, je n'ai pas entendu de parents de l'Ecoquartier qui nous auraient écrit pour nous dire « on maintient nos enfants dans les écoles actuelles ». Ca viendra peut-être, je ne dis pas qu'il n'y en a pas, je ne dis pas qu'il n'y en aura pas mais la grande majorité va choisir sa nouvelle école, il faut se l'approprier et pour ça, on a besoin, définitivement, d'arrêter le secteur qui va définir l'assiette de cette école de l'Ecoquartier. C'est donc toutes ces rues-là et au fur et à mesure qu'il y aura de nouvelles rues qui vont être ouvertes, avec des noms, où il y aura des logements puisque l'Ecoquartier est loin d'être fini comme vous le savez. On a, à peu près, actuellement, un peu plus de 1 200 logements qui sont faits, je rappelle qu'il y en a plus de 2 800 à terme, on va entamer une tranche importante et il restera la troisième tranche qui se fera après 2026, de toutes façons.

Voilà où on en est aujourd'hui sur cette école de l'Ecoquartier.

Le poste de Direction sera ouvert là au mouvement prochainement, pour une direction unique de cette école. Donc, vont concourir tous ceux qui remplissent les conditions pour pouvoir accéder à une école qui aura au final 16 classes.

Madame Prim : Vous avez une idée du nombre d'élèves à peu près par classe ? Pas encore ?

Monsieur Mellier : Non, on a l'idée qu'on devrait avoir, grosso modo, pour cette première année entre 200 et 250, peut-être 260, enfants qui vont être scolarisés dans l'Ecoquartier, pour une école qui doit faire à terme 500 places.

Monsieur Vogel : On passe au vote ? Opposition ? Abstention ? Adopté. Merci.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la modification partielle de la sectorisation scolaire concernant les logements de l'ECOQUARTIER situées sur les voies annexées à la présente délibération.

PRECISE que les enfants domiciliés aux adresses ci-dessus intégreront le Groupe scolaire Denis Mukwege.

DIT que cette nouvelle sectorisation sera mise en place à compter de la rentrée scolaire 2022.

8 - ACOMPTE 2022 AU FOOTBALL CLUB DE MELUN

Monsieur Vogel : Délibération n° 8 : acompte 2022 pour le Football club de Melun, Angelica.

Madame Dehimi : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit de la demande d'un acompte de 20 000 € au Football club de Melun.

Aujourd'hui, le club totalise 759 licenciés dont 390 melunais. De plus, le Football club en partenariat avec le Collège Pierre Brossolette, agréé par l'Education Nationale et la Fédération Française de Football, propose le dispositif « section sportive scolaire football » aux jeunes collégiens. Une quarantaine d'élèves scolarisés de la 6ème à la 3ème sont inscrits chaque année en section sportive.

De plus, le club participe activement aux manifestations organisées par la Ville. Ils organisent également eux-mêmes les tournois à domicile. D'ailleurs, j'en profite, le prochain tournoi aura lieu les 25 et 26 juin.

Vu que les subventions aux associations sportives ne seront votées que le 31 mars et que le club de football n'a pas de fonds de roulement, il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur le vote d'un acompte de 20 000 € pour ne pas entraver le bon fonctionnement de cette association.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Parfait.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder à l'association Football Club de Melun un acompte de 20 000 € au titre de l'année 2022.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022, chapitre 65 article 6574.

9 - NOUVELLE TARIFICATION DES SALLES DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS JEAN XXIII

Monsieur Vogel : Délibération n° 9, c'est la nouvelle tarification des salles de la Maison des associations Jean XXIII.

Monsieur Mebarek : C'est moi qui vais le faire, c'est moi qui remplace Noël Boursin là-dessus.

C'est une délibération qui vise à tarifier la mise à disposition des salles. Je vous rassure, les associations melunaises continueront à bénéficier de la gratuité de la mise à disposition des salles, comme ça, on clôt le débat tout de suite. Il s'agit ici de tarifier la mise à disposition des salles pour les associations extérieures, pour des privés qui dans le cadre d'une activité non associative demanderait la mise à disposition, là, à ce moment-là, ça serait tarifié.

Ça a plusieurs avantages : premier point, ça permet de donner une cohérence avec la mise à disposition de salles à l'échelle de la Ville. On a d'autres structures qui mettent à disposition avec un tarif et là, Jean XXIII, ce n'était pas le cas. Or, il n'y a pas de raison pour que ce soit différent.

Deuxième élément, c'est que le fait de mettre un tarif sur la mise à disposition de la salle fait que lorsqu'on la met gratuitement à disposition d'une association, ça permet de valoriser, puisque le soutien aux associations se fait en subvention mais également en mise à disposition de salles. Lorsqu'on a un tarif pour la mise à disposition que l'on ne fait pas payer aux associations, quelque part, ça nous permet d'identifier l'avantage que la Ville octroie à cette association. C'est important, ça fait d'ailleurs partie des mesures nécessaires pour estimer le soutien des collectivités aux associations.

Pour les associations non melunaises, les privés, des entreprises et les institutionnels qui eux paieraient, nous avons dans la délibération les tarifs. Etant précisé que toute heure commencée sera due et au bout de trois annulations non précédées d'un avis préalable, la Ville de Melun se réserve le droit d'annuler les réservations prévues pour l'année.

Je vais détailler. Les tarifs suivants sont proposés :

- de 9h00 à 18h00, du lundi au samedi, on a différentes salles au sein de Jean XXIII : Bataclan, Cigale, Informatique, Réunion, Alpha, Truffaut – 15 € sauf pour la plus grande salle dite « Réunion » 20 €.

- de 18h00 à 22h00, du lundi au jeudi : ça passe à 20 €, 22 € pour la plus grande.

- on a en rez-de-jardin la grande salle, le Forum, plus la cuisine : 40 € et après 18h00 60 €.

On est bien sur des tarifs horaires.

- Le dimanche, le coût pour l'ensemble des salles qui était à 15 € est doublé compte tenu du fait que ce soit le dimanche.

Pour la salle forum, ça passe de 40 € à 60 €, ou de 60 € à 80 € lorsque c'est après 18h00.

Voilà, désolé d'avoir détaillé mais pour ceux qui nous écoutent, il fallait peut-être le dire.

Voilà, il vous est proposé d'adopter ce tableau de tarification des nouveaux tarifs de Jean XXIII.

Monsieur Vogel : Merci. Oui ! Madame Monville.

Madame Monville : Alors, une question et une réaction. Est-ce que vous avez beaucoup d'associations ou d'organismes qui viennent en-dehors de la Ville à Jean XXIII ?

Monsieur Mebarek : Non...

Madame Cellierier : inaudible.

Monsieur Mebarek : La réponse est finalement non mais il faut quand même les remettre à jour.

Madame Cellierier : Il s'agit d'une harmonisation avec les autres structures municipales, c'est surtout ça l'objectif.

Madame Monville : Il s'agit d'une harmonisation des tarifs avec les autres structures

municipales. Du coup, j'ai une deuxième question : est-ce que ça veut dire que ces tarifs, le coût des salles, vous les valorisez déjà dans les subventions que vous accordez aux associations ?

Monsieur Mebarek : Alors, on ne peut pas dire qu'on les valorise dans les subventions : ou on verse une subvention monétaire ou il s'agit d'une mise à disposition de salle. D'où l'intérêt de fixer un tarif, c'est lorsqu'une association melunaise bénéficie de la mise à disposition de la salle, on est en mesure de dire « voilà l'avantage, on le valorise, on lui a octroyé une « subvention » de 500 € sur l'année » par exemple. Ça nous permet de quantifier ce dont l'association bénéficie. C'est en plus des subventions mais lorsque des associations ne bénéficient pas de subventions mais sollicitent le prêt de la salle, on est en mesure de valoriser cette mise à disposition. Quand il y a une subvention, ça s'additionne.

Madame Monville : C'était le sens de ma question et je pense que du coup ils l'ont bien compris. Ce n'est pas la même... Au budget, les subventions ne contiennent pas à l'intérieur... très bien. Merci.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

FIXE, selon le tableau ci-annexé, les conditions et tarifs de mise à disposition des salles de la Maison des Associations Jean XXIII, située au 27 Rue Edmond Michelet à Melun.

PRECISE que ces conditions et tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2022, sauf pour les associations melunaises dont la mise à disposition se fera à titre gracieux.

PRECISE que les demandes de réservation de salles devront être adressées par mail : maisonjean23@ville-melun.fr ou par courrier à l'adresse postale suivante :

Monsieur le Maire
Maison des Associations Jean XXIII
27, Rue Edmond Michelet
77000 MELUN

PRECISE qu'en cas de réponse favorable à la demande de réservation, une convention de mise à disposition, définissant les modalités d'utilisation de la salle, sera signée avec le bénéficiaire, selon les modalités suivantes :

- Convention établie pour une saison (septembre à juin), chaque année, pour les activités régulières ;
- Convention ponctuelle pour répondre à des besoins spécifiques des usagers.

PRECISE que les utilisateurs des salles qui ne respecteraient pas et de façon répétée les dispositions d'usage affichées dans les salles, et les termes du Règlement Intérieur, pourront alors se voir refuser de futures attributions.

PRECISE que le Règlement Intérieur adopté par la délibération du 08 novembre 2018 susvisée fixe les modalités d'utilisation des salles.

ABROGE, au 1^{er} septembre 2022, la délibération n° 2007.2.20.20 du 1^{er} février 2007 portant

sur la tarification de la salle du Forum de la Maison Jean XXIII.

10 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN MUR DE CLÔTURE SITUÉ AU 42 RUE DU DOCTEUR POUILLOT DONNANT SUR LE PARC STUTTGART-VAIHINGEN (RUE DE L'ECLUSE) A LA VILLE, EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE FRESQUE

Monsieur Vogel : Délibération n° 10. Mathieu. Mise à disposition d'un mur.

Monsieur Duchesne : Alors, en concertation avec les équipes du Service des Espaces Verts et du Développement durable, les services culturels de la ville ont proposé à la Directrice et aux Professeurs de l'école élémentaire Héloïse, située rue Gatteliet, d'associer leurs élèves à la réalisation d'une fresque avec un artiste sur un mur de clôture situé dans le parc Stuttgart-Vaihingen au 42 rue du Docteur Pouillot, à l'angle de la rue de l'écluse. Ceci en plein accord avec les Bâtiments de France, qui ont donné leur accord.

Cette fresque de 40 m², qui devrait être réalisée entre avril et juin prochain, très bientôt, comprend toute une série d'ateliers pédagogiques prévue avec les enfants qui pourront contribuer eux-mêmes à la conception et à la réalisation de l'œuvre collective.

La présente convention, qui vous est présentée aujourd'hui, concerne le mur de clôture sur lequel sera réalisée cette fresque et qui appartient à Monsieur Jove Dejaiffe, dont le Cabinet d'avocats est situé sur la parcelle juste derrière.

Le propriétaire met à disposition son mur pour une durée de 10 ans et ne demande aucune contrepartie financière en échange.

Voilà, il vous est donc demandé, Mesdames, Messieurs, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de façon à embellir et à égayer ce petit parc public qui est très fréquenté par les parents et enfants de ce quartier de Melun Sud.

Monsieur Vogel : Ségolène.

Madame Durand : Oui, merci. Peut-on avoir des précisions sur le montant que nous coûterait cette fresque ?

Monsieur Duchesne : Nous n'avons pas encore sélectionné l'artiste. On est partis sur une fourchette entre 10 000 / 15 000 €. Ça peut vous paraître cher, laissez-moi réagir et vous expliquer.

Je vous l'ai dit, il y a toute une série d'ateliers qui vont être réalisés avec les enfants, avec les professeurs. Dans l'école, dans un premier temps, l'artiste va aller dans chaque classe pour rencontrer les enfants puis, après, sur le terrain, dans le parc. En termes de jury, il y a bien 15 jours de travail et un travail en amont. Voilà.

Monsieur Vogel : Ségolène.

Madame Durand : Oui, merci. Deuxième question : est-ce qu'on pourrait avoir le dessin avant qu'il ne soit dessiné au parc ou pas du tout ?

Monsieur Duchesne : Tout dépendra de l'œuvre qui sera sélectionnée. On en parlera à la Commission de la semaine prochaine, c'est à l'ordre du jour, du processus de comment on peut s'organiser dans les années à venir de façon à ce que la population soit davantage associée au choix des fresques. Pour cette fresque-là, on en parlera la semaine prochaine mais pour

l'instant, moi-même, je n'ai pas vu les esquisses. On verra comment on s'organise.

Monsieur Vogel : Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, je voudrais remercier Monsieur Duchesne d'avoir repris une proposition que l'on avait fait lors de la précédente question des fresques, c'est-à-dire d'associer les enfants et, aussi, de rémunérer les artistes. Je trouve que c'est très bien.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui, pareil, on va voter pour cette fresque-là parce que derrière on voit qu'il y a un projet pédagogique.

Monsieur Vogel : Donc, on passe au vote : Opposition ? Abstention ? C'est adopté !

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la Convention de mise à disposition annexée à la présente délibération.

11 - TARIFS ET MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE ' L'ESCALE '

Monsieur Vogel : Alors, les délibérations 11 à 17 concernent des augmentations et changement de tarifs des établissements culturels de la Ville. Elles ne concernent en général pas les habitants de Melun et de son agglomération, c'est pour les habitants extérieurs. Mathieu, tu peux peut-être faire une présentation générale au départ et après on votera au coup par coup.

Monsieur Duchesne : Alors, je vais faire une présentation d'un coup.

La tarification d'un certain nombre de services culturels n'a pas été réactualisée depuis plusieurs années (certaines 15 ans). Aussi la ville a-t-elle pris l'initiative de remettre à plat certain de ses tarifs en vous présentant aujourd'hui au total 7 délibérations, que je vais vous présenter d'un seul coup, avec de nouvelles gammes tarifaires toutes applicables dès le 1er septembre prochain !

Pour résumer, nous avons trois objectifs :

Le 1er objectif c'est d'optimiser la location de certains de nos équipements culturels, de salles, plus ou moins grandes, qui sont parfois disponibles et qui pourraient être louées, ou qui pourraient être louées davantage.

Le 2ème objectif c'est d'accroître légèrement les recettes de la ville, en restant raisonnables, et en prenant en compte l'augmentation du coût de la vie pour l'ensemble des utilisateurs (habitants, associations, entreprises, institutions...)

Le 3ème objectif c'est de continuer, avec une tarification incitative, à favoriser l'utilisation de nos établissements culturels par des acteurs locaux (particuliers et associations) en priorité.

Donc, pour résumer :

A l'Escale, où ces 48 dernières heures il y avait encore 400 enfants qui assistaient à un spectacle sur un thème écologique, les tarifs n'ont pas été modifiés depuis 2015 (malgré la concurrence tarifaire des autres salles de spectacles des communes environnantes), la ville

n'augmentera pas les tarifs de base (locations à la ½ journée) :

- à des associations locales moyennant 1800 euros,
- à des associations non-melunaises moyennant 2200 €),
- à des personnes publiques pour 3000 euros,
- à des sociétés de production moyennant 4000 euros.

Ça, ce sont les tarifs qui n'évoluent pas.

Mais la ville souhaite proposer de nouveaux services avec de nouvelles options tarifaires. Retenons notamment la création d'une tarification pour le dimanche et les jours fériés ; une tarification pour les vacances scolaires, une tarification pour l'Espace Bar (30€) ; une autre encore pour la régie technique/logistique (de 150 à 350 euros). Ou encore un tarif pour un nouveau pack multimédia (de 50 euros à 350 euros).

Au cinéma, où ce soir, j'en profite, Brigitte Tixier n'est pas là, mais samedi il y aura une nouvelle diffusion du film « L'empire du silence » sur le Congo, je vous invite à aller le voir. C'est samedi soir, il est très, très bien. Il était en avant-première en France il y a quelques jours de ça aux Variétés.

Au cinéma donc, où les tarifs n'ont pas changé depuis 10 ans, nos tarifs sont aujourd'hui particulièrement attractifs :

- Plein tarif : 7,50 €,
- Tarif réduit (melunais) : 5,50 € seulement,
- 4 € pour les moins de 14 ans,
- 5 € pour les étudiants,
- 4,50 pour les courageux des séances du dimanche matin ! Souvent des familles.

Ça, ça ne change pas.

A titre de comparaison, sachez qu'une entrée plein tarif coûte 14,60 à Carré Sénart, 9,60€ à Fontainebleau, 13,40 € à Dammarie. Donc, notre cinéma n'est pas cher, il reste attractif !

La seule nouveauté proposée aujourd'hui est la création d'un nouveau tarif de 3,50 €, qui n'existait pas, correspondant au prix d'accès dans le cadre du « Festival Télérama » qui se déroule pendant une semaine chaque année en janvier, dans 450 salles en France – dont les salles des Variétés - pour permettre aux spectateurs de revoir les films les plus marquants de l'année passée à un prix très attractif. Donc, 3,5 €.

Le Service Archéologique, qui n'a pas fait évoluer ses tarifs depuis 15 ans, organise des actions à destination des scolaires (ateliers de fouilles, présentations en classe...) mais aussi des prestations en réalisant, deux fois par mois, des études ou des interventions de restauration ou de conservation auprès de différentes institutions (des musées, des services archéologiques, ...).

Pour l'ensemble de ces services, il est proposé d'augmenter légèrement les tarifs pratiqués avec ces partenaires avec, en moyenne, une hausse de 1,40 € à 4 € en plus de l'heure.

Au Musée, qui vient de remporter son pari grâce au vote de milliers de melunais. Nous venons de réussir à décrocher un financement pour la restauration du tableau de Napoléon, comme vous le savez. Preuve que l'on ne fait pas rien en matière de culture à Melun, encore une fois.

Au Musée, où les tarifications n'ont pas changé depuis 2012, nous vous proposons :

- 1) de maintenir la gratuité des visites et animations pour les écoles de Melun mais aussi pour les collégiens et lycéens de l'agglomération ;
- 2) De maintenir un tarif très bas pour tous (2 euros) concernant l'accès aux collections (permanentes / temporaires) et 1 euro pour les tarifs réduits, on ne peut pas faire moins... oui, c'est un vide juridique, on l'a créé ;

- 3) De voter la gratuité de l'accès au musée pour : les groupes venus des centres sociaux, des centres de loisirs, des maisons de l'enfance, personnes en situation de handicap originaires de Melun, les étudiants, les journalistes, les enseignants, les conservateurs, les Amis du Musée ;
- 4) De voter la création d'un tarif « spécial » « visite guidée » pour les adultes, seniors et touristes (35 euros ou 50 euros selon le groupe) ;
- 5) D'instituer un tarif pour la cuisson d'œuvres en céramiques, fabriquées sur place, dans le four du Musée ;
- 6) De créer un tarif de location de salle (80 m2 au sous-sol) moyennant 150 € TTC/groupe de 30 personnes maximum (sous-sol / espace goûter).

A l'Espace Saint-Jean - qui devrait au mois de mai organiser la deuxième édition du « Festiv'Art » qui a été lancé l'année dernière - l'idée est que les associations Melunaises à but non lucratif puissent continuer à venir gratuitement profiter des salles. Tout comme la CAMVS qui bénéficie d'une gratuité sur 4 dates, comme à l'Escale d'ailleurs.

La nouveauté ? Comme cela se fait ailleurs, dans d'autres villes de l'agglomération notamment, l'idée est que les associations non-melunaises paient symboliquement la location d'une salle (entre 10 et 12 € de l'heure).

Enfin, certaines salles ont des tarifs qui vont baisser : comme la salle de musique (en bas) dont le tarif diminue de 50 % en passant de 1 200 € à 600 € parce qu'on s'est rendu compte qu'elle était louée trop chère, les utilisateurs allaient dans d'autres communes environnantes pour louer une salle. Cela évitera les migrations vers d'autres villes où c'est moins cher.

Par ailleurs, le bâtiment dispose de 8 salles qui pourront être louées, selon la superficie, le jour ou les horaires, entre 15 € et 160 €.

Enfin, à l'étage, les espaces d'exposition pourront être loués si besoin pour des événements avec des tarifs oscillant entre 250 € pour la salle de 400 m2 au 1er étage) et 175 € l'espace de 250 m2 au 2ème étage, la salle est plus petite.

Au Conservatoire où nous ne faisons pas rien ! Où au mois de septembre prochain il va y avoir la création de cours de théâtre.

Au Conservatoire, à ternir donc, malgré une activité intense avec 560 heures de cours hebdomadaires en moyenne, il arrive que certains espaces du conservatoire soient disponibles. Il sera désormais possible de louer l'auditorium, les studios de danse, la salle de répétition ou le studio d'enregistrement à des associations non-melunaises et à des établissements privés. Moyennant 1 000 € à 1500 € TTC/jour. Par exemple, pour l'Auditorium.

A noter, les locations se feront en priorité à des acteurs du monde culturel. En effet, je tiens à préciser ici que les demandes de salles exprimées par des associations melunaises, par des services de la Ville ou par la CAMVS resteront prioritaires. C'est important ! Les locaux restent prioritaires !

Enfin, à la Médiathèque où nous ne faisons pas rien et où l'année prochaine, en 2023, nous y travaillons, un festival - oui ! un festival – un festival de BD sera organisé parce que la BD est en vogue en France !

Donc, à la Médiathèque, l'Auditorium pourra être loué, lui aussi, à raison de 1000 €/jour ou 600 €/jour une demi-journée, en priorité à des acteurs du monde culturel.

Et la Direction de l'établissement pourra continuer à proposer la gratuité à ses partenaires, du monde du livre, avec qui des liens sont tissés depuis de nombreuses années.

Monsieur Vogel : Merci Mathieu. Ségolène ? Madame Gillier ?

Madame Durand : Alors, Monsieur Duchesne, je sais que vous avez besoin d'être rassuré,

alors je vais le faire !

Nous n'avons pas dit qu'à la Culture rien n'était fait. Monsieur Martin a mis en avant quelques remarques. Ceci étant, concernant le tableau et le concours, c'est surtout là-dessus que je voulais intervenir, je tiens à dire que l'ensemble des élus, ou en tout cas une grande majorité, même de l'Opposition, a relayé ce concours. Il serait donc bien d'arrêter d'être en boucle et de dire qu'on dit à chaque fois que « rien n'est fait pour la culture ! ». S'il vous plait ! il faut passer à autre chose maintenant. D'accord ?

Monsieur Vogel : Bien. Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, moi je vais me concentrer sur la délibération n° 13 puisqu'on a eu un package.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour cette délibération qui permet d'avoir un aperçu du travail du Service municipal de l'archéologie. Toutes les municipalités n'ont pas cette chance et cela peut être une vraie opportunité de valoriser l'immense patrimoine de notre si belle ville, souvent méconnu des melunais eux-mêmes.

On s'aperçoit à la lecture de la note – parce que vous en faites une présentation assez rapide - qu'il n'y avait pas eu le ou les recrutements nécessaires de 2013 à 2020 pour assurer des prestations, auprès d'institutions partenaires tels que d'autres services archéologiques, des musées et, j'y reviendrai après, d'opérateurs d'archéologie préventive.

On pourrait presque en déduire qu'il n'y a eu aucune politique municipale pour notre patrimoine historique commun pendant huit ans !

En décembre, les services d'archéologie préventive ont trouvé un four à tuiles datant du 1er siècle dans le quartier Saint-Liesne. Les archéologues ont à cette occasion,, expliqué que ces vestiges démontraient l'agilité et les savoir-faire de ces artisans mérovingiens maîtrisant parfaitement l'art du feu.

Je vous le donne en mille, et je cite « Le four sera démonté et physiquement détruit pendant les futurs travaux, mais -rassurons-nous- tout a été dessiné et il sera conservé de manière numérique ».

Mais que peuvent bien dire des conservations numériques, intouchables, du talent des femmes et des hommes qui nous ont précédés ? Car la conservation physique de cette histoire raconte un quotidien du travail, avec des savoir-faire. Ce patrimoine est tout aussi précieux que les châteaux qui nous entourent. Ce patrimoine que je nommerai « ouvrier » nous inscrit, nous tous, melunaises et melunais, dans un héritage commun.

Or, cet héritage du travail, ne pèse pas lourd face à la volonté de construire partout où c'est possible, et sans faire perdre du temps et donc de l'argent aux promoteurs immobiliers qui investissent Melun. Par voie de conséquence, il n'y a quasi aucune valorisation de l'histoire, pourtant si riche, de notre ville.

Cette absence de politique du patrimoine a permis de se passer de personnel pendant 8 ans, et montre l'ampleur du travail à accomplir sur la part culturelle et patrimoniale de Melun. D'ailleurs, on attend encore l'entrée du Musée d'Art et d'Histoire de la ville depuis le quai de la Reine Blanche, que vous aviez promis aux melunais pendant la campagne municipale et qui permettraient de mettre en valeur ce patrimoine.

Vous l'aurez compris, nous déplorons votre manque d'ambition sur le sujet, mais voterons favorablement à l'augmentation des tarifs de notre service municipal.

Monsieur Vogel : Merci. Bon, on vote déjà sur la 11... Pardon, question ? Monsieur Martin et Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Martin : S'il vous plait ? J'ai juste une petite question par rapport à l'Escale. Sur

une année hors Covid, sur une année « normale », j'aimerais connaître le taux d'utilisation de l'Escale. En gros, combien de jours par an l'Escale est utilisée ?

Monsieur Duchesne : On va vérifier et vous donner des infos fiables après en avoir discuté avec l'équipe de l'Escale. Il y a des périodes où l'établissement est très sollicité... je dirais 11 mois sur 12 où ça tourne beaucoup. Mais on vous donnera des chiffres à la Commission la semaine prochaine.

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui, une question sur la délibération n° 14 relative à la tarification du Musée.

Au niveau des tarifs, serait-il possible d'inclure les demandeurs d'emploi et les allocataires du RSA puissent bénéficier de la gratuité. Ce n'est pas le cas, ils sont à 1 €, je crois.

Inaudible

Monsieur Saint-Martin : Vous êtes sûr ? Ils sont à 1 €, on est d'accord.

Monsieur Vogel : D'accord. Monsieur Guion.

Monsieur Saint-Martin : Moi, je demandais la gratuité en l'occurrence !

Monsieur Guion : Alors moi, c'est une réflexion sur la délibération n° 14, sur le Musée de Melun mais également sur la politique culturelle à Melun.

On remarque par ce listing des tarifs que le Musée de Melun comporte beaucoup de choses très intéressantes : en dehors des visites simples de musée, on a les animations, les visites guidées, les ateliers. Tout ça est de qualité et mérite d'être mis en avant le Musée comporte aussi des œuvres magnifiques qui sont assez peu connues, même des melunais

Il faudrait, je pense, au lieu d'envisager de la communication d'ampleur, ou pas, hors les murs, notamment en achetant des projecteurs à des prix exorbitants, mettre cet argent dans la communication tout court pour faire connaître, au moins aux melunais, les avantages et les œuvres magnifiques du Musée. Les enfants et les melunais pourraient le visiter beaucoup plus souvent et en parler autour d'eux.

Monsieur Vogel : Mathieu.

Monsieur Duchesne : Oui, encore une fois, nous ne faisons pas rien, y compris au niveau du Musée. Il y a de plus en plus d'enfants...

Inaudible : Arrêtez vos remarques !

Monsieur Duchesne : Ecoutez, c'est comme la pédagogie, à force de répéter, ça finit par rentrer !

Au niveau du Musée, il y a beaucoup d'enfants qui viennent et ça vous est expliqué en début de la délibération, pas seulement pour faire de la poterie mais pour la diversité d'ateliers qui sont organisés avec eux.

Au niveau du Musée, on a essayé de travailler ces derniers mois de façon à ce que le local de la cour derrière puisse être vidé, notamment de son four, pour que dans la rue en face, et ça sera le Musée qui en aura la responsabilité, il puisse y avoir une résidence d'artiste qui ouvre

ses portes au niveau de la rue du Four dans des locaux qui appartiennent à un bailleur social. Donc, libérer ces locaux dans la cour extérieure de façon à ce que les fameux panneaux Rouard puissent être réhabilités avec l'aide des Amis du musée. On travaille, on n'est pas les mains dans les poches !

Monsieur Guion : C'est vraiment méprisant ! A chaque fois, vous répétez sans cesse que vous ne faites rien ! Effectivement, vous avez besoin d'être rassuré ! On ne dit pas que vous ne faites rien, on dit que vous ne faites pas grand-chose de bien ! On vous a donné des idées, notamment l'ouverture du Musée au niveau du Quai de la Courtille. Quand-est que vous allez le faire au lieu de dépenser 150 000 € dans des projecteurs ?!

Monsieur Vogel : Bon ! Je propose une modification de cette délibération pour le tarif des chômeurs. On pourrait mettre la gratuité au lieu de 1 €. Je propose qu'on modifie la délibération...

Monsieur Saint-Martin : Et RSA !

Monsieur Vogel : Oui, et RSA.

Monsieur Saint-Martin : Merci beaucoup, je pense que c'est un bon geste.

Monsieur Vogel : Ca me paraît normal, juste.

Madame Cellier : Il y a la formulation qui va bien « tous les minima sociaux ».

Monsieur Vogel : On le rédige. On passe au vote ! Il faut qu'on vote délibération par délibération.

Délibération n° 11 : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

FIXE, selon le tableau ci-annexé, les conditions et tarifs de mise à disposition de la salle « L'Escale » ;

DIT que ces conditions et tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2022 ;

ABROGER, au 1^{er} septembre 2022, la délibération du Conseil Municipal n° 2015.02.25.25 du 12 février 2015 en tant qu'elle fixe les tarifs de mise à disposition de la salle « L'Escale ».

12 - ADOPTION D'UN NOUVEAU TARIF AU CINEMA LES VARIETES - FESTIVAL TELERAMA

Monsieur Vogel : Délibération n° 12 : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'intégration d'un nouveau tarif de 3.50 € au Cinéma « Les Variétés » dans le cadre du Festival Télérama.

PRECISE que ce nouveau tarif s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2022.

13 - REVALORISATION DE LA TARIFICATION DE CERTAINES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR LE SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHÉOLOGIE

Monsieur Vogel : Délibération n° 13 : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

FIXE les tarifications des actions proposées par le Service municipal de l'archéologie comme suit :

Prestation	Tarif actuel TTC	Tarif proposé TTC
Actions de médiation	48.60	50.00
Journées d'étude	75.00	75.00
Restauration de céramiques	12,00 /heure	15,00 /heure
Nettoyage / fixation d'objets métalliques	12,00/heure	15,00 /heure
Restauration objets métallique	8,00/heure	12,00 /heure

DECIDE de confirmer la gratuité des prestations pour les services et établissement implantés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

PRECISE que cette nouvelle tarification s'appliquera à partir du 1^{er} septembre 2022.

ABROGE, au 1^{er} septembre 2022, les délibérations n° 2007.5.26.130 du 30/05/2007, n° 2013.05.3.94 du 23/05/2013 et n° 2013.07.14.158 du 11/07/2013 concernant les tarifications des actions proposées par le Service municipal de l'archéologie aux services extérieurs à la CAMVS.

VALIDE la proposition de tarification à imputer sur les lignes « Animation », « Journée d'Etude » et Prestations » de la nature 7062.

14 - HARMONISATION DES TARIFICATIONS DU MUSÉE MUNICIPAL A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2022

Monsieur Vogel : Délibération n° 14 : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

FIXE les tarifs d'entrée, des animations (activités de médiation, visites guidées, ateliers), de vente des produits de la boutique, de cuisson des modèles réalisés en ateliers et de location d'un espace de 80 m² au Musée d'Art et d'Histoire de Melun selon le tableau ci-annexé.

DIT que ces nouveaux tarifs sont fixés en T.T.C. et seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2022.

ABROGE, au 1^{er} septembre 2022, la délibération n° 2011.06.7.112 du 30 juin 2011 fixant les tarifs d'entrée et de vente des produits du Musée Municipal à compter du 1^{er} octobre 2011.

15 - MISE A DISPOSITION DES SALLES DE REUNION DE L'ESPACE SAINT JEAN - CONVENTION TYPE - REGLEMENT - TARIFS

Monsieur Vogel : Délibération n° 15 : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les conditions et tarifs de mise à disposition des salles de l'Espace St Jean ci-annexés.

PRECISE que ces conditions et tarifs seront applicables à partir du 01^{er} septembre 2022.

APPROUVE la Convention type de mise à disposition d'une salle pour les utilisateurs dont l'activité justifie une réservation annuelle annexée à la présente délibération.

APPROUVE le Règlement Intérieur fixant les modalités d'usages des salles de l'Espace Saint-Jean annexé à la présente délibération.

PRECISE que les utilisateurs des salles qui ne respecteraient pas, de façon répétée, les dispositions d'usage affichées dans les salles et les termes du Règlement Intérieur, pourront se voir refuser de futures attributions conformément au règlement intérieur.

16 - LOCATION DES SALLES COLLECTIVES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE MELUN A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2022

Monsieur Vogel : Délibération n° 16 : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE, la grille tarifaire annexée.

PRECISE que le Maire signera avec les locataires des conventions de location de salles.

DIT que les recettes seront inscrites au budget de la Ville de Melun.

17 - LOCATION PAYANTE DU GRAND AUDITORIUM DE LA MEDIATHEQUE ASTROLABE DE MELUN A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2022.

Monsieur Vogel : Délibération n° 17 : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la mise en location ponctuelle du Grand auditorium de l'Astrolabe de Melun selon la grille tarifaire ci-dessous.

FIXE le prix de la location comme suit :

- Une journée de location (9h-18h) : 1000 € TTC
- Une demi-journée de location (9h-13h / 14h-18h) : 600 € TTC

PRECISE que les sommes issues de ces locations seront versées sur le compte de régie de recettes de la médiathèque Astrolabe et que les régisseurs et mandataires seront habilités à encaisser ces recettes.

18 - RÉALISATION ET DIFFUSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION CULTURELLE UNIQUE DANS LE CADRE DES SAISONS CULTURELLES 2022/2023, 2023/2024 ET 2024/2025 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur Vogel : Délibération n° 18, Mathieu !

Monsieur Duchesne : Alors, depuis plusieurs années, cinq communes de l'agglomération (Dammarié, Le Mée, Melun, Saint-Fargeau et Vaux-le-Pénil) s'efforcent d'harmoniser et de diversifier leur programmation.

Les équipes culturelles de ces 5 communes se voient très souvent pour caler la saison culturelle (une fois par mois) et il est même fréquent que les chefs de service de ces 5 communes aillent ensemble à Avignon pendant le Festival pour choisir les spectacles qu'ils veulent programmer. C'est un travail collectif avec un objectif : essayer d'être complémentaires !

Une fois que les programmations sont arrêtées, celles-ci sont compilées et rassemblées dans une plaquette de communication unique pour que chacun puisse toucher un public plus large que celui de sa simple commune. Ces plaquettes sont éditées à 22 000 exemplaires, dont 6 000 exemplaires reviennent à Melun, et elles sont désormais bien identifiées par les habitants, même si ces dernières n'ont pas été imprimées ces 2 dernières années à cause de la crise sanitaire.

Par la présente convention, pour les trois saisons à venir, les 5 communes et la CAMVS conviennent de se regrouper pour passer commande ensemble pour la réalisation, l'impression et la distribution des plaquettes culturelles à venir. Et pour quelques autres supports de communication (print ou web) dont notamment : des affiches, des kakémonos, des pubs dans la presse, des flyers, etc..

A noter que le montant des marchés n'excédera pas 54 000 € par saison culturelle et chacun paiera selon la clé de répartition suivante :

- CAMVS : 57 % soit 31 168 € TTC
- MELUN : 15,91 % soit 8 591 € TTC
- DAMMARIÉ : 8,46 % soit 4 548 € TTC)
- SFP : 5,48 % soit 2 959 € TTC
- LE MEE : 8,14 % soit 4 395 € TTC
- VLP : 4,29 % soit 2 316 € TTC

Monsieur Vogel : Merci Mathieu. Oui, Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui, pourquoi externaliser la fabrication de cette plaquette ? Pourquoi, en lieu et place de ces contrats de prestation externe, ne pas favoriser le développement, en interne, d'une communication externe « maison » réalisée en collaboration par les équipes de communications des partenaires qui souhaitent s'impliquer dans cette opération, qui travaillent bien et qui, visiblement, souhaitent s'impliquer. Le problème là, c'est qu'on perd en compétences, on externalise, on sous-traite en permanence alors qu'il y a des équipes déjà mobilisées et qui ont des savoir-faire qui seraient autrement employés de façon utile sur cette plaquette qui, en plus, revient en permanence. Donc, est-ce que c'est une dépense qui est vraiment indispensable ? Est-ce qu'on ne pourrait pas faire en sorte que ce soit fait autrement ? C'est une question que je me pose et qui me semble pertinente car c'est quand même 50 000 € en tout, globalement. C'est fort dommage !

Monsieur Duchesne : Ca n'a jamais été externalisé depuis que c'est fait, depuis que ça existe. Et puis, chacun des services communication de chacune des 5 communes a déjà fort à faire ou bien des faibles moyens – je prends Vaux-le-Pénil, il y a une personne, ils ne sont pas à même techniquement aussi en termes de temps, de gérer ça.

Monsieur Saint-Martin : Vous répondez à côté.

Monsieur Vogel : Bon, on vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté par 6 voix contre et 34 voix pour, le Conseil Municipal :

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et les communes de DAMMARIE-LES-LYS, LE MEE-SUR-SEINE, MELUN, SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY et VAUX-LE-PENIL pour la réalisation et la diffusion de supports de communication culturelle unique dans le cadre des saisons culturelles 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025.

APPROUVE la Convention constitutive de ce groupement, ci-annexée, désignant la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine comme le Coordonnateur du groupement de commandes.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la Convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

19 - VENTE ET ALIENATION DU VEHICULE RENAULT VASP IMMATRICULE BD-078-SN

Monsieur Vogel : Délibération n° 19, Gilles.

Monsieur Ravaudet : Merci Monsieur le Maire.

La Ville de Melun s'est équipée, en 2010, d'une balayeuse poids lourd pour le Service de la Propreté Urbaine. Ce matériel a aujourd'hui 12 ans et est devenu hors d'usage. La Ville de Melun va renouveler cet équipement et passer commande auprès de l'UGAP, centrale d'achat

des collectivités, afin de racheter une nouvelle balayeuse pour assurer l'entretien de nos rues. Toutefois, contrairement aux marchés classiques où nos anciens véhicules sont repris, l'UGAP n'offre pas cette possibilité.

Les Services Techniques de la Ville de Melun ont sollicité des prestataires susceptibles de reprendre cet équipement en l'état. Nous avons reçu 4 propositions. C'est la société GM Services domiciliée à Pontault-Combault qui nous fait la meilleure proposition de reprise d'un montant de 12 000 € TTC.

Une délibération est obligatoire pour toutes ventes supérieures à 4 600 € TTC. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rachat de ce matériel en l'état par la société GM Services au montant de 12000 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette vente et d'aliéner ce bien de l'inventaire de la Ville de Melun.

Monsieur Vogel : On passe au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE la vente à la Société GM Services, 7 avenue des Jacinthes 77340 Pontault-Combault du véhicule Renault VASP immatriculé BD-078-SN - n° d'exploitation 2231 pour la somme de 12 000 euros TTC.

AUTORISE la sortie du bien n°AUT0000004400 de l'inventaire de la Ville.

**20 - RETROCESSION PAR MONSIEUR BRUNO GOMEZ DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AY N° 244, D'UNE CONTENANCE DE 45 M², SISE RUE ROSA BONHEUR
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur Vogel : Délibération n° 20, Guillaume.

Monsieur Dezert : Oui, merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une rétrocession rue Rosa Bonheur, une emprise vouée à l'usage de la voirie qu'on remet dans le domaine public communal.

C'est une rétrocession à l'euro symbolique. Je propose de le soumettre au vote, d'autoriser le Maire ou son délégué à signer cet acte administratif.

Monsieur Vogel : Merci Guillaume. Opposition ? Abstention ? C'est adopté !

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir auprès de Monsieur Bruno Gomez, la parcelle cadastrée section AY n° 244, d'une contenance d'environ 45 m², au prix de 1 euro.

DECIDE de classer la parcelle dans le domaine public de la Commune.

DESIGNE Maître Hélène Rames-Lambard, Notaire à Fontainebleau, 163 Rue Grande, aux fins de rédaction de l'acte.

PRECISE que les frais de notaire inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par la

Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

PRECISE qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à Monsieur Bruno Gomez.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022.

**21 - PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE
CESSION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AL N° 500, AL N° 503 ET AL
N° 558, D'UNE CONTENANCE DE 435 M², A MADAME JOSSELINE RENARD
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIE**

Monsieur Vogel : Délibération n° 21.

Monsieur Dezert : Oui, à la différence de la précédente, celle-ci est une cession d'une parcelle de la Ville, section cadastrée AL 500, 558 et 503, de 435 m², à Madame Renard.

En fait, c'est dans le secteur des Mézereaux qui a fait l'objet d'une requalification globale en vue d'accueillir un programme immobilier.

Cette requalification a engendré la modification du tracé de la rue du Docteur Albert Schweitzer qui va impacter l'accès du fond de parcelle cadastré et appartenant à Madame Renard.

En contrepartie et afin de maintenir l'accès à ladite parcelle, la Ville de Melun a proposé à Madame Renard de lui céder la bande de terrain longeant sa propriété afin de lui permettre d'avoir un accès sur la nouvelle rue Lavoisier, qui est donc faite récemment.

L'objet de cette délibération a pour but cette vente à l'euro symbolique.

Monsieur Vogel : Merci Guillaume. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de la cession à Madame Josseline Renard, des parcelles cadastrées section AL n° 500, AL n° 503 et AL n° 558, d'une contenance de 435 m², au prix de 1 euro.

DESIGNE Maître Grégoire Tagot, Notaire à Melun, 3 place Chapu, aux fins de rédaction de l'acte.

PRECISE que les frais de notaire inhérents à l'acte authentique, seront pris en charge par la Commune de Melun.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes notariés et documents se rapportant à cette cession foncière, notamment pour ce qui concerne l'éventuelle constitution de servitudes.

PRECISE qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à Madame Josseline Renard et à Maître

Grégoire Tagot, Notaire associé à Melun.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022.

**22 - PLAN FRANCE RELANCE
AIDE À LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE (ARCD)
AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT**

Monsieur Vogel : Délibération n° 22.

Monsieur Dezert : Donc, il s'agit du Plan France Relance dont on souhaite profiter d'une aide pour la construction durable.

Dans le cadre du plan « France Relance », et pour répondre au besoin de logement des Français, l'État accompagne la relance de la construction durable à travers un dispositif de contractualisation sur les territoires caractérisés par une tension du marché immobilier, ce qui est le cas à Melun.

Des objectifs clairs de production de logements sont inscrits dans ce contrat pour que la commune puisse en bénéficier. Ainsi l'objectif est fixé à 604 logements dont 55 constituants des logements sociaux.

Le montant prévisionnel de l'aide est établi au regard de l'objectif de production de logements, sur la base des autorisations de construire délivrées entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022. Ces autorisations doivent porter sur des opérations d'au moins 2 logements et d'une densité minimale de 0,8 (qui correspond à un coefficient d'occupation des sols de 0,8). Pour ces opérations, l'aide de l'Etat est d'un montant de 1 500 € par logement. Au vu des 383 logements identifiés qui pourraient en bénéficier ça ferait un montant d'aide prévisionnelle de 574 500 €.

Je propose donc d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat et d'acter les montants d'aide qui serait alloué.

Monsieur Vogel : Oui, Céline Gillier.

Madame Gillier : Oui, merci.

Dans cette délibération il nous est demandé d'autoriser la ville de signer un contrat dans le cadre du plan national de relance et de résilience.

Afin de permettre aux melunaises et melunais de comprendre pleinement les débats, on nous demande de flécher des fonds publics européens et nationaux pour la construction de logements « économes en foncier ».

Permettez-moi, Monsieur le Maire, de vous reposer les questions sur le plan de relance que je vous ai transmises, conformément à notre règlement intérieur à 2 reprises, le 5 novembre 2020 puis le 13 décembre 2020 sans obtenir de réponses. Alors, je vous les redonne :

Serait-il possible de porter à la connaissance du conseil municipal :

- Le résultat des réunions qu'il a pu y avoir entre la ville et les services de l'État ?
- Les projets que la ville entend proposer à l'État pour la mise en œuvre du Plan de Relance ?
- Dans le cadre du Plan de relance présenté par le président de la République, comment envisagez-vous de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés publics de la ville ?
- Enfin, envisagez-vous d'associer l'ensemble du conseil municipal de Melun pour proposer des projets innovants de la ville dans le cadre du plan de relance ?

Si la dernière question est caduque, vu que le conseil municipal est informé au moment de l'autorisation de signature du contrat, la question des entreprises, elle, est toujours d'actualité. Mais revenons sur ce qui nous est présenté.

Alors même que le coût des énergies explose, et que le Plan de relance et de résilience est majoritairement orienté pour permettre la transition énergétique indispensable pour la planète mais aussi pour le porte-monnaie des habitants, l'équipe majoritaire choisit de flécher ces fonds publics sur la construction de logements, dont seulement 9,10 % sont des logements sociaux.

Vous pouvez organiser tous les Conseils de transition écologique que vous voulez, mais, au vu des actes posés, la Municipalité fait semblant d'associer les habitants à une politique de transition écologique inexistante.

Pour que nos concitoyens comprennent bien votre politique, vous donnez des fonds publics à des entreprises privées pour construire des immeubles en hauteur, c'est-à-dire massifier la densité urbaine, sans aucune contrepartie.

Rien n'indique que ces financements auraient un impact sur le montant des loyers ou de vente de ces logements, ni même sur le prix du fluide quand ces logements seront occupés.

De fait, à quoi sert ce contrat en dehors d'engraisser toujours les mêmes entreprises ?

Cette délibération est aussi l'occasion d'apprendre qu'il y a des projets de 221 logements qui ne sont pas encore autorisés à la construction. Avez-vous prévu de les mettre à la place de la prison ?

Monsieur Mebarek : Alors, moi je vais vous répondre sur la demande que vous avez formulée sur le Plan de relance...

Madame Gillier : J'ai envoyé 2 mails, j'ai les dates, je peux vous les retransmettre sans aucun problème, à deux reprises, je vous redonne les dates exactes : le 5 novembre 2020 et le 13 décembre 2020.

Monsieur Mebarek : Et donc ?

Madame Gillier : Et je n'ai pas eu de réponse.

Monsieur Mebarek : En fait, vous n'êtes pas attentive à ce que je dis en conseil municipal, Madame Gillier. Oui, je vais vous dire, j'en ai encore parlé tout à l'heure.

La Ville a effectivement sollicité l'Etat au titre du Plan de relance et on a obtenu 3,7 M€ sur des opérations que vous connaissez parfaitement pour en avoir parlé si longuement.

La Ville a obtenu :

- pour la rénovation thermique du gymnase des Recolets 1,269 M€.

- pour la restauration du clos et du couvert de l'Hôtel de Ville et sa mise en accessibilité – ce que j'évoquais tout à l'heure, c'est une très grosse opération sur 3 ans – une opération à 4,3 M€ qui a été financée à 2,3 M€ par l'Etat au titre du Plan de relance.

- troisième opération, la restauration de l'église Saint-Aspais, la réfection des couvertures. Une opération à 325 000 €, financée à hauteur de 130 000 €.

Ce qui donne un total de 3 731 000 €.

Des opérations qui ne sont pas nouvelles, qui sont connues depuis au moins trois conseils municipaux.

Monsieur Vogel : Bien. Donc, on vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté !

Adopté par 6 voix contre et 34 voix pour, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes du Contrat de relance du logement ci annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat et tous documents s'y rapportant.

ACTE les objectifs de production de logements, dont les logements ouvrant droit à une aide financière, à inscrire dans le Contrat de relance du logement, comme suit :

Commune	Objectif de production de logements	Dont logements ouvrant droit à une aide	Montant d'aide prévisionnel
Melun	604	383	574 500 € (= 383 x 1500 €)

23 - PERSONNEL TERRITORIAL - CRÉATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Vogel : Délibération n° 23 et la dernière avant de passer aux questions orales de Madame Gillier.

Délibération n° 23, c'est la création de deux emplois permanents au Tableau des effectifs, Deux emplois de Bibliothécaires pour les besoins de la Médiathèque pour remplacer un agent parti à la retraite et un agent qui a été promu.

Opposition ? Abstention ? Oui... Monsieur Guion ?

Monsieur Guion : J'en profite puisqu'il y a le Tableau des effectifs qui est inscrit en annexe. Ça me permet de voir le Tableau des effectifs, ce qui est écrit réellement au niveau de la filière Police. Oui,, parce que vous nous racontez des salades régulièrement entre les 40 policiers, les 35... Le dernier chiffre, c'était 35. Là, le Tableau des effectifs, il annonce 31 postes de policiers pourvus ! 31 !

Monsieur Vogel : Depuis, on en a embauché 4 !

Monsieur Guion : Ah ! Depuis quand ? Depuis le Tableau des effectifs ? Combien de jours ?

Monsieur Vogel : 31 + 4 = 35 !

Monsieur Guion : Combien de jours, Monsieur Vogel ?!

Monsieur Vogel : Les parapheurs ont été signés ! Vous avez vu, tout à l'heure je me suis déplacé pour aller voir Bruno, pour lui demander quel était le dernier état des embauches et il m'a dit 35.

Monsieur Guillon : Très bien ! Donc, 35 mais le Tableau des effectifs, et c'est le document que j'ai, moi, qui est écrit... parce que aujourd'hui...

Monsieur Vogel : Il ne peut pas être à jour....

Monsieur Guion : Jusqu'à preuve du contraire, c'est ce qui est écrit qui compte ! C'est 31 ! Et il y a 31 postes...

Monsieur Vogel : Non, non 35 !

Monsieur Guion : Il y a 31 postes non pourvus. Ma question est quel est l'intérêt de mettre 31 postes non pourvus alors que vous n'avez aucunement le budget, vu les difficultés financières dont on a vu tout à l'heure, pour les embaucher ?!

Monsieur Olivier : Je n'ai pas le tableau sous les yeux. Vous voyez, vous êtes très bien informé, vous avez le tableau ! Là, vous l'avez reçu !

Il y a quelques fois des postes qui sont au Tableau des effectifs et non pourvus et quelques fois en trop grand nombre. Et c'est pour ça que, quelques fois, en conseil municipal on vient demander de supprimer des postes. Ça passe d'abord dans les Instances. C'est pour « nettoyer » les postes en surnombre.

Mais là, je ne peux pas vous dire s'il y en a 31 non pourvus. En tout cas, ce qui est clair, c'est que depuis que document vous a été remis, nous avons réussi à embaucher 4 policiers municipaux. Evidemment, il y aura un tableau à jour pour le vote du Budget.

Monsieur Guion : Je vous informe que je suis bien informé par les documents annexés, bien sûr. Moins par les documents que je demande et que je ne reçois pas régulièrement mais j'espère toujours !

Concernant les postes non pourvus, je vais informer, c'est 19 postes de gardien brigadier de police municipale non pourvus alors qu'il y en a 16 qui sont pourvus. Là, le nettoyage il est urgent parce que c'est un petit peu décorréolé complètement. Et 9 postes non pourvus de brigadier-chef principal alors qu'il y en a 13 qui sont pourvus. Voilà ! Nettoyez un peu, ça reflètera plus la réalité !

Monsieur Vogel : Bien, on va appliquer vos consignes ! On passe au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté !

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de créer pour les besoins de la Médiathèque l'Astrolabe deux emplois de Bibliothécaire pour remplacer un agent parti à la retraite et un agent ayant pris des responsabilités supérieures au sein de ce service.

INDIQUE que le Tableau des effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au Contrôle de légalité.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2022, chapitre 012.

QUESTIONS ORALES

Monsieur Vogel : Madame Gillier, vous avez posé la question orale suivante : « *Quelles sont les préconisations et actions municipales en cas d'agression d'un enseignant dans une des écoles élémentaires de la ville ?* ». C'est Henri qui va vous répondre.

Madame Gillier : Excusez-moi, est-ce que je peux un peu contextualiser ma question très rapidement parce que sinon ça n'a pas de sens.

Monsieur Vogel : Pas trop longtemps, vu l'heure !

Madame Gillier : En règle générale, je ne m'étends pas et je ne vais pas m'étendre plus.

Il y a eu un incident, en fait, dans l'une des écoles d'un quartier de Melun. Je ne vais pas nommer l'école parce que je n'ai pas envie de mettre en difficulté l'enseignant, ni d'ailleurs ce qui s'y passe. Mais n'empêche qu'il y a eu donc, on a regardé un petit peu, il y a violence sur personne chargée de mission de service public dans ou aux abords d'un établissement scolaire, dégradation de bien privé et menace d'atteinte aux personnes sous condition.

J'attire l'attention quand même de la Municipalité, je pense qu'il serait important d'avoir un échange avec la Police nationale qui a refusé de prendre la plainte de la fonctionnaire de l'école malgré le fait que le Directeur l'ait assisté et c'est l'Inspection Académique qui a saisi le Procureur. Ça pose un vrai problème ! Ce n'est pas la première fois qu'il y a ce type d'incident avec la Police nationale, ce n'est pas que je veux faire du Police nationale bashing mais dans une période où les agents de la fonction publique peuvent avoir de grosses difficultés, peuvent se voir menacés, ce n'est pas une chose à prendre à la légère. Je pense qu'il serait bon de faire un petit rappel, en tout cas, sur le besoin de le faire.

La question c'est est-ce qu'à un moment donné, plutôt que de déplacer les fonctionnaires - parce que c'est comme ça que ça se finit pour éviter la confrontation entre une personne agressée et son agresseur - n'est-il pas prévu pour le coup de déplacer les enfants ? Les changer d'école. Voilà, ça donne le contexte de ma question.

Monsieur Mellier : Je vous remercie d'avoir posé cette question parce que, effectivement, depuis 2019, il y a toujours eu des enseignants qui ont subi des agressions mais il y a une recrudescence depuis 3 ans, 3 – 4 ans, avec le paroxysme qui a été « Samuel Paty » qui nous a quand même tous traumatisés. Il y a vraiment une violence envers le corps enseignant qui n'est plus respecté dans sa fonction de passeur de savoir, de passeur de comportement, etc.

C'est vrai que là, la question est quand même liée à des emplois qui sont des emplois d'Etat et pour lesquels l'Etat a remis... alors, c'est tout nouveau puisque c'est dans le cadre de ce qu'on appelle « l'école de la confiance » mais tout... j'étais ce matin avec le DSEN adjoint avec qui j'en ai parlé et qui m'a dit « tous les directeurs d'école de France et de Navarre aujourd'hui ont le guide d'accompagnement en cas d'incivilité ou d'agression dans le cadre des fonctions ». C'est vraiment très bien fait, vous allez sur le site, vous verrez, tout est dit sur ce qu'il faut faire, y compris sur la plainte. Ils peuvent être accompagnés par l'Académie, là vous avez raison.

Tout ça, je ne vais pas revenir dessus. Ils ont les moyens juridiques, la protection fonctionnelle, tout ça, leur est accordé, toutes les procédures de suivi. Dans ce petit livret il est dit « être victime d'agressions physiques ou verbales est un évènement professionnel grave face auquel l'institution est à vos côtés », c'est-à-dire qu'ils savent – alors, là on peut critiquer l'Education nationale – mais il y a une prise de conscience et un référent dans chaque Académie pour pouvoir très vite les informer. Il y a des psychologues qui sont là, tout un tas de gens qui peuvent aider les gens qui ont subi des agressions ou physiques ou verbales.

La question du déplacement des enfants est indiquée dans ce livret. Il faut pouvoir identifier les choses et, normalement, le Maire, c'est l'un des cas où il peut exclure l'enfant à « l'origine », via ses parents ou quoi que ce soit, d'une agression et l'affecter dans une autre école. Ce cas ne s'est jamais produit pour l'instant. Moi, depuis que j'ai en charge l'éducation, à peu près 8 années et il n'y a jamais eu ce cas-là.

Ce qu'il faut vous dire aussi, c'est que nous au niveau local, au niveau de la Direction de l'éducation, depuis le début, on dit à tous les directeurs d'école qu'il faut, s'ils sont agressés, ils peuvent prévenir la Police municipale qui, elle... vous savez qu'on a une convention Police municipale/Police nationale (je ne sais pas s'il est là Bruno ?). Normalement, ça ne pose pas de problème, peut-être même moins de problèmes si c'est la Police municipale qui appelle en disant « le professeur intel de l'école intel a été agressé et je vous demande de les recevoir ». Ça fait partie des relations normales entre ces deux institutions. Ça c'est clair.

Alors, les enseignants ne nous informent pas toujours, nous, la Ville, des agressions qu'ils subissent, ils n'ont pas l'obligation vis-à-vis de l'Autorité territoriale. Quelques fois, certains le font, beaucoup ne le font pas, ils procèdent directement par rapport à leur employeur, ce qui est très bien.

Les rapports, par contre, que nous, nous pouvons avoir, les rapports qui sont faits sont systématiquement adressés à la Police municipale. De même façon, lorsqu'un individu est menaçant, nous sollicitons la Police municipale pour que les rondes soient effectuées devant l'école concernée parce qu'il y a des fois, l'agression se passe devant le parvis de l'école et pas forcément à l'intérieur.

Là, on a eu des cas et j'en connais un où c'est quelqu'un qui a coursé un professeur à l'intérieur de l'école. Ça a été un peu la panique à bord. Le directeur a eu beaucoup de sang-froid et tout ça s'est terminé sans agression physique forte mais avec tout un tas de nom d'oiseau.

Je crois qu'on est aux côtés du corps enseignant pour relayer leur mal-être par rapport à tout ça. On n'a jamais eu, nous, de difficultés dans ce domaine. Moi, je ne connaissais pas ce petit guide avant que vous ne posiez la question, je vous le dis très franchement. Je l'ai maintenant. Le DSEN m'a dit qu'ils l'ont tous. Honnêtement, cette procédure qui a été mise en place depuis quelques mois... l'École de la confiance c'était à la fin de l'année dernière, si j'ai bonne mémoire, porte ses fruits. Aujourd'hui, il y a une meilleure attention de l'institution Education nationale par rapport à ces problèmes de violence et la Ville est en accompagnement de tout ça. Elle n'est pas étrangère à tout ça mais elle n'est pas en première ligne, il faut qu'on soit d'accord.

Sur les exclusions, si un jour la question se posait, je pense que je recommanderais à Monsieur le Maire d'utiliser le pouvoir qui lui est donné d'exclure et de mettre cet enfant dans une autre école pour éviter, comme vous le dite, le croisement de tout ça et les réminiscences de tout ça. Là-dessus, je pense qu'on n'aura pas la main tremblante s'il faut le faire.

Monsieur Vogel : Merci ! Merci à toutes et à tous ! Bonne soirée ! Bonne nuit !

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 23h45.